

PLAN PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR PRIMAIRE (PPDDSP) 2018-2030 DE WALLIS ET FUTUNA



Le premier Plan Pluriannuel de Développement Durable du Secteur Primaire de Wallis et Futuna a été élaboré par l'équipe projet de la Direction des Services de l'Agriculture, qui a piloté les concertations, la réflexion stratégique et la rédaction du document final :

- **Coordonnateurs du projet PPDDSP** : Jacques FAVRE – Marc LEVAUFRE ;
- **Chefs de projet PPDDSP** : Soane Patita KANIMOA – Abdou BACHA ;
- **Chargés d'étude PPDDSP** : Savelio TELAI – Petelo SAVEA ;

La finalisation de ce travail a été opérée avec l'assistance du bureau BRLIngénierie.

Contact : Damien BARRAL - damien.barral@brl.fr / +33(0)4 66 87 51 32



Sommaire

PREAMBULE.....	1
1. INTRODUCTION	3
1.1 Cadre d'intervention	3
1.1.1 Situation géographique des îles de Wallis et Futuna	3
1.1.2 Organisation et gouvernance du Territoire	4
1.2 Contexte d'élaboration du PPDDSP	6
1.2.1 Processus d'élaboration du plan	6
1.2.2 La place du PPDDSP dans les autres stratégies du Territoire	9
1.2.3 La structure du PPDDSP	11
2. ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX ET BESOINS DU TERRITOIRE.....	12
2.1 Contexte physique et socio-économique des îles de Wallis et Futuna	12
2.2 Les activités et acteurs du secteur primaire à Wallis et Futuna	29
2.2.1 Les activités du secteur primaire	29
2.2.2 Les acteurs du secteur primaire	59
2.2.3 Analyse « Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces »	63
2.3 Synthèse des enjeux et besoins du secteur primaire à Wallis et Futuna	66
3. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR PRIMAIRE DE WALLIS ET FUTUNA	67
3.1 L'approche stratégique	67
3.2 Les ambitions pour le développement du secteur primaire	68
3.3 Des besoins aux objectifs	70
4. PLAN D' ACTIONS	79
4.1 Fiches programme associées à l'objectif 1 « Améliorer les connaissances et les compétences des acteurs du secteur primaire »	79
4.2 Fiches programme associées à l'objectif 2 « diversifier, valoriser, transformer et mettre en marché localement »	84
4.3 Fiches programme associées à l'objectif 3 « Valoriser la qualité des produits locaux et leur intérêt pour l'alimentation »	87
4.4 Fiche programme associée à l'objectif 4 « Moderniser les outils de production et favoriser la mise en réseau des acteurs »	91
4.5 Fiche programme associée à l'objectif 5 « Soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale »	94
5. MAQUETTE FINANCIERE	96
6. SUIVI-EVALUATION DU PLAN	98
ANNEXES	103
Annexe 1 : Actions prioritaires du PPDDSP	105

ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Organisations administrative et coutumière de Wallis et Futuna.....	5
Figure 2 : Photographies du colloque « Une agriculture durable au service de la population » en 2014	7
Figure 3 : Photographies de réunions réalisées dans le cadre de l'élaboration du PPDDSP.....	7
Figure 4 : Schéma récapitulatif de la démarche d'élaboration du PPDDSP, incluant les étapes de concertation avec les acteurs locaux	8
Figure 5 : Précipitations et températures moyennes mensuelles à Wallis et Futuna.....	12
Figure 6 : Géologie sur Wallis	16
Figure 7 : Géologie sur Futuna	17
Figure 8 : Représentations schématiques d'une lentille d'eau douce sous une île océanique	20
Figure 9 : Évolution de la population de Wallis et Futuna du milieu du 19 ^{ème} siècle à aujourd'hui ..	22
Figure 10 : Comparaison des pyramides de population 2003 et 2013 de Wallis et Futuna	23
Figure 11 : Évolution de l'espérance de vie entre 1986 et 2013 (comparaison Wallis et Futuna et métropole).....	24
Figure 12 : Évolution de différents facteurs entre 1980 et 2009 à Wallis et Futuna	24
Figure 13 : Répartition de la population active occupée de 14 ans et plus selon la catégorie socio-professionnelle	25
Figure 14 : Comparaison de l'indice de Gini de Wallis et Futuna avec celui d'autres territoires (2009).....	26
Figure 15 : Evolution des îlots ou bassins cultivés selon le district	33
Figure 16 : Evolution des îlots ou bassins en jachère selon le district	33
Figure 17 : Répartition des parcelles de culture en sec selon le type et le district	34
Figure 18 : Répartition des types de porcs dans les élevages en 2014.....	38
Figure 19 : Evolution de la caractéristique des loges entre 2001 et 2014.....	38
Figure 20 : Importations de porc par an (en kg).....	38
Figure 21 : Importations de volaille par an (en kg)	39
Figure 22 : Évolution du nombre d'exploitations maraîchères sur Wallis	40
Figure 23 : Localisation des plantations de pins à Wallis, en fonction du type de propriété (2009)	47
Figure 24 : Photographies du massif de Loka	48
Figure 25 : Date des plantations effectuées dans le district de Hihifo	49
Figure 26 : Répartition des productions artisanales pour les exploitations pratiquant la vente	55
Figure 27 : Les acteurs du secteur primaire de Wallis et Futuna	59
Figure 28 : Enjeux majeurs du territoire et besoins du secteur primaire	66
Figure 29 : Schéma synthétique retraçant les principales étapes d'élaboration de la stratégie	67
Figure 30 : Arbre des objectifs du PPDDSP 2017-2030	78
Figure 31 : Maquette financière prévisionnelle 2017-2030 (en coût total)	96
Figure 32 : Schéma de l'évaluation et du suivi du PPDDSP.....	98

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des parcelles selon le type de culture et l'unité administrative de la parcelle en 2014	36
Tableau 2 : Production maraîchère de Wallis et Futuna (en kg).....	41
Tableau 3 : Évolution des volumes de légumes importés de 2010 à 2014	42
Tableau 4 : Chiffres clés et évaluation de la ressource ligneuse du massif de Loka	48
Tableau 5 : Chiffres clés et évaluation de la ressource ligneuse du massif de Saufekai	49
Tableau 6 : Types de plantation selon l'unité administrative de résidence en 2014.....	53
Tableau 7 : Destination des productions artisanales selon les districts à Wallis et Futuna	56
Tableau 8 : Indicateurs généraux de mise en œuvre du PPDDSP.....	99
Tableau 9 : Questions évaluatives transversales pour l'évaluation du PPDDSP	101
Tableau 10 : Présentation des phases d'une évaluation : organisation / conduite / restitution et diffusion.....	101

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation des îles de Wallis, Futuna et Alofi	3
Carte 2 : occupation du sol à Wallis	30
Carte 3 : occupation du sol à Futuna	31
Carte 4 : Répartition des cultures associées et en monoculture à Wallis.....	35
Carte 5 : Répartition des cultures associées et en monoculture à Futuna	35
Carte 6 : Répartition des parcs tournants et en dur sur l'île de Wallis	37

GLOSSAIRE

ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Économique
BEPA	Brevet d'Enseignement Professionnel Agricole
CCIMA	Chambre de Commerce et d'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CTF	Conseil Territorial des Femmes
DCP	Dispositif de Concentration de Poissons
DSA	Direction des Services de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche
EPNEFPA	Établissement Public National d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
F CFP	Franc Collectivités françaises du Pacifique
FED	Fonds Européen de Développement
FP	Fiche Programme
IAC	Institut Agronomique Néo-Calédonien
INTEGRE	Initiative des Territoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement
LPA	Lycée Professionnel Agricole
MAAF	Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
MNT	Maladies non-transmissibles
MOM	Ministère des Outre-mer
ODEADOM	Office de développement de l'économie agricole de l'outre-mer
OGAF	Opération Groupée d'Aménagement Foncier
PPDDSP	Plan Pluriannuel de Développement Durable du Secteur Primaire 2017-2030 de Wallis et Futuna
PREA	Projet régional de l'enseignement agricole
PTOM	Pays et territoire d'outre-mer
RITA	Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole
RGA	Recensement Général Agricole
SEAFD	Service d'État de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche
STARP	Service Territorial des Affaires Rurales et de la Pêche
STSEE	Service Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques
UE	Union Européenne
ZEE	Zone Économique Exclusive

PREAMBULE

Le secteur primaire de Wallis et Futuna constitue le ciment social et culturel de l'archipel. S'il est peu générateur de revenu et mobilise seulement quelques professionnels au sens métropolitain du terme, il concerne néanmoins l'ensemble des habitants de l'archipel.

La grande majorité des wallisiens et futuniens, pour ne pas dire tous, produit des fruits et légumes, des cochons ou bien encore pêche sur le platier ou dans le lagon. Cette production est principalement destinée à l'autoconsommation et aux fêtes coutumières.

Cette petite agriculture vivrière et familiale est un complément économique indispensable des habitants et participe directement à l'alimentation de la population. Si aucune valeur marchande n'est associée à l'heure actuelle à ces productions, elles doivent néanmoins être prises en compte dans les ressources des ménages.

Ce fonctionnement ancestral se distingue des habitudes occidentales basées sur l'achat et la vente. L'autoconsommation ou le troc correspond à un véritable mode de vie, fortement ancré dans les coutumes wallisienne et futunienne et nécessaire en raison de ressources financières limitées.

Au-delà de son aspect économique, ce mode de vie est générateur de lien social via les fêtes coutumières bien sûr, mais aussi via les échanges de denrées qui s'opèrent entre familles et amis. Le rôle des chefferies est incontournable dans la régulation de la vie quotidienne (dont la production primaire), bien au-delà des règles et lois de la république.

Enfin, ces modes de productions s'appuient sur des techniques anciennes, qui ne demandent que peu voire pas d'intrant chimique. Ils s'intègrent à l'environnement naturel jouant sur les pentes et dont la répartition des terres et productions est chapeauté par la chefferie.

Il existe néanmoins des filières économiques plus classiques, avec des agriculteurs qui se sont peu à peu professionnalisés pour vendre leur production localement. Ces productions sont principalement achetées par les « papalagis » (métropolitains), mais de plus en plus de locaux s'approvisionnent via ces acteurs. En parallèle, les petites et moyennes surfaces de l'archipel fournissent tous les autres produits nécessaires à la vie courante.

Si cette organisation s'inscrit dans une démarche de développement durable, elle doit trouver sa place dans un contexte plus large et apporter des réponses aux enjeux majeurs de l'île. Le maintien des populations, la préservation de l'environnement ou bien encore la santé publique sont autant de questions sur lesquelles le secteur primaire a toute sa place.

C'est dans cette optique que les acteurs du Territoire et de l'État français ont décidé de structurer une stratégie de développement durable du secteur primaire intégrant les contraintes dans son développement durable.

Cette stratégie vise à travers une démarche concertée de proposer un plan d'action opérationnel qui :

- Maintienne et renforce les modes de vie traditionnels vivriers et familiaux ;
- Soutienne les initiatives économiques pour répondre aux demandes locales ;
- Facilite le travail technique de tous les acteurs du secteur primaire ;
- Offre une vision claire des opportunités de développement pour les habitants et les divers décideurs et financeurs.

1. Introduction

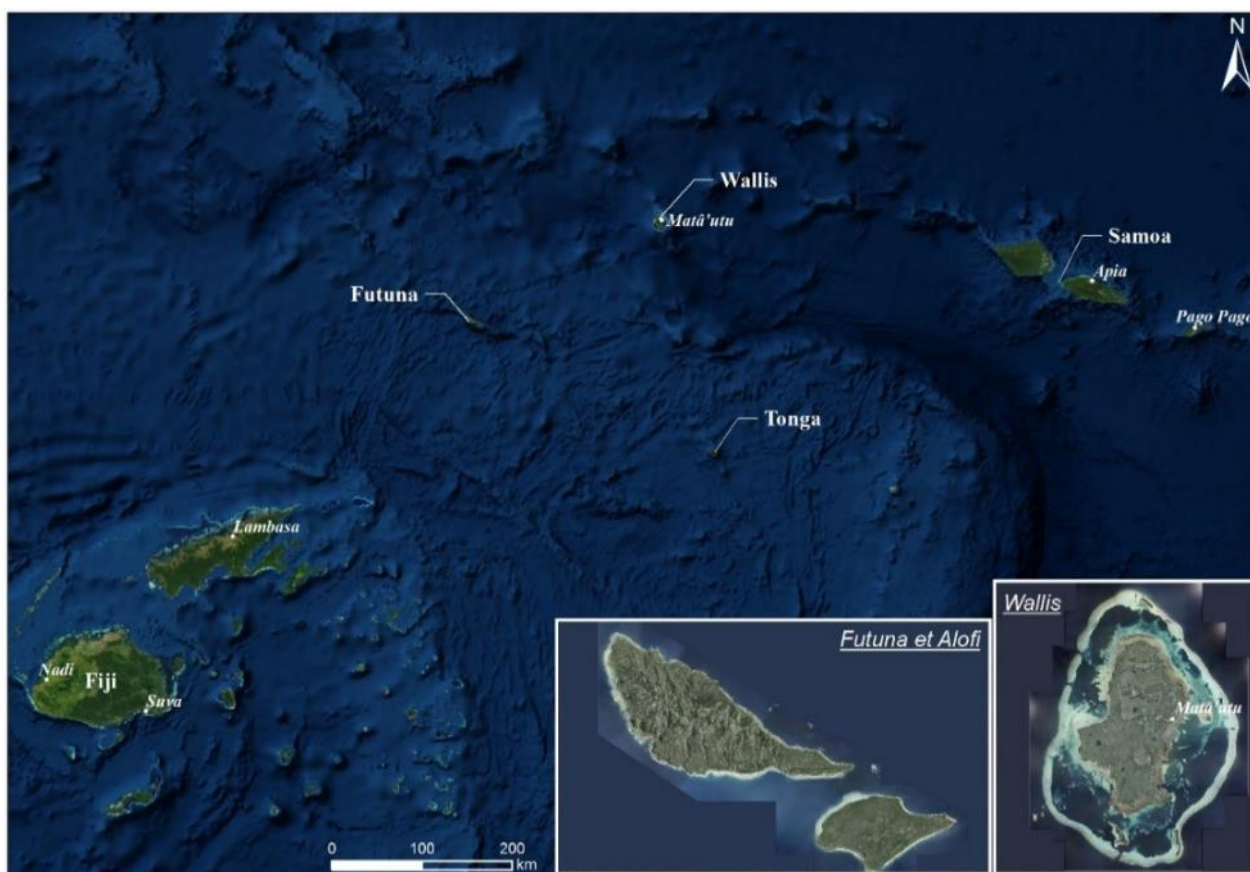
1.1 CADRE D'INTERVENTION

1.1.1 Situation géographique des îles de Wallis et Futuna

Wallis-et-Futuna (« Uvea mo Futuna ») est un archipel composé de trois îles principales, Wallis (75,64 km²), Futuna (46,28 km²) et Alofi (17,78 km²). Les deux dernières sont très proches (2 km de distance) et font partie d'un même ensemble géologique, alors que Wallis est située à 230 km au nord-est.

Il s'agit du territoire français le plus isolé. L'archipel est localisé dans l'océan Pacifique occidental, à 370 km à l'ouest des Samoa Américaines (depuis Wallis) et à plus de 285 km au nord-est des Fidji pour Futuna. Il est situé à plus de 16 000 km de la métropole, à près de 2 100 km de la Nouvelle-Calédonie et 3 000 km de Tahiti en Polynésie française. Des liaisons aériennes régulières Wallis-Nouméa et Futuna-Wallis permettent de limiter cet éloignement.

En 2014, l'archipel comptait 12 197 habitants. Wallis, l'île la plus grande et la plus peuplée, concentrait plus de 70 % de la population (8 584 personnes), installée notamment à Mata-Utu, la capitale de l'archipel. L'île possède par ailleurs le seul aéroport international. Futuna, de taille modeste et au relief plus escarpé, compte une population de 3 613 habitants.



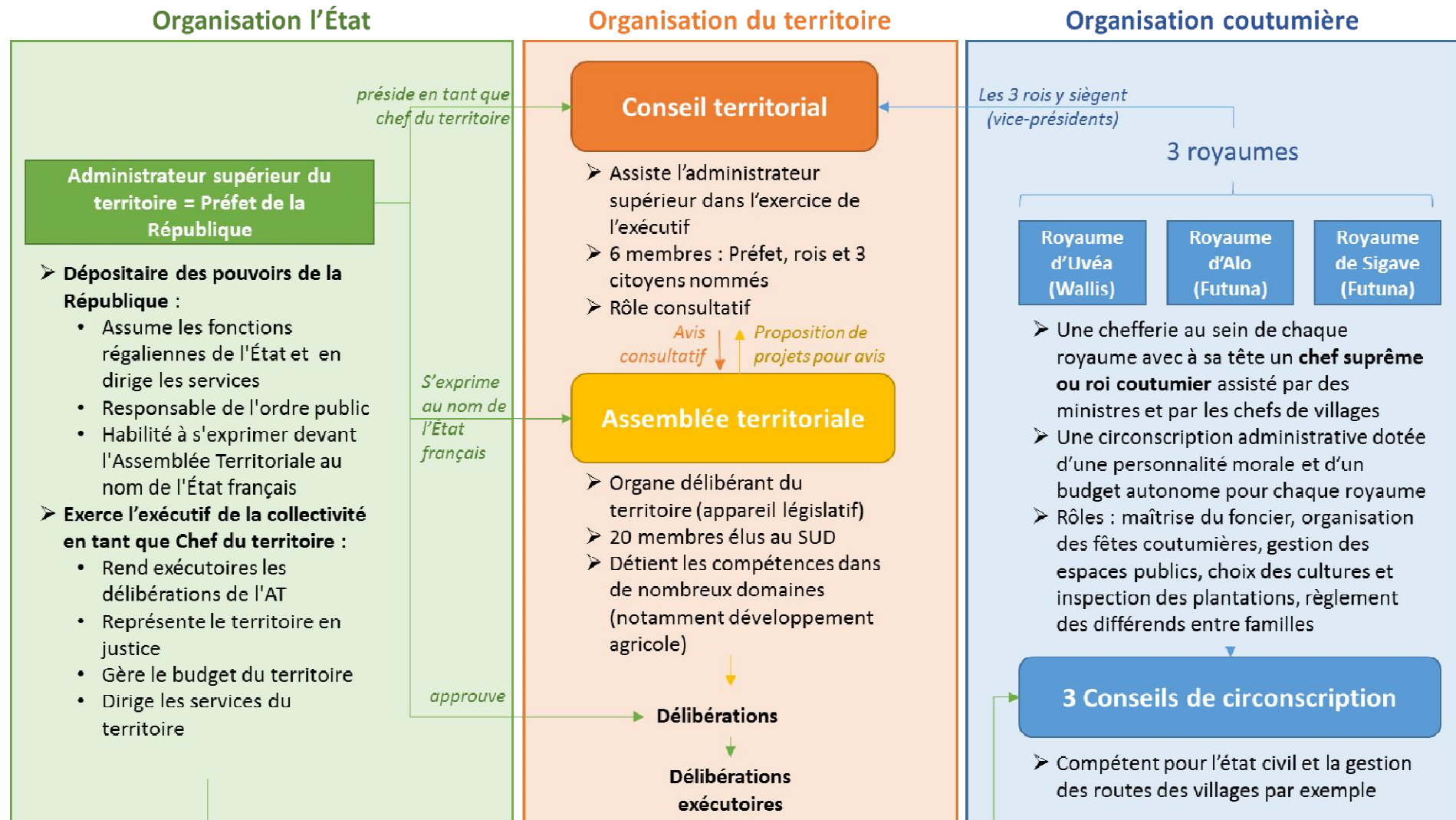
Carte 1 : Localisation des îles de Wallis, Futuna et Alofi

1.1.2 Organisation et gouvernance du Territoire

Les îles de Wallis et Futuna sont devenues un territoire d'outre-mer en 1961, formées de trois royaumes polynésiens dont le chef-lieu est Mata-Utu. La Loi de 1961 sur les statuts de Wallis et Futuna garantit à la population locale le libre exercice de sa religion ainsi que le respect de ses croyances et de ses coutumes tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit français.

Depuis le 28 mars 2003, le Territoire est devenu une collectivité d'outre-mer à statut particulier, sans pour autant toucher aux fondamentaux du statut de 61. Elle forme une entité administrative et une organisation coutumière respectée de la République.

L'organisation institutionnelle du Territoire est en conséquence particulière. Le schéma suivant illustre l'articulation entre les organisations administrative et coutumière du Territoire et le rôle des différents acteurs impliqués dans leur mise en œuvre.



L'administrateur supérieur et son délégué à Futuna exercent les fonctions de chef de circonscription

Figure 1 : Organisations administrative et coutumière de Wallis et Futuna

1.2 CONTEXTE D'ÉLABORATION DU PPDDSP

1.2.1 Processus d'élaboration du plan

L'ORIGINE ET LE CONTEXTE D'ÉLABORATION DU PLAN

La réflexion sur un positionnement stratégique du secteur primaire de Wallis et Futuna est issue d'un questionnement des élus locaux, porté par l'ancien député, M. Verger. Cette démarche se base sur le constat que l'agriculture, la forêt et la pêche sont les bases de la société wallisienne et futunienne, non pas par leur poids économique mais par leur importance sociale, de subsistance et culturelle.

Des actions étaient toutefois soutenues, notamment via des fonds nationaux et l'Opération Groupée d'Aménagement Foncier (OGAF) qui a été une ressource importante pendant de nombreuses années.

Les résultats apparaissaient mitigés avec des réussites mais aussi de nombreux projets abandonnés. Au fur et à mesure des années, les grands enjeux du secteur primaire tels que la professionnalisation, la structuration de filières, l'équipement, etc. n'étaient pas résolus et les projets semblaient de plus en plus disparates.

Faute d'évaluation spécifique il était difficile de se positionner sur les besoins de développement du secteur primaire. La demande a été portée au parlement français et au ministère avec pour objectif de disposer d'une feuille de route pour le développement du secteur primaire. Suite à cela, un fonctionnaire de l'État, Jean Pierre Bastié est intervenu en 2013 et a remis son rapport en avril de la même année. Celui-ci donnait des pistes de travail techniques et opérationnelles, dont la plus importante a été de proposer de rédiger un document cadre : le PPDDSP.

En parallèle, le Territoire s'est de plus en plus saisi de la question et a délibéré à la fois pour proposer des allègements concrets pour les filières (notamment sur les taxes à l'importation de matériel) et à la fois pour se positionner politiquement.

En décembre 2013, deux délibérations de l'Assemblée territoriale placent le secteur primaire comme une priorité politique et créent un comité de pilotage pour définir les orientations du développement du secteur et coordonner les actions et les moyens à développer.

Ce positionnement donne l'opportunité au Territoire de proposer une stratégie spécifique au secteur primaire. Ainsi, la stratégie de développement durable 2017-2030 du Territoire y fait directement référence pour tous les enjeux qui relèvent de ces secteurs.

LES PHASES D'ÉLABORATION DU DOCUMENT

Les travaux ont débuté concrètement lors d'un premier comité de pilotage en mai 2014, qui a défini les grandes orientations de la stratégie, notamment sur la base des préconisations du rapport Bastié.

Au-delà des besoins techniques de la filière, les grandes orientations doivent contribuer à répondre aux problématiques sociétales de l'archipel telles que :

- la décroissance démographique et l'exode des jeunes ;
- la crise de l'emploi ;
- la mauvaise hygiène alimentaire et ses conséquences sanitaires ;
- la dépendance alimentaire à l'égard des produits importés ;
- la préservation de l'environnement et la gestion des ressources.

L'élaboration du PPDDSP a été confiée aux services de la DSA avec une équipe dédiée. Les premières étapes furent de mettre en place une concertation avec les acteurs qui a débuté par un colloque sur la thématique « Une agriculture durable au service de la population » à la fin de l'année 2014. Il visait à partager l'information et à analyser l'état et l'évolution de l'agriculture familiale dans les îles du pacifique, afin de formuler une politique adaptée au contexte de Wallis et Futuna.



Figure 2 : Photographies du colloque « Une agriculture durable au service de la population » en 2014

Il a permis de mettre en évidence l'importance de la **petite agriculture familiale** et la **définition d'une gouvernance locale claire**. Ce colloque s'est prolongé par la tenue d'ateliers de concertation et d'enquêtes dont le processus est décrit à la figure 4. Une mission d'évaluation ex ante du plan a également été réalisée en 2016 pour accompagner ce processus et vérifier les orientations prises répondaient pertinemment aux besoins du territoire.



Figure 3 : Photographies de réunions réalisées dans le cadre de l'élaboration du PPDDSP

Le schéma suivant synthétise les grandes étapes qui ont jalonné l'élaboration du PPDDSP 2017-2030. Sont mis en évidence sur ce schéma :

- les temps de validation (Comités de pilotage),
- les temps de travail,
- et les temps de concertation, pendant lesquels les acteurs locaux ont participé à l'élaboration du document.

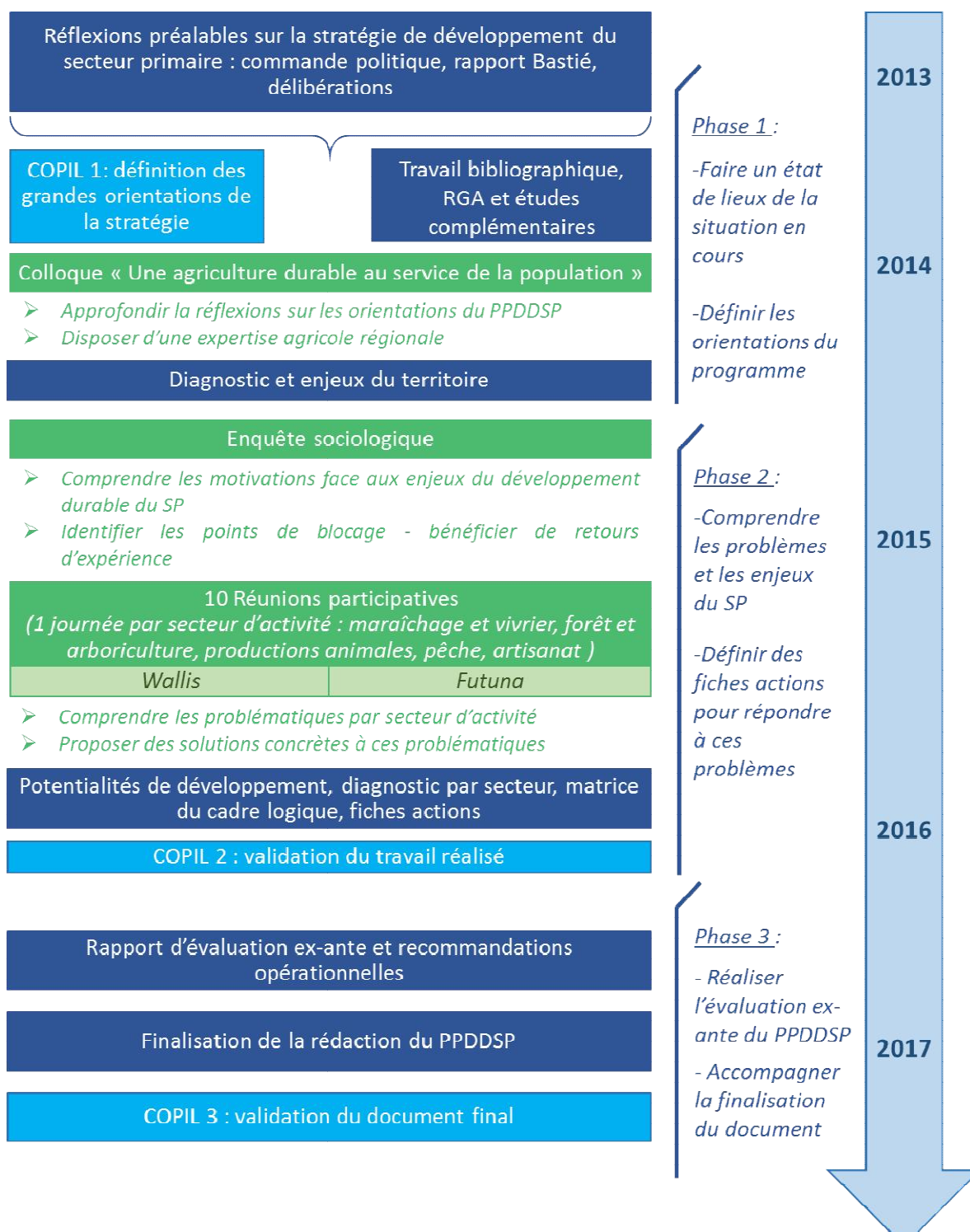


Figure 4 : Schéma récapitulatif de la démarche d'élaboration du PPDDSP, incluant les étapes de concertation avec les acteurs locaux

La rédaction de ce document a également été l'occasion :

- d'actualiser les données du RGA pour mieux mesurer les réalités du terrain ;
- de recueillir une information précieuse sur les besoins et les pistes d'actions envisageables pour les différents secteurs d'activité du secteur primaire à Wallis et Futuna ;
- rassembler tous les acteurs du Territoire autour d'un projet partagé de développement du secteur primaire.

La rédaction d'un document cadre vise à avoir une approche cohérente pour le territoire et vis à vis des partenaires et financeurs. Outre l'OGAF, le financement du secteur primaire était complexe et passait par des lignes nationales (MAAF, MOM notamment) et par des projets spécifiques : RITA, FED, Union européenne, Communauté du Pacifique. Disposer d'orientations claires permettra de mieux solliciter les fonds nécessaires dans des proportions justifiées.

1.2.2 La place du PPDDSP dans les autres stratégies du Territoire

Le PPDDSP n'est pas un document isolé et prend toute sa place au cœur d'autres stratégies dont l'objectif est le développement durable du Territoire. Il complète en particulier la stratégie de développement durable de Wallis et Futuna 2017-2030 dans son volet rural et agricole.

D'autres documents, locaux et nationaux, sont à prendre en compte, dont une présentation non exhaustive est proposée ci-dessous.

LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2017-2030

La stratégie de développement durable 2017-2030 de Wallis et Futuna est le document cadre du Territoire qui a pour objectif de guider les investissements sur l'archipel dans tous les domaines, économiques, sociaux et environnementaux.

Il a été validé au début de cette année et doit appeler différentes ressources budgétaires, majoritairement nationales et européennes. Celles-ci seront ensuite orientées au service du Territoire afin d'atteindre les objectifs préalablement fixés dans ce document.

Pour la première fois, le volet rural et plus largement le secteur primaire fait l'objet d'un volet individualisé : le PPDDSP. Dans cette optique, la stratégie de développement 2030 cible ce document en cours de préparation fin 2016, en l'orientant sur quatre aspects principaux :

- économique : réduire la dépendance aux importations et favoriser la création de richesses ;
- environnemental : exploitation durable des ressources dans une volonté de préservation de la diversité biologique ;
- social : création de revenus d'activités pour les plus démunis, sécurisation alimentaire tant sur un plan quantitatif que qualitatif (santé publique) ;
- culturel : préservation des savoirs traditionnels, respect des modes de vie (coutume, autoconsommation, etc.).

Le PPDDSP est un volet à part entière de la stratégie de développement du Territoire. Il précise la volonté et les ambitions du Territoire et de l'État en matière de développement durable du secteur primaire dans la même durée que la stratégie de développement durable du territoire. Il fixe un cadre pour l'intervention des différents bailleurs qui peuvent s'inscrire dans une démarche lisible et efficace.

LA STRATEGIE POUR LA BIODIVERSITE DE WALLIS ET FUTUNA (OCTOBRE 2015)

La stratégie pour la biodiversité de Wallis et Futuna adoptée en juin 2016 entend, à travers son plan d'actions, lutter contre le déclin de la biodiversité et les pressions qui l'affectent. Le plan d'actions fixé d'ici à 2020 comprend les objectifs suivants :

- Objectif 1 : les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable ;

- Objectif 2 : le développement économique et la préservation de la diversité biologique prennent en compte et soutiennent les moyens de subsistance durables, le patrimoine culturel, les connaissances et leur mode d'expression, la résilience des communautés et leurs aspirations en matière de développement ;
- Objectif 3 : les sites, habitats et écosystèmes prioritaires sont recensés, conservés et gérés durablement, y compris les sites culturels ;
- Objectif 4 : les espèces menacées sont protégées et la diversité biologique est préservée en mettant l'accent sur la diversité génétique et celle des espèces présentant une importance écologique, culturelle et économique ;
- Objectif 5 : gérer les menaces pesant sur la diversité biologique, notamment les impacts du changement climatique et les espèces envahissantes, la surexploitation et la perte, et la dégradation de l'habitat ;
- Objectif 6 : les capacités et les partenariats qui favorisent les synergies entre la science, la politique, les systèmes de savoir locaux sont renforcés et consolident les accords locaux et internationaux, afin de mobiliser efficacement les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs précités.

LA STRATEGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La stratégie d'adaptation au changement climatique de Wallis et Futuna vise à limiter les impacts négatifs du changement climatique sur la société en réduisant ses vulnérabilités et améliorant sa capacité de résilience face aux effets engendrés par ce phénomène. Cette stratégie comprend également une sensibilisation de la population, ainsi que des instances locales et régionales, à la nécessité de s'adapter au changement climatique et aux différents défis que cela induit. Elle prévoit ainsi l'implication des différentes parties prenantes au travers d'un processus de concertation intégré à sa démarche.

Elle est alors définie selon les grandes étapes suivantes :

- Mise en place d'une organisation en mode projet ;
- Mise en place d'un plan de communication et de concertation ;
- Recueil et synthèse des données scientifiques, études, politiques sectorielles territoriales et nationales ;
- Identification des effets du changement climatique et analyse systémique des impacts actuels et projetés ;
- Évaluation des vulnérabilités par secteur d'activité ;
- Priorisation des vulnérabilités par typologie ;
- Identification des enjeux, orientation stratégiques, mesures d'adaptations à mettre en œuvre ;
- Validation de la stratégie par le Conseil Territorial de l'Environnement et du Développement Durable avant présentation à l'Assemblée Territoriale pour adoption ;
- Élaboration participative du plan d'actions et des modalités et dispositifs de mise en œuvre de la stratégie ;
- Validation du plan d'actions d'adaptation au changement climatique.

LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA STRATEGIE DE SANTE DES OUTREMERS (JANVIER 2016)

L'agence de santé du Territoire s'est fixé la feuille de route suivante pour répondre aux besoins identifiés localement :

- Axe 1 : améliorer l'état de santé, renforcer la prévention, lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé
Un des objectifs de cet axe (objectif 1-2) est consacré à l'obésité, le surpoids, la nutrition et l'activité physique, avec une action en lien avec les services de l'agriculture pour valoriser davantage les produits locaux.

- Axe 2 : Améliorer la veille, l'évaluation et la gestion des risques sanitaires
Un des objectifs de cet axe (objectif 2-1) traite de l'environnement propice à la santé, avec des actions en lien avec la réduction de la pression exercée par l'activité agricole (élevage porcin, utilisation de produits insecticides)
- Axe 3 : Mieux répondre aux besoins de nos concitoyens dans le champ de l'autonomie (vieillesse et handicap)
- Axe 4 : Viser l'excellence et l'efficacité du système de santé en outre-mer.
- Axe 5 : Réduire les inégalités d'accès aux soins (géographiques et financières) et améliorer les prises en charge

Le PPDDSP prévoit de mettre en place des actions visant à renforcer la sécurité alimentaire au niveau local et à sensibiliser et impliquer les acteurs du monde rural dans la gestion durable de l'environnement. Les deux précédents documents sont particulièrement importants et pleinement pris en compte dans l'élaboration du PPDDSP, à la fois dans son approche stratégique et dans ses actions.

1.2.3 La structure du PPDDSP

Le PPDDSP se structure autour de 7 chapitres :

- Un chapitre dédié au contexte d'élaboration du PPDDSP (le présent chapitre).
- Un chapitre dédié à l'état des lieux du Territoire : contexte socio-économique, ressources naturelles, acteurs et activités du secteur primaire. Ce chapitre présente les grands enjeux du Territoire.
- Un chapitre dédié à l'explicitation de la stratégie retenue dans le PPDDSP, en réponse aux enjeux mis en évidence au chapitre précédent. Cette stratégie, établie pour la période 2018-2030, a pour ambition de répondre aux 11 grands types de besoin identifiés au travers des travaux préalables ou initiaux à la rédaction du présent plan. Cette réponse s'organise en 5 objectifs stratégiques opérationnels et 2 objectifs stratégiques transversaux.
- Un chapitre consacré aux 8 programmes de base découlant des 5 objectifs stratégiques et permettant de les atteindre; ces programmes se déclinent en un nombre variable de proposition ou d'exemples d'actions à soutenir. Selon leur période prévue de réalisation, ces actions sont décrites plus ou moins finement :
 - ⇒ Pour la période 2018-2024 (6 années) : Un descriptif non exhaustif des actions à mener dont certaines pourront rapidement être mises en œuvre (porteur de projet identifié, besoins clairement cernés, etc.). Ces actions qualifiées d'identifiées sont décrites plus précisément. Pour cette première période, l'estimation financière globale au titre des 8 programmes de base est environ de 4,2 millions d'euros.
 - ⇒ Pour la période 2024-2030 : Chacun des huit programmes de base propose des domaines d'activité sur lesquels l'effort devra plus particulièrement porter. A ce stade, les actions ne sont précisément identifiées ni en terme de porteur de projets ni en terme de caractérisation technique. Ces actions ne constituent un programme mais sont des propositions à considérer individuellement.
- Un chapitre dédié au plan de financement du PPDDSP sur l'ensemble de sa durée.
- Un chapitre explicitant les modalités de mise en œuvre du PPDDSP.
- Enfin, un chapitre consacré au processus de suivi et d'évaluation du PPDDSP.

2. État des lieux, enjeux et besoins du Territoire

2.1 CONTEXTE PHYSIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DES ILES DE WALLIS ET FUTUNA

CLIMAT, PEDOLOGIE ET RESSOURCES NATURELLES

Un climat tropical maritime

Les îles de Wallis et Futuna connaissent un climat tropical maritime, caractérisé par une température élevée et une humidité importante. Les précipitations y sont abondantes et le ciel est souvent chargé.

Comme le montre le graphique suivant, le climat est très régulier, avec des saisons à peine marquées :

- L'archipel étant proche de l'équateur, les variations de températures sont réduites à Wallis comme à Futuna en raison de la faible variabilité de l'ensoleillement tout au long de l'année. Les minima et maxima de températures sont généralement compris entre 24°C et 31°C et les températures moyennes sont toujours supérieures à 25,5°C.
 - Les précipitations sont globalement abondantes, avec un taux d'hygrométrie variant entre 82 et 85 %.
- La pluviométrie annuelle est supérieure à 3 290 mm, avec des précipitations généralement moins importantes de juin à septembre.

Les variations diurnes, et en particulier l'amplitude thermique, sont également très faibles.

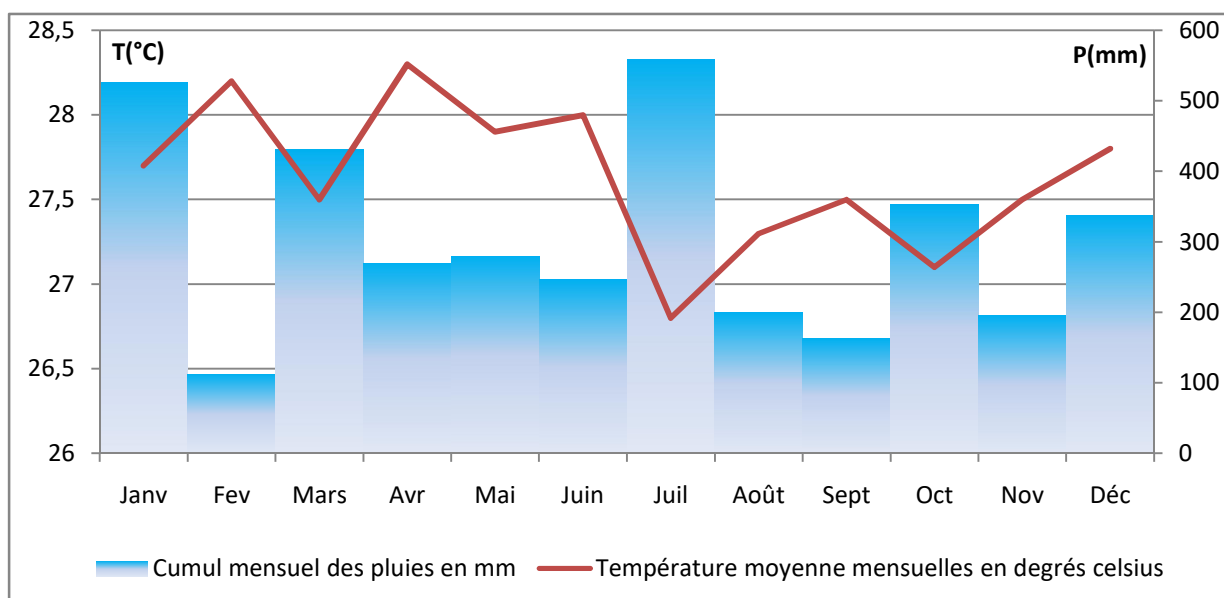


Figure 5 : Précipitations et températures moyennes mensuelles à Wallis et Futuna

Le contexte topographique de Futuna (relief montagneux, cf. paragraphe suivant) crée cependant un microclimat singulièrement différent de celui de Wallis malgré le rapprochement des deux îles. Les données pluviométriques de Futuna sont ainsi plus élevées que celle de Wallis.

D'une manière générale les conditions climatiques à Wallis comme à Futuna autorisent une production agricole continue tout au long de l'année.

Des phénomènes climatiques qui prennent de l'ampleur dans un contexte de changement global

Wallis et Futuna sont soumises à une saison cyclonique qui s'étend de mi-novembre à mi-avril. Le cyclone Evan est le dernier à avoir frappé le Territoire, en décembre 2012.

Deux phénomènes climatiques, « El Niño » et « La Niña » touchent directement l'archipel, à une fréquence comprise entre 6 et 10 ans :

- Ces deux phénomènes climatiques ont un impact immédiat sur les saisons (et donc sur la façon de cultiver du wallisien et du futunien). L'épisode 2007-2008 d'El Niño a été particulièrement virulent et a duré plus d'un an. Il s'est accompagné d'un déficit de précipitations, ayant entraîné une certaine sécheresse, et a généré d'importants incendies.
- Les conséquences de La Niña sont moins prononcées que celles associées à El Niño, et dans certaines régions, ont tendance à être inverses. Cependant, ces effets ne sont toujours pas le contraire d'El Niño. Dans certains pays et certains océans, les anomalies dues à ce phénomène climatique dans le Pacifique provoquent par exemple des ouragans en zone atlantique, ou des conditions climatiques plus sèches que la normale en Amérique du sud.
- En revanche, les anomalies en basse température que La Niña apporte, permettent d'avoir une eau riche en nutriments dans l'océan Pacifique et des eaux propices à la pêche.

Par ailleurs, en raison de la proximité de la zone de fracture nord Fidjienne et de l'existence d'une faille passant par Futuna et Alofi, l'activité sismique y est régulière.

Enfin, le changement climatique global et les évolutions qui l'accompagnent (hausse du niveau des océans, hausse des températures moyennes, possible augmentation de l'ampleur des épisodes cycloniques, etc.) renforce la fragilité du Territoire.

L'archipel de Wallis et Futuna, de par sa faible taille et sa localisation, fait partie des îles les plus vulnérables du Pacifique.

Géologie, pédologie et topographie

L'archipel de Wallis et Futuna présente une origine volcanique, mais les îles qui le composent ne font pas partie du même ensemble géologique, ce qui leur confère des caractéristiques différentes.

Le tableau suivant synthétise les principales caractéristiques des sols des 3 îles Wallis (Uvéa), Futuna et Alofi.

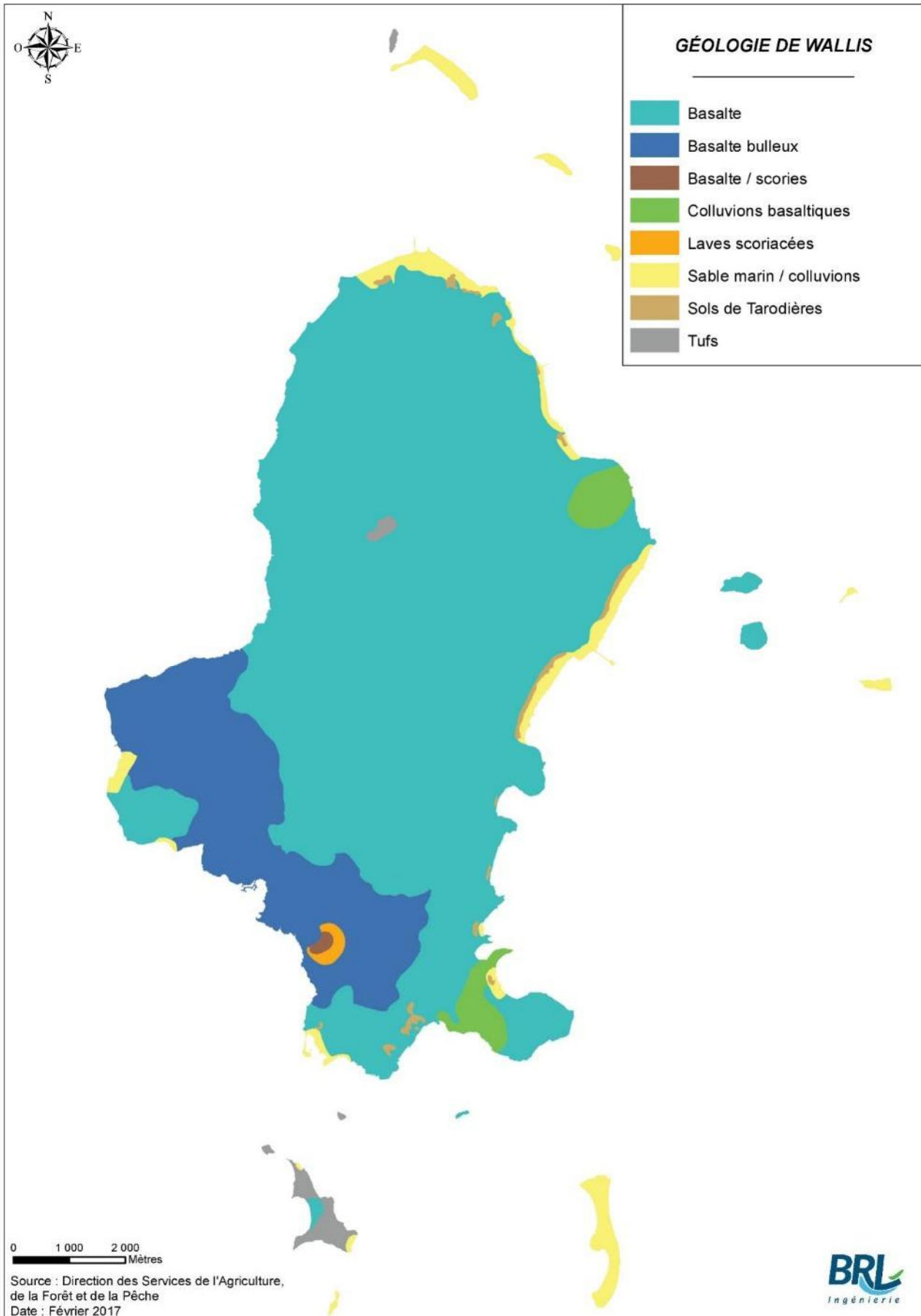
Ile	Relief	Pédologie
Wallis 75,64 km ²	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Relief assez peu marqué avec un point culminant à 151 m d'altitude (Mont Lulu) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Quasi-absence d'argiles minéralogiques vraies ▶ Presque tous les sols peuvent être qualifiés de ferralitiques, avec des niveaux d'évolution différents : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Sols sur basaltes anciens. ✖ Caractéristiques : sols rouges ferralitiques et profonds qui se sont développés sur des anciennes roches volcaniques, profonds sous « toafa » (lande à fougères et pandanus) et peu à moyennement profonds sous forêt dégradée.

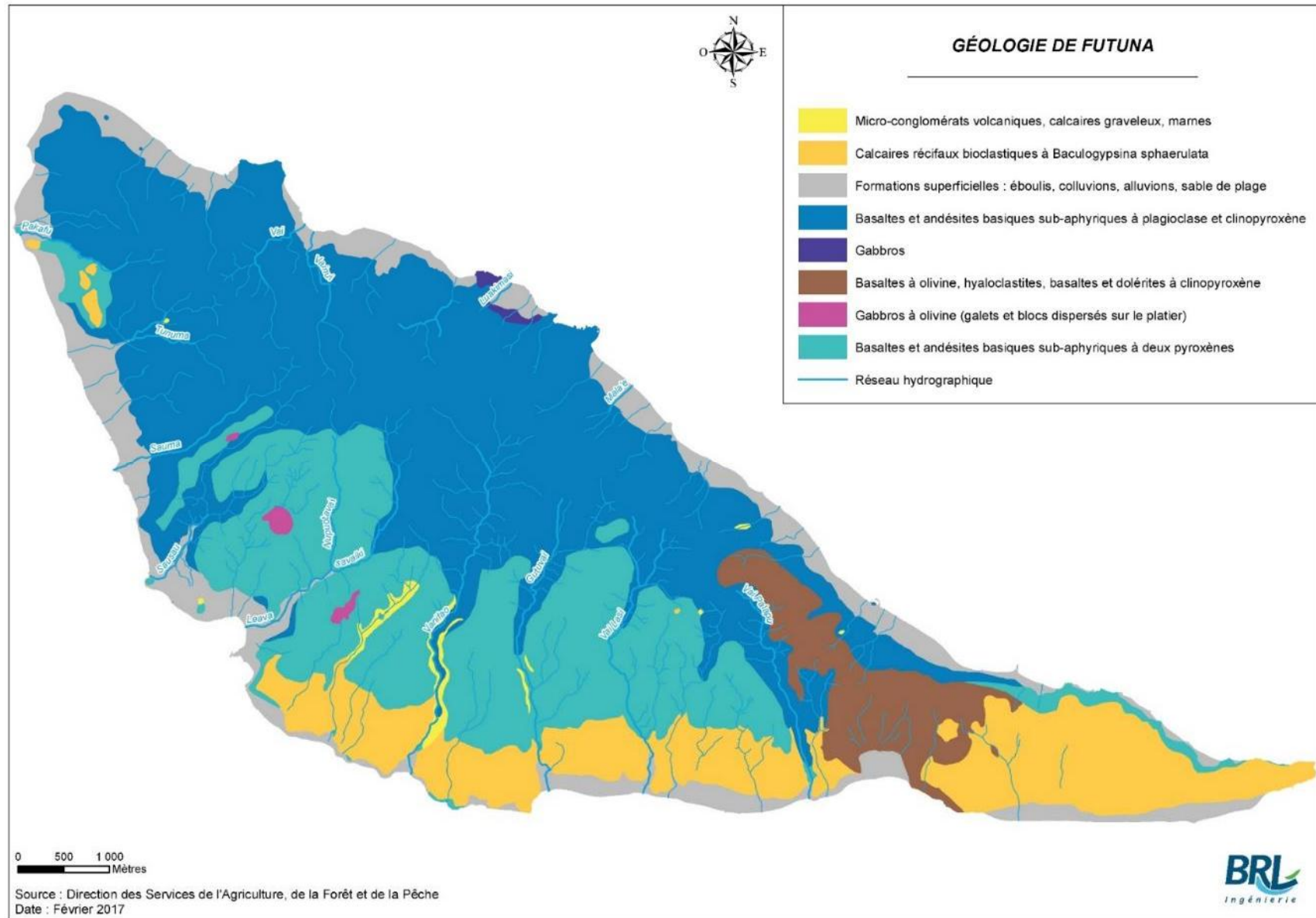
Ile	Relief	Pédologie
		<ul style="list-style-type: none"> ✗ Localisation : occupent la plus grande superficie de l'île ◆ Sols jeunes, peu évolués ✗ Caractéristiques : sols sur basalte récent, peu à moyennement profonds, riches en débris de roches plus ou moins altérés mais contenant du fer (plutôt favorables à la culture) ✗ Localisation : zone volcanique récente du Sud de l'île ◆ Sols ferrallitiques, riches en débris de roches en cours d'altération. ✗ Caractéristiques : roche mère assez hétérogène, en banc parfois stratifiés et de teinte rouge vif à l'altération ✗ Localisation : massifs isolés de tufs (marron) ◆ Sols colluviaux associés à des apports marins ✗ Caractéristiques : faibles surfaces en bandes très étroites ✗ Localisation : parties côtières de l'île, au pied des coulées basaltiques qui les dominent de quelques mètres, presque au contact de la nappe d'eau à proximité de nombreux exutoires en contrebas de colline (sols cultivés et mis en valeur par les tarodières irriguées)
Futuna 46,28 km ²	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Relief montagneux avec un point culminant à 524 m d'altitude (Mont Puke) ▶ Relief très accidenté (nombreuses et profondes entailles du réseau hydrographique) ▶ Plaines alluviales quasiment inexistantes ▶ Plaine côtière qui ceinture partiellement l'île (moins de 200m de large) ▶ Brèches volcaniques sur la presque totalité du territoire (et traces de coulées de lave basaltique au nord de l'île) 	<p>5 grandes zones qui ont plus ou moins évoluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sols « escarpements calcaires » : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Caractéristiques : massifs calcaires coralliens avec des épaisseurs très variables de quelques dizaines de centimètre à un mètre ou plus. ◆ Localisation : côtes sud-ouest de l'île. ▶ Sols ferrallitiques, rouges et très riches en oxyde de fer et en oxyde d'alumine : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Caractéristiques : sols très riches mais extrêmement fragiles. Dès l'instant où l'on supprime le couvert forestier qui les protège de l'érosion, mais surtout du lessivage, ces sols se transforment rapidement en cuirasses par suite d'une latérisation¹. ◆ Localisation : sur une grande partie centrale de l'île à l'exception de plusieurs zones déjà défrichées. ▶ Roche affleurante (basaltes) : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Caractéristiques : zone inerte ◆ Localisation : une partie peu significative du nord de l'île ▶ Sols calcomagnésiques, saturés, bruns calciques, épais : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Caractéristiques : Très caillouteux (utilisés pour des cultures de taro ou banane sur les zones dotées de pente moins accentuées) ◆ Localisation : zones à fortes pentes des côtes nord de l'île ▶ Sols peu évolués. <ul style="list-style-type: none"> ◆ Caractéristiques : sols bruts où la roche mère est peu ou pas altérée voire visible à l'œil nue, végétation pauvre est très peu dense ◆ Localisation : au sud de l'île
Alofi 17,78 km ²	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Relief montagneux avec un point culminant à 417 m d'altitude (Mont Kolofau) ▶ Côtes très découpées 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Très proche de Futuna en ce qui concerne les caractères pédologiques : elle possède des sols de type à escarpements de calcaire, des sols ferrallitiques, des sols calcomagnésiques

¹ Les oxydes de fer et d'alumine colloïdale précipitent pour former des nodules (alios) qui, s'ils se soudent, forment des cuirasses définitivement stériles.

Les cartes suivantes permettent d'avoir un aperçu de la géologie de Wallis et Futuna.

Figure 6 : Géologie sur Wallis





Les sols wallisiens présentent des qualités agronomiques intéressantes mais nécessitent une prudente mise en valeur sous peine de créer une rupture des équilibres écologiques. C'est la raison pour laquelle les wallisiens cultivent quelques années avant de laisser les terres en jachère pour une période allant de 2 à 4 ans. Une utilisation excessive de ces sols ne permet pas de bonnes récoltes.

Futuna est une île de superficie très réduite avec un relief très rude. Les zones facilement utilisables pour un développement agricole sont de faible surface et fragiles de par leur structure.

L'îlot d'Alofi présente des sols de caractéristiques très proches de ceux de Futuna. Il est inhabité mais ses ressources forestières sont exploitées pour le bois d'œuvre.

Ressources naturelles

Écosystèmes terrestres

Autrefois, les îles Wallis, Futuna et Alofi étaient entièrement couvertes par des forêts naturelles, forêts denses humides et forêts littorales. Celles-ci ont été défrichées sur des grandes surfaces pour les besoins de l'agriculture (cultures vivrières traditionnelles pratiquées de manière itinérante après défriche et brûlis, cocoteraies, etc.). La végétation primaire a donc été remplacée par une végétation modifiée, secondarisée et à certains endroits par une formation végétale particulière, la lande à « toafa » (cf. point suivant).

Le principal facteur naturel intervenant dans la répartition de la végétation semble être la topographie, sur Futuna et Alofi. La végétation s'étale selon l'altitude et, bien que la petite taille de ces îles limite le gradient de sécheresse, elle se répartit en fonction de l'hygrométrie et de la pluviosité.

Différents groupements végétaux situés en milieux naturels ou anthropisés s'étagent du bord de mer jusqu'aux hauteurs :

- **Les zones humides (ou formations marécageuses)**

Elles abritent la végétation et la forêt de marais ou de bord de lac. Plusieurs zones humides de Wallis (les lacs peu profonds, Kikila et Alofivai et leurs abords) sont des zones privilégiées par les oiseaux migrateurs. Les zones humides intègrent également certaines tarodières, irriguées par des sources sur le littoral de Wallis.

- **La végétation littorale**

Elle est constituée de groupements végétaux sur les plages et arrières plages ainsi que sur certains îlots. La forêt littorale, en forte régression sur tout le territoire, est parfois présente jusqu'à 20 mètres d'altitude. Elle ne subsiste qu'à l'état de lambeaux sur Futuna et Alofi où elle n'a jamais été très développée du fait du relief très marqué. Elle pousse sur substrat calcaire ou basaltique. Sur Wallis, on retrouve des lambeaux de forêt sur la côte Est et sur les îlots du lagon. A Futuna et à Alofi, plusieurs plantes endémiques du territoire viennent souvent enrichir cette formation.

- **La forêt humide de basse altitude et la forêt humide de montagne (ou forêt dense sempervirente, principalement sur Futuna et Alofi)**

Elles sont différentes d'une île à l'autre, en fonction du substrat (calcaire ou non), de l'ancienneté de l'île et de son isolement. La strate supérieure est dans tous les cas peu haute. On y trouve la plus forte diversité d'espèces et au moins trois espèces endémiques d'arbustes. Cette forêt n'existe quasiment plus à Wallis et est réduite à quelques patchs disséminés sur l'île. Le pourcentage de forêts naturelles subsistantes à Wallis était évalué à 15 % dans les années 1980 et seulement à 5 à 10 % en 2007. A Futuna, malgré l'urbanisation du littoral et l'avancée du toafa, la forêt dense est encore présente, notamment à l'intérieur de l'île. Elle couvrait il y a 10 ans une surface environ égale à la moitié de l'île mais ne représenterait maintenant plus que 20 % à 25 % de l'île.

- **La végétation modifiée ou secondarisée**

Elle est constituée de forêts secondarisées, parfois dominées par les cocotiers, avec en sous-bois des fourrés ou jachères.

- **La lande à « toafa »**

Elle est présente sur les trois îles. « Toafa » signifie désert car cette lande dominée par des fougères (*Dicranopteris linearis*) n'est que très peu colonisée par d'autres espèces végétales et abrite peu de biodiversité, car soumise fréquemment à des feux. Elle est parfois colonisée par des espèces arbustives éparses tel *Pandanus tectorius*, *Scaevola sericea*, ou *Decaspermum fruticosum*. En l'absence de feux ou autre perturbations, la succession végétale reprend son cours progressivement et les zones de toafa s'enrichissent d'un sous-bois parfois composé d'espèces locales.

- **Les zones cultivées**

Elles incluent les cultures vivrières, les jardins, les plantations telles que les cocoteraies ou les pins. En effet, le pin des Caraïbes a été utilisé comme espèce de reboisement, notamment sur le toafa. Sans entretien des plantations (nettoyage et éclaircies), le sous-bois des plantations s'enrichit progressivement d'espèces arbustives locales telles que le *Calophyllum inophyllum*, *Parinarum sp.*, *Syzygium sp.*, *Cordia subcordata*, , etc. La même succession végétale par des espèces indigènes a lieu dans les cocoteraies laissées à l'abandon.

Écosystèmes dulçaquicoles et ressources en eau

A Wallis :

- Il n'existe pas de réseau hydrographique à Wallis du fait de la perméabilité du sous-sol sur une grande partie de l'île et du relief peu marqué et très bas. Seule une rivière temporaire est présente : la rivière Loka à Lano, qui peut avoir un écoulement important uniquement en cas de fortes pluies.
- Les fortes précipitations et la grande perméabilité des terrains de Wallis ont permis la création d'une unique nappe phréatique superficielle (lentille d'eau douce, cf. figure suivante). Cette ressource permet de répondre à tous les besoins en eau potable de la population.
- Des sources à faible débit ponctuent le littoral : ce sont des résurgences de la nappe qui ne sont donc pas rechargées directement par le ruissellement atteignant les plaines littorales.
- Des lacs de dépression (Kikila et Alofvai) et des lacs de cratères (Lalolalo, Lano, Lanutavake) sont présents sur l'île. Leur niveau peut être inférieur à celui de la mer et leur profondeur importante (jusqu'à 80 mètres pour le lac Lalolalo). Jusqu'à présent peu connus, les trois lacs de cratère ont fait l'objet d'une étude de l'université de Washington en 2011. Le lac Lalolalo, le plus profond, est constitué d'eau saumâtre jusqu'à 60 mètres puis d'eau salée jusqu'à 80 mètres. Le lac Lanutavake est constitué d'eau douce. Ces lacs de cratère contribuent à la recharge de la nappe.

Les conditions existantes dans ces lacs semblent être défavorable à la vie aquatique : leur faune est pauvre, avec seulement trois espèces de poissons trouvés dont l'anguille *Anguilla obscura*, commune dans le Pacifique, et deux espèces envahissantes (le guppy ; *Poecilia reticulata* et le tilapia ; *Oreochromis mossambicus*). De la même façon, la végétation dulçaquicole à Uvéa est peu représentée et très pauvre : les eaux sont turbides, et plusieurs lacs ont des berges très pentues, rocheuses et trop ombragées. D'autres sont asséchés à une période de l'année et ne permettent pas aux végétaux de survivre. Les tarodières sont entretenues et les fossés curés, la végétation aquatique ne peut donc s'y développer.

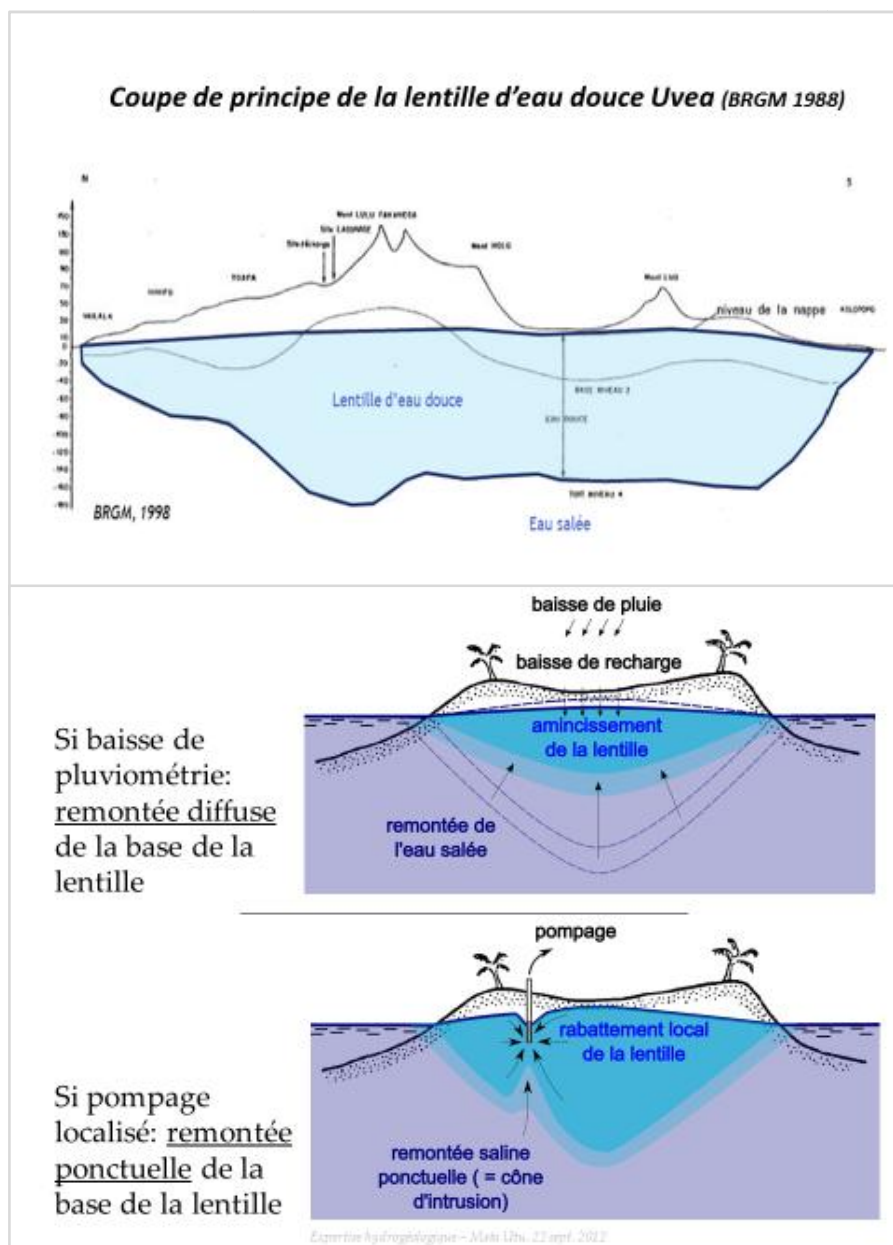


Figure 8 : Représentations schématiques d'une lentille d'eau douce sous une île océanique

A Futuna :

- De nombreux cours d'eau permanents prennent leur source de part et d'autre de la chaîne montagneuse au centre de l'île. Ils constituent des habitats clés pour la faune dulçaquicole endémique.
 - ▶ Les eaux destinées à la consommation humaine proviennent d'une dizaine de captages réalisés dans ces cours d'eau.
 - ▶ Les rivières permettent d'irriguer des tarodières aménagées sur le flanc des collines. Pour cela, des aménagements sont réalisés sur les rivières et des canaux de dérivation sont construits afin qu'une lame d'eau alimente en permanence la tarodière.
- Des sources d'eau douce peuvent apparaître à marée basse au niveau de la plate-forme littorale.

Alofi est une île principalement corallienne, les eaux de pluies s'infiltrent à travers le corail très perméable et karstique, ce qui explique l'absence de cours d'eau. L'eau douce apparaît près du rivage sous forme de sources.

Écosystème littoral : la mangrove

La mangrove occupe quelques anses vaseuses sur la côte ouest et au sud de Wallis. Elle s'étend sur une bande de 8 km, sur la côte sud-ouest, entre la pointe Mua et Malaetoli et sur la côte ouest, entre Ahoa et Utulea. De très petites surfaces sont également présentes en deux points de la côte est, ainsi que dans une petite dépression située sur l'îlot de Faioa.

La mangrove d'Uvéa se présente comme une formation assez dense de 3 à 4 m de hauteur. Elle ne semble composée que de deux espèces de Rhizophoraceae : le Palétuvier rouge (*Bruguiera gymnorrhiza*) et le Togo (*Rhizophora samoensis*).

Les estimations concernant la superficie totale de la mangrove à Wallis varient entre 12 et 28 hectares. Compte tenu des difficultés à estimer son étendue sur le littoral et de l'absence d'un état initial précis, on ne sait pas à l'heure actuelle si cette mangrove est en recul ou non. Ces dernières années, on constate cependant que des constructions ont été réalisées sur des zones de mangrove, entraînant leur dégradation ou leur élimination (par exemple entre Utufua et Malaefoou).

La mangrove est absente de Futuna et d'Alofi.

Écosystèmes marins

L'île d'Uvéa est entourée d'un complexe récifo-lagonaire intégrant un ensemble varié d'habitats. La zone littorale est bordée d'une zone intertidale constituée principalement d'un substrat vaseux ou sablo-vaseux classiquement recouvert d'un herbier à *Syringodium isoetifolium* et à *Halophila ovalis*. Plus en avant, se développe un récif frangeant qui s'enfonce progressivement jusqu'aux fonds de lagon.

Le lagon, d'une superficie de 219,5 km², intègre 19 îlots entourés de leurs couronnes récifales. Les îlots autour d'Uvéa sont encore pour la plupart surmontés d'une forêt littorale assez dense. Les îlots situés au nord de l'île constituent des refuges importants pour l'avifaune (reproduction et nidification).

Les fonds de lagon sont constitués de cuvettes parfois profondes (>50 m), de pinacles et de grandes étendues sablo-sédimentaires de profondeurs variant entre 10 et 20 m. Les cuvettes constituent des zones de développement des caulerpes (*Caulerpa taxifolia* var. *asplenoides*) alors que les grandes étendues lagonaires sont plutôt favorables au développement d'*Halimeda* dans les zones de sables blanc grossier, de macrophytes, d'algues brunes dans les zones détritiques et de pinacles coralliens de petite taille dans les zones à grès. Les herbiers et alguerai occupent donc une partie importante du lagon (environ 53 km²) et semblent plus particulièrement développés dans la partie nord-ouest. De vastes récifs intermédiaires de faible profondeur sont également présents dans le lagon.

Le lagon est soumis à la fois aux influences terrestres et océaniques. L'hydrodynamisme est essentiellement contrôlé par le régime des marées. Ainsi, le lagon d'Uvéa peut être divisé en trois bassins, fonctionnant de façon quasiment indépendante : le bassin nord et nord-ouest, le bassin sud-ouest et le bassin sud-est. La zone lagonaire est encerclée d'un récif barrière quasi continu d'une longueur de 63 km, d'une surface de 45,3 km² et interrompu par quatre passes, trois à l'ouest et une au sud. La crête récifale est très largement recouverte de sédiments carbonatés, de dépôts coralliens grossiers ou de blocs. Les pentes récifales interne et externe atteignent des substrats de fonds meubles de nature majoritairement sablo-sédimentaire.

Les îles de Futuna et d'Alofi se distinguent d'Uvéa par l'absence de lagon (lagon très restreint sur Alofi). Ces îles sont entourées de récifs frangeants d'une largeur variant entre 30 et 500 mètres, fréquemment exposés aux marées basses. La pente externe est peuplée de corail dont le taux de recouvrement est assez faible (30 à 50 %) du fait d'une forte exposition aux vents et à la houle et de la proximité immédiate des activités humaines sur l'île. Les marges récifales présentant un benthos composé de substrats durs et meubles sont peu fréquentes, bien qu'une seconde terrasse (haut-fond) s'étende juste au-delà des platiers récifaux, à une profondeur de 5 à 10 mètres. Un réseau de plaques coralliennes formant des terrasses pentues y prédominent et sont entrecoupées çà et là d'habitats en éperons-sillons et de zones sableuses.

Les îles de Wallis et Futuna présentent des écosystèmes très riches : mangroves, récifs coralliens, forêt primaire et plantes endémiques associées, etc. Ils sont cependant fortement menacés par les risques naturels (cyclones, incendies, etc.) et les activités anthropiques (constructions, défrichages pour l'activité agricole, etc.).

La ressource en eau apparaît suffisante sur le territoire pour répondre aux besoins en eau de la population, tant pour la consommation domestique que pour les activités économiques (agriculture notamment).

DEMOGRAPHIE

Une population qui décroît depuis 2003

La population des îles Wallis et Futuna est estimée à 12 197 habitants (recensement de 2014), dont 8 584 situés à Wallis et 3 613 à Futuna.

Le graphique suivant retrace les grandes évolutions de la population de l'archipel depuis le milieu du 19^{ème} siècle :

- Croissance caractérisée du milieu du 19^{ème} siècle jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle.
- Première chute démographique entre 1953 et 1960 (grandes migrations : diminution de 12 % de la population de Wallis et Futuna). À cette période, la population de l'archipel émigre pour trouver du travail dans les usines de nickel en Nouvelle-Calédonie ou travailler dans les plantations ou usines de manganèses au Vanuatu.
- Retour au pays des Wallisiens et Futuniens entre 1976 et 1990 (augmentation de la population de Wallis et Futuna de près de 50 %). La crise du nickel (dès 1972, les cours du nickel s'effondrent) et l'indépendance du Vanuatu en 1980 entraînent cette vague de retour de la population.
- Depuis 2003, la tendance s'est inversée, avec une démographie qui se caractérise par une diminution importante de la population :
 - ▶ Entre 2003 et 2008, on constate une diminution de 10 % de la population ;
 - ▶ Cette décroissance se poursuit entre 2008 et 2013 avec 9,5 % d'habitant en moins ;
 - ▶ Entre 2003 et 2013, la population de Wallis et Futuna passe de 14 944 habitants à 12 197 habitants (- 18 %).

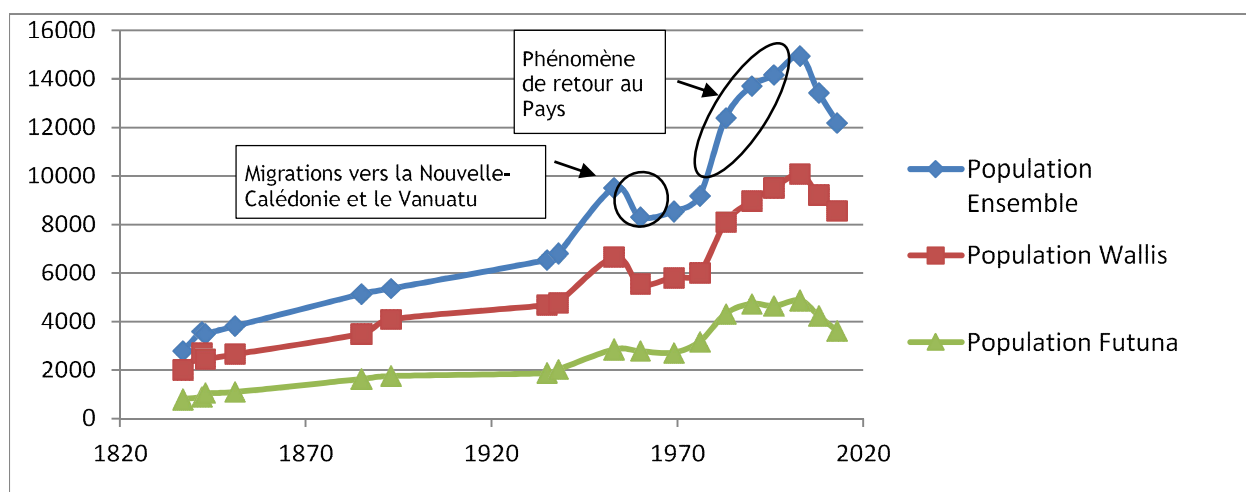


Figure 9 : Évolution de la population de Wallis et Futuna du milieu du 19^{ème} siècle à aujourd'hui

La poursuite de la diminution de la population s'explique aujourd'hui pour deux raisons principales :

- La poursuite d'études post-bac se fait hors du Territoire, en France (Nouvelle-Calédonie, Tahiti, métropole) voire à l'étranger (Nouvelle-Zélande, Australie, etc.).
Avec l'élévation du niveau scolaire, de plus en plus de jeunes quittent le Territoire afin de poursuivre leur cursus, qui s'arrête au niveau local au baccalauréat.
- D'autre part, l'étroitesse du marché local de l'emploi défavorise énormément les jeunes en fin d'étude qui sont à la recherche de travail. Cet état de fait conduit une grande majorité des jeunes à partir ou à rester dans le pays d'étude qui offre souvent davantage d'opportunités en matière d'emploi.

Une population vieillissante

La comparaison des pyramides de population 2003 et 2013 (graphiques suivants) met en évidence le vieillissement de la population. En 2013, les personnes de plus de 60 ans représentent 14,1 % de la population (+5,2 points par rapport à 2008) tandis que les jeunes de moins de 20 ans représentent 37,7 % de la population (-6,4 points par rapport à 2008). Les recensements réalisés par le STSEE entre 2003 et 2013 induisent à estimer la baisse moyenne de la population de Wallis-et-Futuna à 2 % par an.

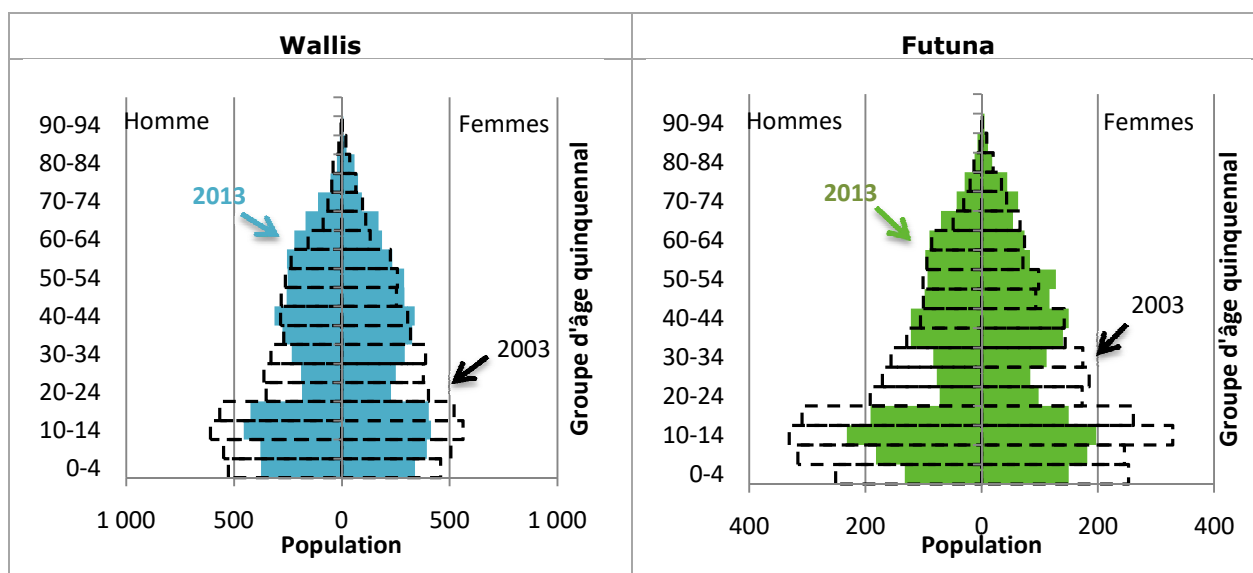


Figure 10 : Comparaison des pyramides de population 2003 et 2013 de Wallis et Futuna

Cette évolution de la pyramide des âges est à mettre en relation avec :

- Le flux d'émigration important des jeunes adultes, pour une poursuite d'études ou la recherche d'un emploi à l'extérieur (cf. paragraphe précédent) ;
- La baisse du taux d'accroissement naturel de la population (diminution du taux de natalité) ;
- La progression de l'espérance de vie à la naissance.

L'âge médian passe de 28 ans à 32,2 ans entre 2008 et 2013.

SANTE PUBLIQUE

L'espérance de vie à Wallis et Futuna est globalement en augmentation depuis 1986. Cependant, si on observe en détail l'espérance de vie chez les hommes, on constate qu'elle stagne depuis 2005 et même qu'elle accuse une légère diminution entre les périodes 2000-2003 et 2005-2008.

En comparant ces données avec celles de la métropole (cf. graphique suivant), on constate que l'espérance de vie est nettement plus faible sur le Territoire qu'en France métropolitaine : pour la dernière période d'étude, 2008-2013, les hommes et femmes de Wallis et Futuna ont une espérance de vie inférieure de 6 années environ par rapport à la métropole.

Cependant, à l'échelle du pacifique insulaire, les territoires français (Polynésie Française, Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie) ont les chiffres d'espérance de vie parmi les plus élevés (STSEE 2014).

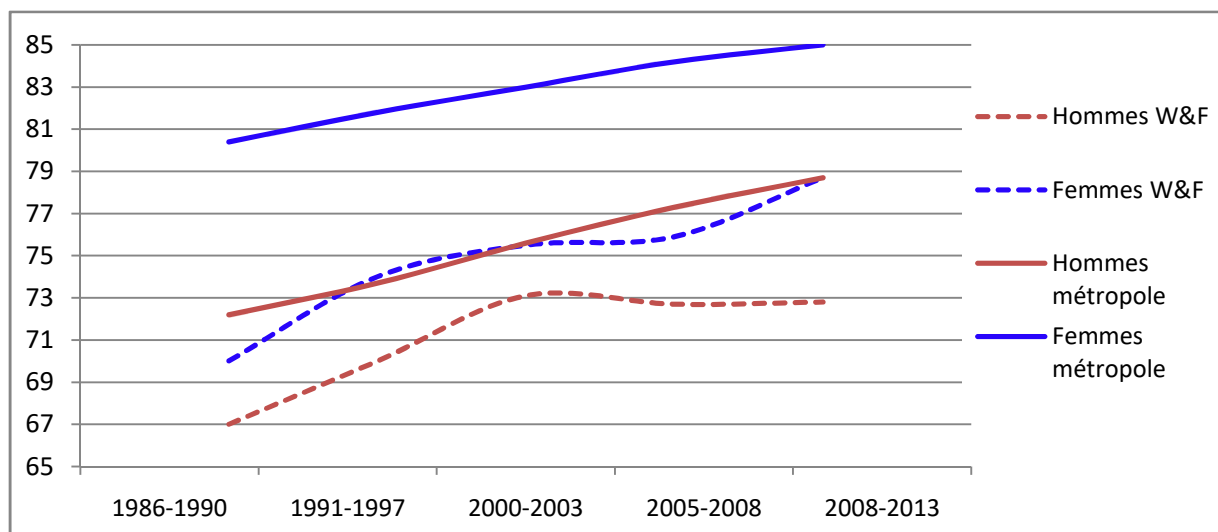


Figure 11 : Évolution de l'espérance de vie entre 1986 et 2013 (comparaison Wallis et Futuna et métropole)

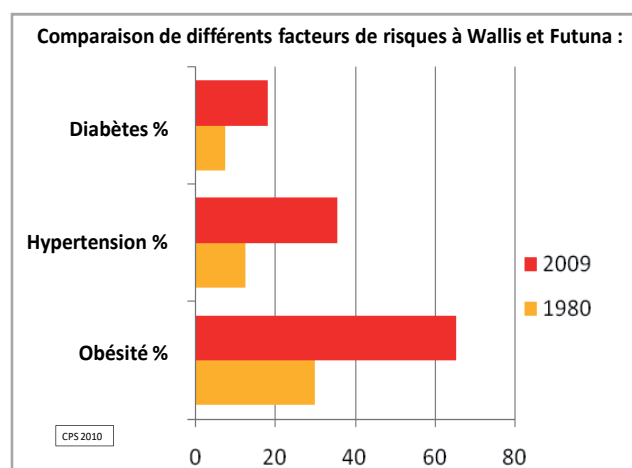


Figure 12 : Évolution de différents facteurs entre 1980 et 2009 à Wallis et Futuna

La stagnation de l'espérance de vie chez les hommes à Wallis et Futuna peut être expliquée par l'augmentation de la prévalence des facteurs de risques de maladies non-transmissibles (MNT), illustrée par le graphique ci-contre (étude publiée par la Communauté du Pacifique, Tivollier et al. 2010).

En l'espace de trente ans, on constate que les 3 facteurs ont plus que doublés :

- l'obésité a doublé, pour passer de 30 % à 65 %,
- la prévalence de l'hypertension artérielle a triplé, pour passer de 13 % à 36 %,
- et celle du diabète a plus que doublé, pour passer de 7,4 % à 18 %.

Plusieurs hypothèses sont évoquées pour tenter d'expliquer l'augmentation de ces facteurs de risques :

- l'évolution des modes de consommation (trop gras, trop sucré, manque de fruits et légumes à la ration, etc.),
- le manque d'activité physique,
- le tabagisme et la consommation d'alcool.

Les MNT posent un grave problème de santé publique à Wallis et Futuna. Le coût humain de ces maladies est important (décès, dépendance des personnes, etc.) et le coût financier du diabète représente la majeure partie des dépenses de santé sur le territoire.

ECONOMIE

L'économie de Wallis-et-Futuna est restée traditionnelle et est faiblement monétarisée. Le PIB par habitant était d'environ 10 100 € en 2005, plaçant le Territoire en tête des petits États et territoires de la zone Pacifique en termes de niveau de vie, mais très en-dessous de la moyenne atteinte dans l'Outre-mer français.

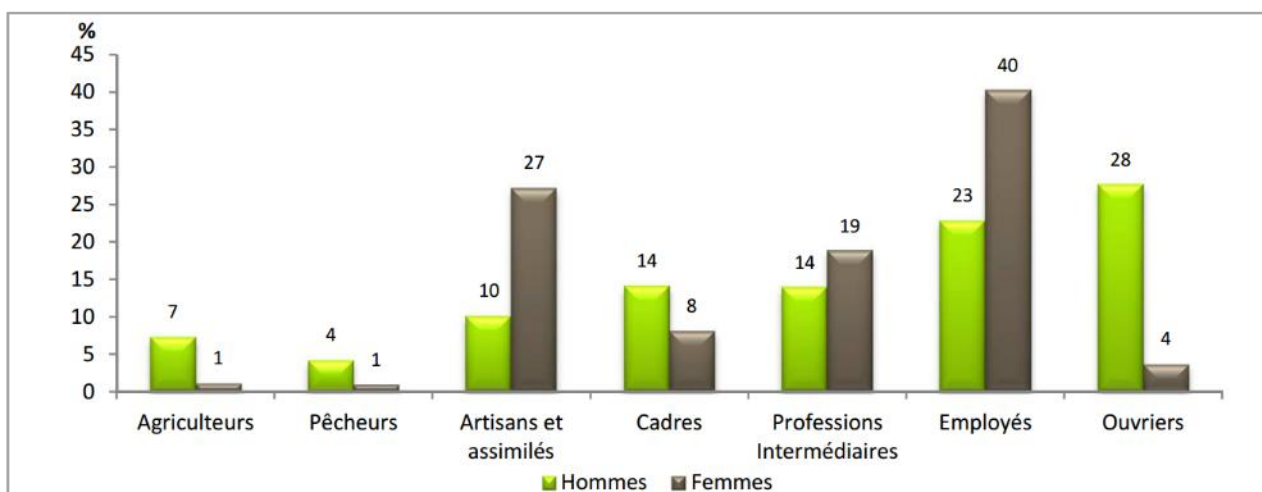
L'économie du Territoire est caractérisée par :

- Une dépendance très marquée aux importations : hydrocarbures, produits manufacturés et alimentation (en 2005, l'alimentation représentait près de 30 % des importations en valeur). Les exportations sont quasiment inexistantes du fait de la faiblesse de l'appareil productif et de l'éloignement de marchés potentiels. Ainsi, les îles sont dépendantes des transferts financiers de métropole pour financer leurs importations.

Les importations sont le fondement de l'activité commerciale et permettent au Territoire de dégager la totalité de ses recettes (par le biais des taxes douanières) en l'absence de fiscalité directe sur les ménages ou les sociétés (Coffre, 2011). Elles représentaient pour l'année 2014 un montant total de 5 839 millions de francs CFP.

- Des prix élevés et de grandes inégalités de revenus. Le taux d'emploi est faible, de 35 % pour le territoire et de 28 % pour Futuna. Les revenus des ménages sont donc très hétérogènes.
- Une autoconsommation très importante (26 % de la dépense totale des ménages d'après l'enquête budget des familles - 2005, STSEE), en particulier pour les fruits, légumes et produits de la mer, pour lesquels elle dépasse les 80 %. En revanche, les importations de poulet congelé et de conserves de viande sont élevées et l'autoconsommation plus faible (42 % seulement).

La mise en valeur des ressources du secteur primaire tient une place centrale à Wallis et Futuna : quelques professionnels pratiquent une activité à visée commerciale, alors qu'une très large partie de la population pratique une poly-activité à vocation vivrière et coutumière (dont élevage de cochons, pêche, artisanat, tubercules). Cela représente une source de revenus occasionnels.



Source : Insee-STSEE, recensement de la population, 2013

Figure 13 : Répartition de la population active occupée de 14 ans et plus selon la catégorie socio-professionnelle

La dépense publique, à travers les salaires distribués, est un élément moteur de l'économie (près de 75 % des salariés le sont dans l'administration publique), tandis que la part de la sphère privée reste très faible.

L'activité économique (hors administration publique) est centrée sur l'agriculture, qui concentre plus d'un tiers des entreprises patentées du territoire, le Bâtiment et les Travaux Publics, et le commerce.

Le développement économique et social du Territoire des îles Wallis et Futuna est contraint par plusieurs facteurs (Agence Française de Développement, 2004) :

- de nombreux handicaps naturels et structurels parmi lesquels l'isolement géographique accentué par un coût du transport élevé,
- l'éloignement de marchés potentiels,
- la faible taille du marché intérieur,
- des coûts de production supérieurs à ceux observés dans les pays voisins,
- l'absence de ressources naturelles spécifiques,
- les rigidités foncières et l'éloignement des grandes régions de provenance des touristes.

La contribution de l'État au financement de l'économie est élevée, avec 12,4 milliards de CFP transférés en 2010, incluant le paiement des personnels d'État détachés à Wallis et Futuna et les crédits de paiements affectés aux contrats de développement en vigueur. L'intervention de l'Europe au titre des programmes du Fonds européen de développement (FED) est aussi notable.

Emploi et chômage

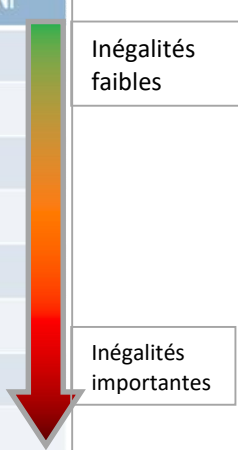
La population active a été estimée à 4 482 personnes lors du recensement de 2013, le taux de chômage étant évalué cette même année à 8,8 %.

La plupart des wallisiens et futuniens en âge de travailler ont une activité de type traditionnel, tournée en général vers l'autoconsommation, ou une activité temporaire rémunérée mais pas toujours déclarée. Les données de l'emploi doivent être interprétées avec prudence puisque ces travailleurs se déclarent le plus souvent inactifs lors des recensements.

Des inégalités économiques importantes

Il existe à Wallis et Futuna des inégalités financières importantes. Ces inégalités sont liées aux différences de revenus entre les salariés et non-salariés.

PAYS	INDICE DE GINI
Danemark	0,20
France	0,32
Australie	0,35
Nouvelle-Zélande	0,36
Nouvelle-Calédonie	0,42
Mayotte	0,49
Wallis et Futuna	0,50
Brésil	0,60



L'indice de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie, etc.). Il varie entre 0 et 1 :

- 0 : situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux.
- 1 : situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls.

Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Pour Wallis et Futuna, cet indice est de 0,50, ce qui situe le territoire au même niveau que la Chine (ADRAF 2009).

Figure 14 : Comparaison de l'indice de Gini de Wallis et Futuna avec celui d'autres territoires (2009)

Les activités économiques, hors secteur primaire

Commerce

L'activité commerciale contribue significativement à l'activité économique du Territoire (le secteur représente 24,2 % des entreprises de l'archipel). Près de 80 % des entreprises sont des commerces de détail, dont trois supermarchés à Wallis et Futuna. Avec les services, le commerce est le plus gros employeur du secteur privé avec 37,2 % des effectifs, et 12,9 % de l'effectif salarié total en 2010.

Tourisme

Le tourisme est une activité marginale et très peu développée à Wallis-et-Futuna malgré le potentiel du Territoire. Le développement de la filière est limité par plusieurs contraintes qui rendent le Territoire très peu compétitif face à l'attractivité que représentent d'autres destinations du Pacifique, plus accessibles et moins onéreuses :

- le coût élevé du transport,
- l'isolement des îles et leur éloignement des marchés touristiques potentiels,
- l'absence de cadre juridique relatif à la propriété foncière empêchant les investisseurs extérieurs ou les opérateurs spécialisés de s'implanter,
- le manque d'infrastructures (6 hôtels-restaurants, 2 gîtes et 11 entreprises de restauration),
- les tarifs élevés des prestations, liés à l'indexation du coût de la vie.

Les Mini-jeux du Pacifique qui se sont déroulés en 2013 ont permis l'émergence éphémère d'une activité touristique sur les îles, avec une affluence de clientèle qui a entraîné des chiffres d'affaire exceptionnels pour plusieurs activités : artisanat, commerces, snacks, hôtellerie, etc. Toutefois, cette hausse d'activité s'est limitée à la durée de la manifestation, l'essentiel de la clientèle extérieure restant constituée de professionnels en mission et de visiteurs familiaux.

Transports

En 2013, le secteur du transport regroupe 30 entreprises et 63 personnes (soit 2,5 % des salariés du territoire et 7,5 % des effectifs du secteur privé). Il concerne le transport routier (de voyageurs ou de marchandises), le transport maritime, le transport aérien ainsi que les services portuaires et aéroportuaires et autres services associés : agences de voyage, transitaires, etc.

Le Territoire est très impacté par les coûts et la fréquence des transports aériens et maritimes. En outre, la petite taille du marché ne permet pas l'installation d'entreprises de transport concurrentes. La desserte reste donc limitée et les coûts de transport élevés, pour le fret comme pour le trafic des passagers. Le seul réseau de transport en commun existant sur le Territoire est organisé en faveur des lycéens et collégiens.

La structure de l'économie de Wallis et Futuna met en évidence le poids important de la tradition et de l'administration dans l'économie du Territoire. L'autoconsommation, grâce à la petite agriculture familiale, gomme certaines inégalités.

ANALYSE « ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS, MENACES »

Atouts	Faiblesses
Contexte socio-économique	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Identité culturelle et traditions locales fortes ▶ Savoir-faire traditionnel et qualité des productions ▶ Espérance de vie en augmentation depuis 1986 ▶ Secteur primaire indissociable des ressources locales et au rôle prépondérant dans la coutume ▶ Culture wallisienne et futunienne autour de la famille ▶ Fort niveau d'autoconsommation permettant de réduire les inégalités avec une agriculture et une pêche traditionnelle et vivrière très présente ▶ Activités commerciale et agricole importantes (25 % environ respectivement des entreprises de l'archipel) ▶ Une ZEE étendue 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Territoire petit, limité (142 km² au total) ▶ Isolement insulaire et éloignement géographique (coût de transport, desserte aérienne peu fréquente, éloignement des marchés potentiels, coûts de production élevés, etc.) ▶ Taux d'emploi faible (35 % pour tout le territoire et seulement 28 % à Futuna) ▶ Fort dépendance aux importations, avec des taxes locales importantes (balance commerciale totalement déséquilibrée) ▶ Étroitesse du marché des métiers ▶ Économie traditionnelle et peu monétarisée ▶ Contribution faible du secteur privé dans la création de richesses ▶ Forte dépendance au secteur public de l'État et territorial (65 % des salaires en émanent) ▶ Baisse de la population significative depuis 2003 ▶ Population vieillissante ▶ Émigration importante des jeunes, en particulier pour la poursuite d'études post bac (métropole ou Nouvelle Calédonie) ▶ Espérance de vie nettement plus faible qu'en France métropolitaine (inférieur de 6 ans environ) ▶ Inégalités économiques importantes (indice de Gini à 0,5, équivalent à celui de la Chine) ▶ Tourisme très peu développé malgré le potentiel
Climat et ressources naturelles	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conditions pédoclimatiques favorables, permettant une production agricole continue tout au long de l'année ▶ Richesses et diversité de formations naturelles (zones humides, forêts humides, mangroves) ▶ Complexe recifo-lagonaire riche et intégrant un ensemble varié d'habitats autour d'Uvea 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Iles vulnérables, fortement soumises aux aléas climatiques (cyclones, incendies, sécheresse, etc.) ▶ Équilibres écologiques fragiles ▶ Nombreux espaces défrichés et artificialisés abritant peu de biodiversité (landes à tafoa, certaines tarodières) ▶ Baisse de la superficie de mangroves ▶ Vulnérabilité de la ressource en eau potable sur Wallis (lentille d'eau, unique source d'eau potable)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Organisation institutionnelle spécifique ▶ Nouvelles perspectives économiques ▶ Mode de vie aux atouts forts pour les liens sociaux et très favorable pour les circuits de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réchauffement climatique ▶ Mauvaises habitudes alimentaires de plus en plus prégnantes ▶ Augmentation des facteurs de risques de maladies non transmissibles (obésité, hypertension, diabète) ▶ Poursuite, voire accentuation de l'émigration des jeunes avec des retours incertains vers l'archipel

2.2 LES ACTIVITES ET ACTEURS DU SECTEUR PRIMAIRE A WALLIS ET FUTUNA

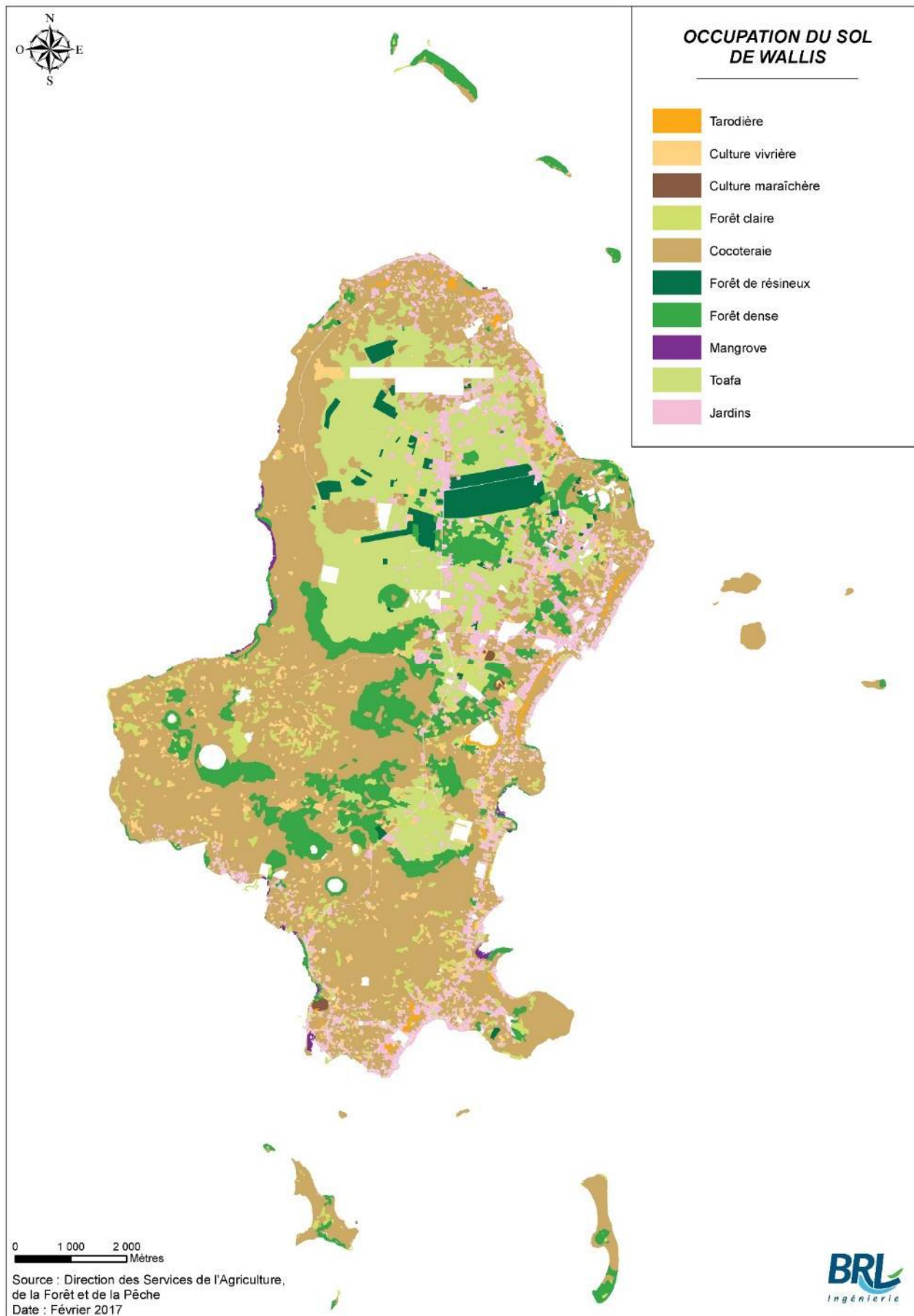
2.2.1 Les activités du secteur primaire

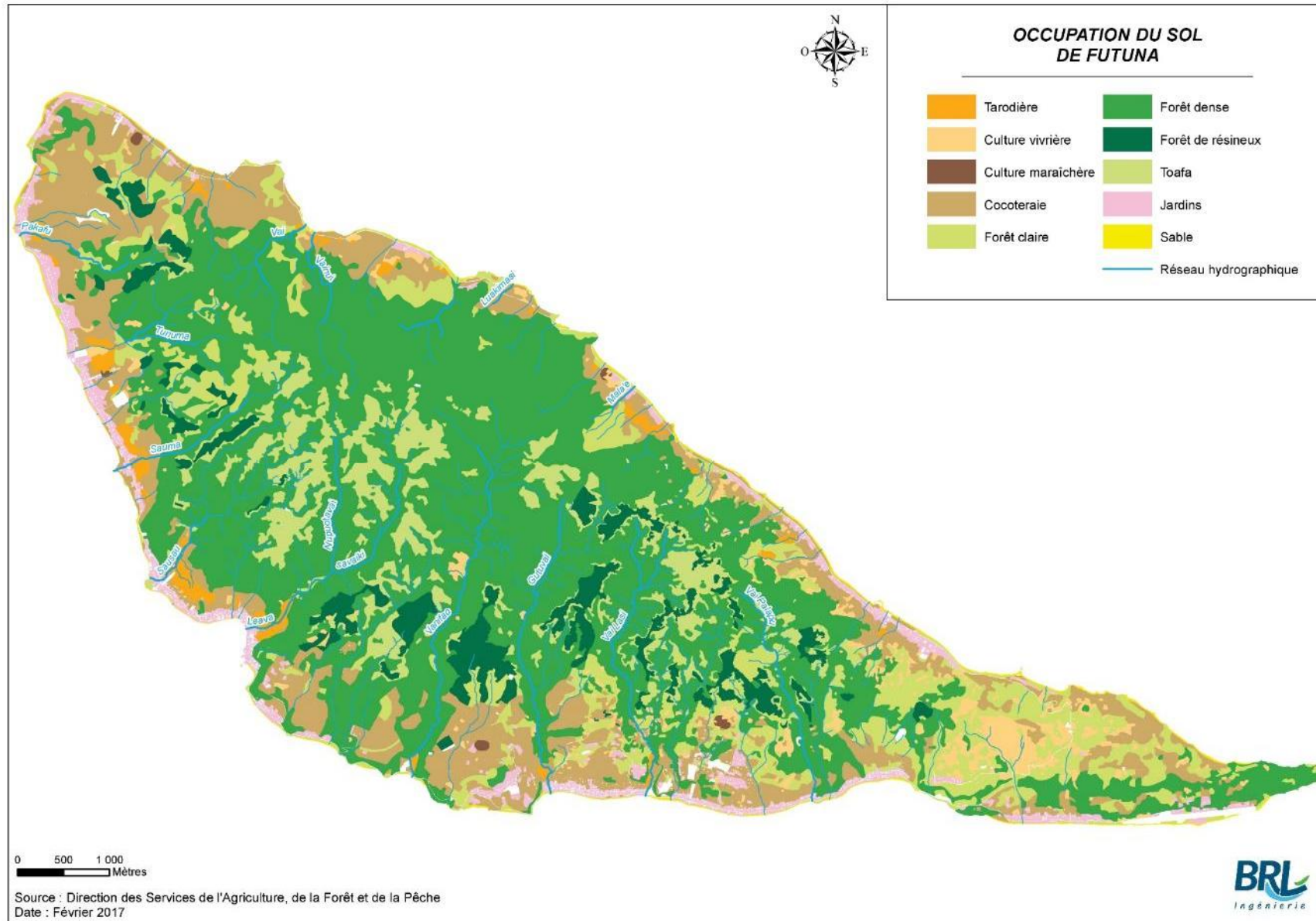
Le secteur primaire reste essentiellement ancré dans le domaine informel, voire non marchand. Les activités de production primaire tiennent une place centrale pour subvenir aux besoins familiaux et aux pratiques coutumières et religieuses.

Fin décembre 2015, le secteur primaire regroupe 118 entreprises patentées, soit 20 % de l'effectif total des entreprises de l'archipel : presque la moitié est constituée par des entreprises de pêche, 20 % de cultures/maraîchage, 15 % d'élevage et 20 % d'activités annexes à la production.

Les secteurs de l'agriculture et de la pêche n'emploient que 0,2 % des salariés déclarés (6 personnes) et ne mobilisent que 0,7 % des crédits octroyés par les établissements financiers. Une grande partie des opérateurs du secteur primaire pratiquent à la fois l'agriculture, l'élevage et la pêche et pratique une autre activité par ailleurs.

Les cartes suivantes présentent l'occupation des sols à Wallis et Futuna.





AGRICULTURE VIVRIERE

L'agriculture familiale et vivrière dominante à Wallis et Futuna

L'agriculture familiale est largement dominante à Wallis et Futuna, puisque 95 % de la population la pratique. La pratique agricole de subsistance est très importante en termes d'auto consommation des ressources alimentaires produites et est à la base d'une grande richesse culturelle. Sa valorisation commerciale reste marginale et il en résulte des filières de production quasi inexistantes.

Elle est caractérisée par un système de polyculture élevage conjuguant des pratiques d'agroforesterie qui favorisent la biodiversité et un usage très limité d'intrants. Elle se traduit par une agriculture de type biologique bien que non certifiée et non reconnue officiellement. Une des caractéristiques de l'agriculture wallisienne est l'absence de mécanisation. L'outillage rudimentaire est resté de type manuel et a peu évolué au cours des dernières décennies.

Au plan macroéconomique, les activités agricoles représentent environ 25 % du PIB. La population reste attachée à un mode de vie dans lequel cette activité vise à subvenir aux besoins des ménages (l'autoconsommation est estimée à 40 % de la consommation des ménages) et aux pratiques coutumières.

Dans le domaine des bonnes pratiques agro-écologiques, il est intéressant d'observer que la jachère reste pratiquée dans les plans d'assolement non formalisés, notamment à Wallis où la disponibilité des terres est plus élevée compte tenu d'un contexte géographique différent de celui de Futuna. Par ailleurs, et de façon schématique, on relèvera que l'usage de parcs tournants pour l'élevage de porcs permet, d'une part, de limiter l'impact environnemental des effluents et, d'autre part, d'améliorer la fertilité des sols.

Les types de productions

En début de saison et pour chaque période de plantation, les cultures d'ignames, de taros et de kapés sont toujours associées. Ces cultures, à l'instar de l'élevage porcin, symbolisent la noblesse du dur labeur du Wallisien et du Futunien dans les cérémonies coutumières. Le calendrier culturel local est défini en trois grandes saisons de plantation :

- Le « Tau lahi » ou la grande saison,
- le « Tau muli » ou la dernière saison,
- et le « Tau Mua » ou la première saison.

Ce calendrier est généralement guidé par les fêtes religieuses (saint patron, les grandes communions, etc.) par village ou par district.



On distingue trois grands types de production à Wallis comme à Futuna : le « lalo akau » ou « jardin de case », les plantations et les tarodières irriguées :

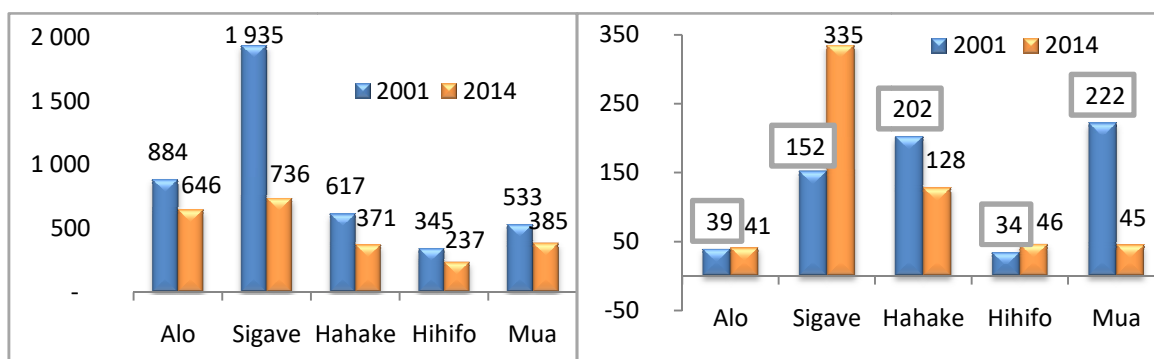
- Le lalo akau est un jardin à proximité de la maison, de manière à l'avoir près de son « paito » (cuisine locale). Il se compose le plus souvent de bananiers (généralement en grand nombre), d'arbre fruitiers (papayers, agrumes, manguiers, goyaviers, etc.), d'arbres à pain et de plantes ornementales. Les lalo akau assurent différentes fonctions.

Ils permettent d'avoir à portée de mains les ingrédients nécessaires à la cuisine (bananes, cocos, ananas, citrons, fruits de l'arbre à pain, quelques tubercules), des feuilles de bananiers et d'arbre à pain pour la cuisson des aliments, des feuilles de cocotiers pour faire des paniers et des espèces pour la confection des colliers de fleurs et des huiles parfumées (lolo).

- Les tarodières irriguées sont de vastes surfaces réservées exclusivement à la culture des différentes variétés de taro. Elles permettent de mettre en valeur des terrains marécageux ou affleurant la nappe phréatique. Une tarodière est constituée de nombreuses petites parcelles (20 à 40 m²) entourées de lacs de petits canaux. Dans ces tarodières, le taro peut être planté à n'importe quelle période de l'année.

Un déclin des tarodières irriguées est observé depuis le début des années 2000. En 2014, 617 exploitations ou ménages possèdent des tarodières irriguées. En effet, entre 2001 et 2014, 1 973 îlots ou bassins (cultivés ou en jachère) manquent à l'appel pour les tarodières irriguées : on en recensait 4 963 en 2001 contre seulement 2 970 en 2014, soit une baisse de 40 %. Cette diminution est également ressentie sur les surfaces destinées aux cultures irriguées en 2001, 66 ha de culture irriguée (cultivée) avaient été recensés contre 64 ha en 2014.

Sur Futuna, le recensement de 2001 comptait 3 010 îlots ou bassins (cultivés ou en jachère) contre 1 758 en 2014.



Source: Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

Source: Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

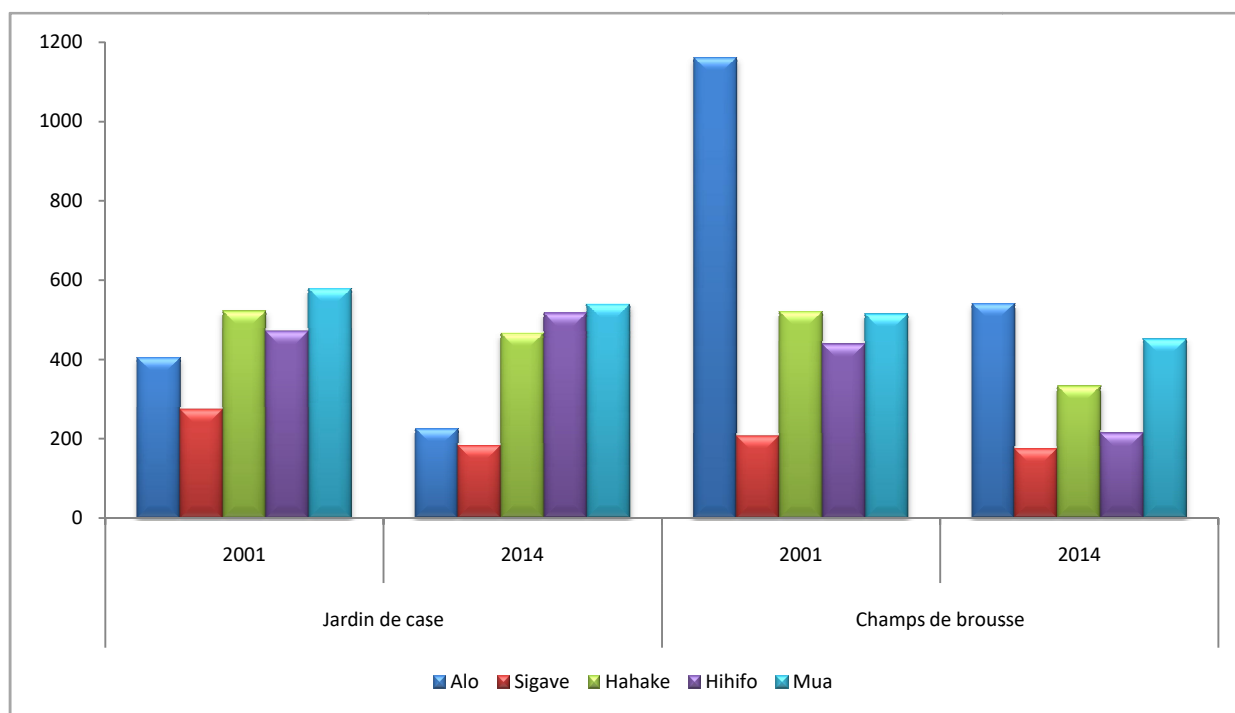
Figure 15 : Evolution des îlots ou bassins cultivés selon le district
 Figure 16 : Evolution des îlots ou bassins en jachère selon le district

Cette baisse est notamment due à des facteurs environnementaux, tels que la réduction des eaux de rivières sur l'île de Futuna, conséquence de la difficulté à maintenir un couvert forestier complet principalement en tête de bassin du fait, entre autres, des conséquences des cyclones et de la fréquence des incendies. De surcroît, l'assèchement des terres a transformé certains îlots ou bassins en parcelles de cultures en sec.

En 2014, 91 % des exploitations produisaient principalement pour l'autoconsommation et la coutume, et 9 % pour la vente. La majorité des ventes a lieu sur l'exploitation. Les taros sont vendus entre 600 et 800 CFP le kg (le prix variant selon les variétés et l'île de résidence).

- Les plantations en sec. Ce système de production est basé sur des associations de cultures qui se succèdent. Il n'existe pas de véritables successions culturales « types » mais des associations de cultures sans cesse en évolution. En effet, chaque culture a un cycle qui lui est propre et les récoltes sont étalées dans le temps afin d'éviter des périodes de conservation des tubercules trop longues. Une jachère, d'une durée variable selon la fertilité du sol et les besoins de l'agriculteur, est prévue pour chaque fin de cycle de production afin de reposer le sol et de restaurer sa fertilité.

Les recensements de 2001 et de 2014 ont mis en exergue une diminution des parcelles cultivées en sec avec une perte nette de 28 %. Le nombre total de parcelles est passé de 5 087 en 2001 à 3 649 en 2014. De même, la surface cultivée a diminué passant de 957 ha en 2001 à 150,41 ha en 2014. Cependant, la part des exploitants possédant des cultures en sec reste élevée en 2014 (82 %). Un peu plus de deux tiers des cultures en sec sont situées sur l'île de Wallis (soit 2 524 parcelles), l'île de Futuna en comptant seulement 31 %, soit 1 125 parcelles. De plus, 11 % des exploitants possèdent des cultures en jachère soit 239 parcelles. Les pratiques agricoles autour des cultures en sec se sont modifiées en s'intégrant dans la proximité en 2014. En effet, les cultures dites « jardins de case » représentent 53 % des parcelles cultivées contre 44 % en 2001.



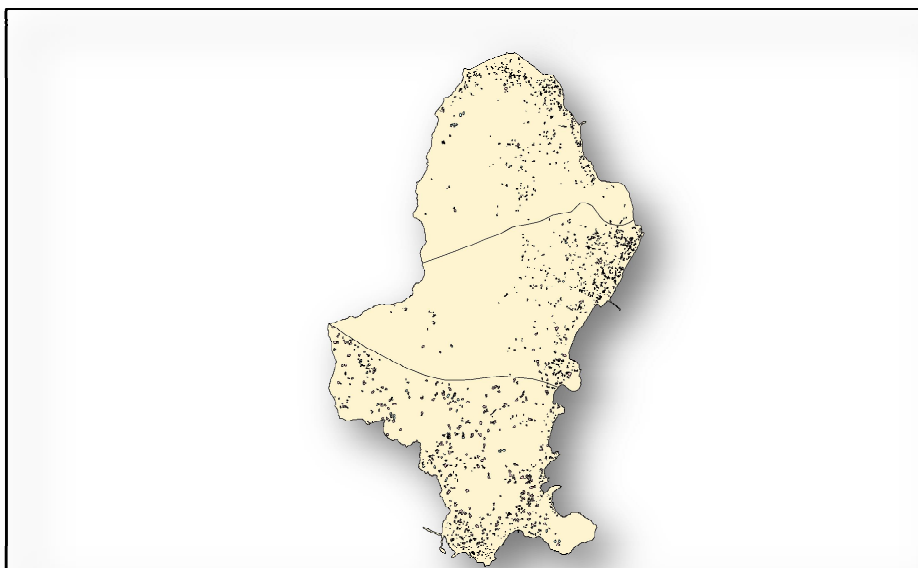
Source: Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

Figure 17 : Répartition des parcelles de culture en sec selon le type et le district

Conséquemment, les parcelles cultivées en dehors du ménage dites « champs de brousse » expriment une part moins importante des parcelles (47 % en 2013 contre 56 % en 2001).

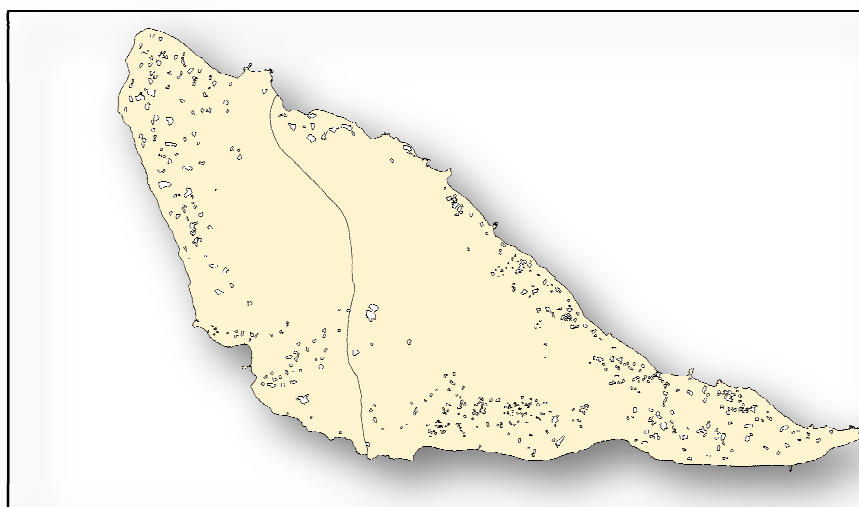
Statistiquement la part de la main d'œuvre dans l'agriculture vivrière est devenue moins importante, en lien notamment avec la baisse de la population des 20 à 34 ans et son vieillissement. En 2014, la pratique de la culture associée en sec s'est développée : 2 666 cultures associées ont été dénombrées soit 73 % des parcelles.

Les cultures associées sont plus pratiquées à Wallis (81 %) qu'à Futuna (54 %) où les monocultures sont plus présentes (46 % des parcelles de l'île). En effet, la surface moyenne des parcelles de cultures associées est de 366,83 m² à Wallis contre 297 m² à Futuna.



Source: Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

Carte 4 : Répartition des cultures associées et en monoculture à Wallis



Source: Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

Carte 5 : Répartition des cultures associées et en monoculture à Futuna

Le relief accidenté de Futuna explique en partie cette différence de taille des parcelles. Le recensement agricole de 2001 montre que les cultures sont majoritairement vivrières (98 % des parcelles en 2014). La monoculture ne concerne que 27 % des parcelles.

Circonscription ou district	Type de culture		Total des parcelles
	Vivrière	Maraîchère	
Alo	764	3	767
Sigave	352	6	358
Total Futuna	1 116	9	1 125
Hahake	789	11	800
Hihifo	694	38	732
Mua	980	12	992
Total Wallis	2 463	61	2 524
Total Wallis et Futuna	3 579	70	3 649

Source: Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

Tableau 1 : Répartition des parcelles selon le type de culture et l'unité administrative de la parcelle en 2014

La pratique du système de parc tournant avec un temps de repos grâce à des rotations de parcelles, conserve les avantages de la polyculture élevage. Elle s'inscrit d'une part dans une logique de protection de l'environnement notamment des abords côtiers de l'île et de la nappe phréatique et, d'autre part, dans une logique d'amélioration des qualités pédologiques pouvant réduire les temps de jachère à 6 et 12 mois selon le type de sol. Elle peut permettre également d'améliorer les sols pauvres du « Toafa ». En outre, la conservation des savoirs faire liés à ce mode de production est un enjeu important.

Perspectives de développement

Cette agriculture multifonctionnelle joue divers rôles dans l'organisation de la société wallisienne et futunienne : culturel, social, environnemental et économique. Le développement souhaité et recherché du volet économique et des activités marchandes liées à ce secteur d'activité ne doit pas se faire au détriment de ce type d'agriculture. En effet, la population a su s'adapter et tirer profit de ses savoirs traditionnels face à une mondialisation croissante. Cette identité culturelle permet de préserver et de perpétuer des savoir-faire liés à une agriculture de type familial qui s'approche d'une agriculture biologique par son caractère respectueux de l'environnement.

Elle participe très significativement à l'aménagement des espaces ruraux en préservant notamment la typicité de certains paysages, bien que son usage, s'il est abusif ou sans contrôle puisse causer de sérieux dommages à la biodiversité terrestre et notamment forestière. En outre elle contribue fortement à la sécurité alimentaire à travers l'autoconsommation et les dons qui permettent de réduire les écarts de richesse entre ménages.

Peu de producteurs vendent régulièrement une partie de leur récolte. On note cependant une nouvelle tendance où les besoins de la coutume peuvent représenter une alternative d'un circuit commercial pour les personnes n'ayant pas ou plus le temps pour produire. La valorisation locale permettrait un accroissement de l'offre en produits frais et de qualité au consommateur, en combattant les pathologies causées par une mauvaise alimentation. Elle pourrait par ailleurs permettre également davantage d'opportunités d'embauche aux jeunes du territoire et mobiliser de la main d'œuvre familiale.

Enfin, ce système de culture constitue une source d'innovation non négligeable de par leurs savoir-faire locaux et leur maîtrise de systèmes techniques complexes.

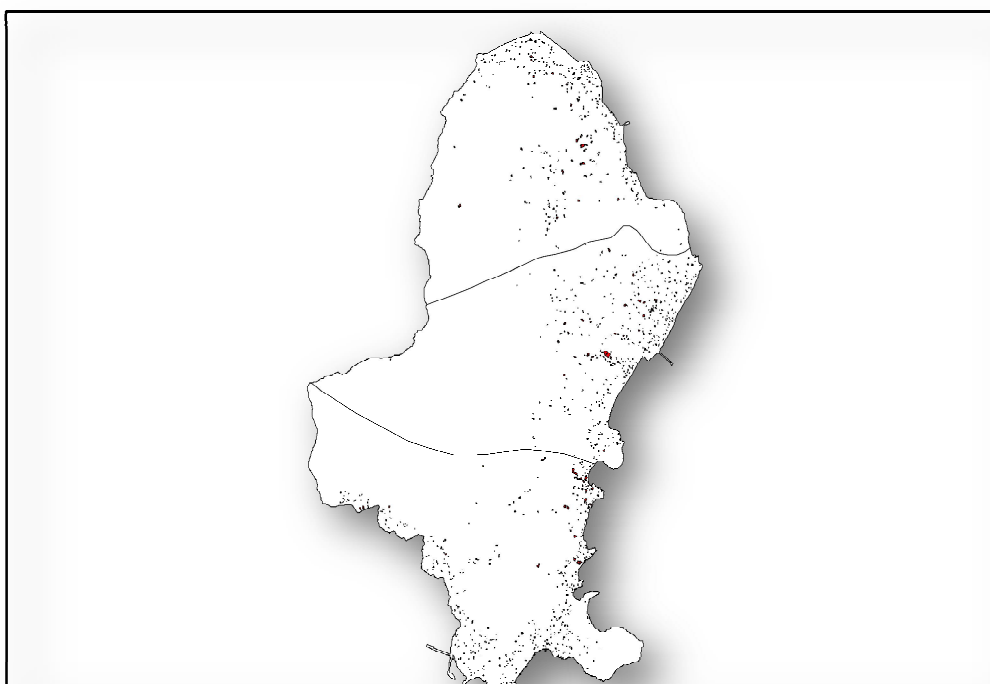
Cette pratique agricole a un faible accès aux aides publiques et à la professionnalisation agricole du fait d'une méconnaissance des mécanismes existants et d'un défaut d'accompagnement dédié.

PRODUCTION ANIMALE

Le secteur de la production animale regroupe l'élevage de porc, de volaille et la production de miel sur le territoire de Wallis et Futuna. L'élevage de porc est encore marqué par une importance culturelle et l'alimentation des familles. L'aviculture constitue la seule filière économique, alimentant de manière exclusive le territoire en œufs.

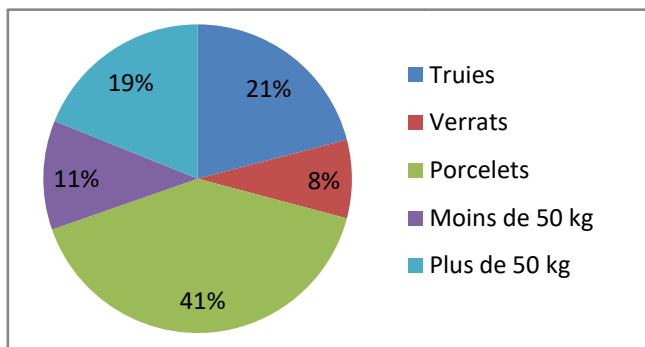
L'élevage de porcs, central à Wallis et Futuna

L'élevage de porc est très présent sur le Territoire de Wallis et Futuna. En effet, il occupe, avec la production de tubercules, une place importante dans la vie coutumière du Wallisien lors des fêtes en tant que base des échanges coutumiers. L'élevage de cochons est principalement destiné à la coutume et à l'autoconsommation, seuls 14 % des éleveurs vendent leurs animaux. Ce secteur est généralement couplé avec la production de taro, d'igname, de kapé et de manioc.



Source : Enquête Agricole 2014-2015 des Iles Wallis et Futuna, STSEE

Carte 6 : Répartition des parcs tournants et en dur sur l'île de Wallis



Source : Enquête Agricole 2014-2015 des Iles Wallis et Futuna, STSEE

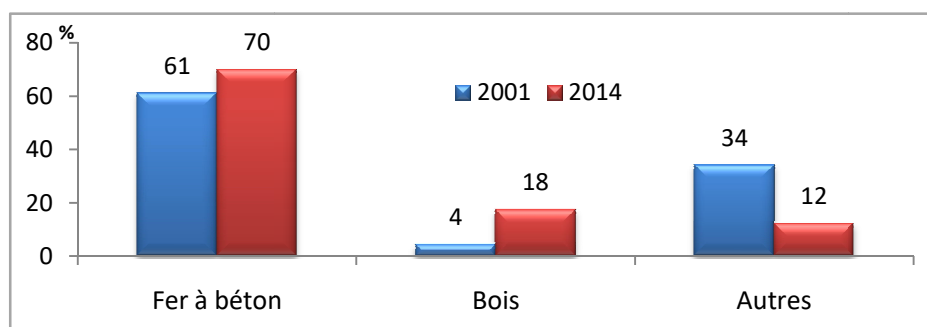
Figure 18 : Répartition des types de porcs dans les élevages en 2014

Le RGA 2014 montre que le nombre de porcs a diminué sur le Territoire de Wallis et Futuna : 22 116 en 2014 porcs (répartis sur 2000 exploitations) contre 30 100 porcs en 2001.

La baisse générale du cheptel porcin entraîne la baisse du nombre d'animaux par exploitation, passant de 14 porcs en 2001 à 11 porcs en 2014.

Une rotation des parcelles est effectuée, permettant de réduire les temps de jachère, cultiver les tubercules pour nourrir les cochons et améliorer la qualité des sols.

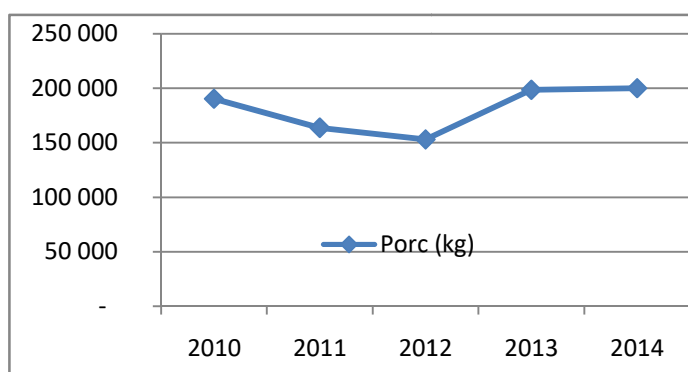
L'alimentation des porcs est composée des granulés importés, complétés avec des maniocs, noix de cocos et les restants de cuisine. L'éleveur utilise l'eau du réseau pour l'abreuvement de ses animaux. Le coût de l'alimentation (granulés et l'eau) est relativement élevé.



Source : Enquête Agricole 2014-2015 des Iles Wallis et Futuna, STSEE

Figure 19 : Evolution de la caractéristique des loges entre 2001 et 2014

En 2014, les élevages de porcs ayant des parcs ont fortement augmenté, presque 100 % des élevages en possèdent au moins un contre 67 % en 2001. Cette hausse est le résultat d'une politique d'aide publique pour le parage des porcs.



Source : données importations STSEE

Figure 20 : Importations de porc par an (en kg)

Actuellement, la viande locale n'est pas transformée. Les éleveurs vendent leurs cochons sur pied. Le prix de vente pour les porcelets est de 1 500 frs/kg et les porcs à l'engraissement est de 1 000 frs/kg.

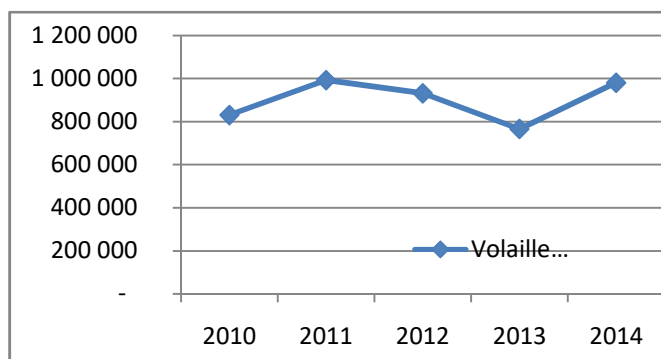
L'absence d'un outil d'abattage et de transformation empêche le développement de la filière et le Territoire est dépendant de ses importations.

Ces dernières s'élèvent à 200 tonnes de viandes de porcs (côtes de porcs, jambon, échine et rôtis de porcs).

Élevage avicole en pleine croissance

L'élevage avicole est présent à Wallis et Futuna avec deux unités de production d'œufs, dont une très importante et 3 petits poulaillers en plein air à Futuna. Le cheptel est de 4 080 poules pondeuses pour 90 155 douzaines d'œufs par an.

La demande en œufs sur l'archipel est couverte à environ 90 % par la production locale et pour 20 % par les importations. Tous les 15 jours, le Territoire importe 3 000 œufs soit 250 douzaines qui proviennent de Fiji et de Nouvelle Zélande. Le prix de vente varie entre 420frs et 480frs. Cette production continue à se développer et l'autonomie du Territoire sera atteinte à court terme, peut-être avec une fiscalité plus marquée sur les œufs d'importation.



Source : données importations STSEE

Figure 21 : Importations de volaille par an (en kg)

L'alimentation des poules pondeuses, détaxée par le territoire, provient de Fiji et d'Australie. Un des éleveurs commande directement en Australie son alimentation sans passer par un importateur.

L'élevage de poulet de chair est peu pratiqué et les consommateurs sont plus demandeurs de réforme des poules pondeuses, moins onéreuses.

La principale problématique concerne les coûts de production élevés, qui génèrent des prix de vente au-dessus de la concurrence du poulet congelé importé. En moyenne, 900 tonnes de poulet congelé sont importées chaque année sur le territoire depuis 2010.

Apiculture

Un seul apiculteur est en activité sur Wallis. Il pratique cette activité depuis plus de 5 ans et possède 14 ruches. Sa production est de 16 bouteilles de 1 litre avec un prix qui varie entre 2000 frs et 3000 frs. Ses produits sont commercialisés en vente directe. Bien que le marché du miel soit porteur, il est encore méconnu sur le Territoire. L'archipel est fortement dépendant des importations en la matière : environ 1 200 kg de miel sont importés par an sur Wallis et Futuna.

En 2015, des échantillons de miel ont été envoyés en France pour analyses. Ces analyses ont démontré l'absence de pesticides et de bactéries.

Après une formation apicole dispensée par le lycée agricole en 2015 à Futuna, un porteur de projet se lance sur cette production de miel. Deux ruches ont été mises en place lors de la formation. Sa première récolte est de 6 kg de miel. Il projette d'investir dans 20 ruches supplémentaires.

L'abeille est considérée comme étant le premier auxiliaire de la nature. Son introduction à Futuna, aujourd'hui vierge d'abeille, et son extension maîtrisée à Wallis permettrait de pallier les difficultés de pollinisation que rencontrent les maraîchers sur leur production de cucurbitacées, les horticulteurs et arboriculteurs, sur la pollinisation des arbres à fleurs et fruitiers.

Ainsi, les opportunités de développement de cette filière sont nombreuses. Au-delà de la structuration de la filière, l'objectif est de consolider et valoriser la richesse locale pour à court terme, viser la satisfaction des besoins locaux en matière de produits de la ruche, miel essentiellement. À moyen terme, l'exportation de produits spécifiques et à fortes typicités tel que des miels spécifiques, d'appellation locale, gâteaux de miel pourraient être envisagées. Une autre voie possible est à terme l'exportation d'un matériel génétique sélectionné et indemne de maladie et parasite.

MARAICHAGE

État des lieux

Acteurs professionnels

Le maraîchage sur Wallis est un secteur qui depuis ces dernières années se développe grâce aux efforts fournis par les professionnels et par les institutions techniques agricole du territoire. Cette activité représente de faibles surfaces cultivées et un faible nombre de producteurs, mais s'intègre peu à peu dans les mœurs alimentaires des habitants. Sont recensés en 2015 :

- 6 maraîchers dits professionnels à Wallis. Ces maraîchers se différencient de par la place que l'agriculture possède dans leur vie car la plupart vivent exclusivement de cette activité. 50 % de ces exploitations sont concentrés au centre de l'île, 33 % au nord et 17 % au sud.
- 2 producteurs professionnels à Futuna (plein champ et hydroponie).

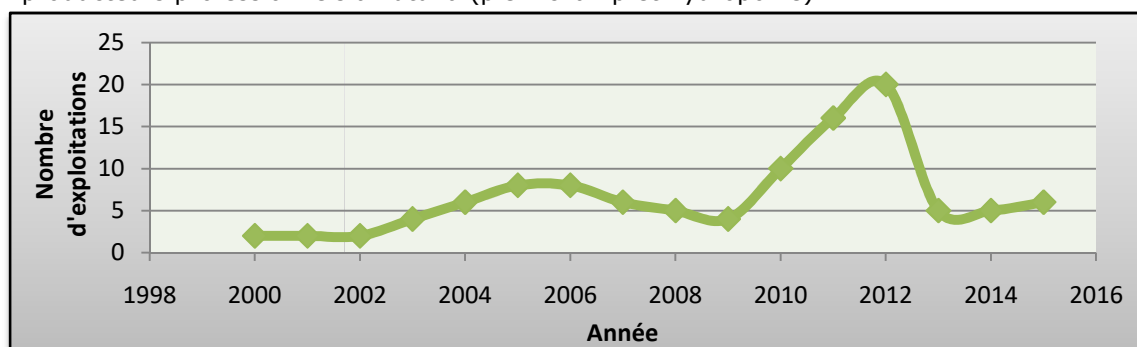


Figure 22 : Évolution du nombre d'exploitations maraîchères sur Wallis

Ce secteur a très peu évolué car d'après les chiffres de la DSA, le maraîchage dans les années 2000 était composé de 2 exploitations et ne compte aujourd'hui que 6 unités de production à Wallis. Des pics de création d'exploitation se sont fait ressentir à certaines périodes souvent liée à différentes campagnes incitatives à la production de la DSA (exemple en 2004/2008 avec le programme DADP (Développement d'une Agriculture Durable dans le Pacifique) qui avait pour but d'appuyer et de suivre techniquement un effectif de 20 exploitations sur une durée de 4 ans).

Les années 2010-2012 se démarquent aussi par un projet commun entre l'agence de santé et la DSA visant à promouvoir une alimentation équilibrée. Une vingtaine de petites exploitations étaient dénombrées à cette époque. En fin 2012, le cyclone Evan fut la cause de l'arrêt total d'un grand nombre d'exploitations, près de 14 exploitations n'ayant pas revu le jour depuis.

D'autres maraîchers sont connus de la DSA, mais ils ne rentrent pas dans les critères d'éligibilité d'un producteur professionnel. Ces différents critères lient l'ensemble des producteurs existants et sont les suivants : être inscrit au registre des patentes et être à jours au niveau des cotisations ; être inscrit à la D.S.A ; être régulier dans l'approvisionnement du marché local ; avoir une surface agricole utile destinée au maraîchage et au marché local ; être constant et assidu au secteur du maraîchage.

Productions et commercialisation

Actuellement le maraîchage est essentiellement basé sur du plein champ avec comme culture exploitée (par ordre décroissant) : la salade, la tomate, le chou chinois, le concombre, le poivron et l'aubergine. D'autres cultures telles que la courgette, le haricot ou le melon sont présentes mais négligeables par rapport aux précédentes. Des plantes aromatiques sont également cultivées : l'oignon vert, le basilic, le persil frisé, le thym, le persil plat, le piment et la menthe.

Les conditions climatiques très aléatoires de Wallis et Futuna ne permettent pas aux maraîchers de produire une large gamme de produits : variations thermiques entre le jour et la nuit, humidité relative très élevée, pluviométrie élevée mais très irrégulière. Toutes ces conditions favorisent la montée de certaines cultures, la pullulation d'insectes ravageurs et la présence de maladies, au détriment d'une croissance normale des cultures exploitées.

Légumes (en kg)	2013	2014	2015
Wallis			
Tomates	1600	2820	4360
Salade	400	790	2580
Concombre	1050	3880	5450
Poivron	148	185	345
Chou-chine	150	1130	875
Aubergine	310	591	840
Futuna			
Tomates	742	482	699
Salade	1235	179	1216
Concombre	0	533	73
Total	5635	10590	16438

Source : données Service Production filière, données maraîchers

Tableau 2 : Production maraîchère de Wallis et Futuna (en kg)

Les productions présentées dans le tableau ci-dessus ont été estimées à partir des résultats des différents enregistrements de données des maraîchers suivis de la DSA.

Ces chiffres révèlent la réelle part de production maraîchère fournie régulièrement sur le marché local, mais ne sont pas exhaustifs puisqu'il existe d'autres maraîchers comme précisé précédemment. **Ils montrent un triplement du tonnage produit en 3 ans.**

Les 6 producteurs de Wallis ont su au fil des années choisir les variétés adaptées aux spécificités climatiques qui touchent Wallis. Ils ont su compenser l'évapotranspiration par de l'irrigation raisonnée, améliorer la fertilité des sols par des amendements organiques, etc. Ils se démarquent aussi par l'organisation avancée de leur mode de production car les contrats d'approvisionnement passés avec les 2 grandes surfaces commerciales ou les collectivités du Territoire montrent qu'il existe au sein de ces exploitations une certaine méthode de travail par le suivi d'un planning de production (semis jusqu'à la vente). Toutefois, il reste beaucoup à faire pour assurer l'approvisionnement régulier du marché.

Pour cela, certains d'entre eux ont comme projet de se spécialiser en culture hydroponique, notamment dans la culture de salade et de tomate.

Les maraîchers ont recours à quatre principaux modes de commercialisation :

- vente directe (en plein champ),
- épicerie et grande surface,
- snack et restaurant,
- marché de Akaaka pour certains.

Potentialités du maraîchage et importance pour une alimentation équilibrée

Le tableau ci-dessous liste les importations de produits maraîchers réalisées. Force est de constater qu'il existe un potentiel de production assez conséquent par rapport à la marge existant entre la production locale et les importations :

- 2,5 tonnes de salade sont produites localement contre 7,8 tonnes de salades importées en 2014 ;
- 4 tonnes de tomates produites localement contre 9,8 tonnes en moyenne de tomates importées ;
- 54 tonnes de pommes de terre importées en 2014 sans qu'il y ait de production sur le Territoire.

Légumes	2010	2011	2012	2013	2014
Tomate	13 870 kg	11 000 kg	9 000 kg	8 830 kg	6 700 kg
Salade	4 450 kg	4 110 kg	10 100 kg	8 840 kg	7 870 kg
Choux, choux fleurs, choux frisés	17 970 kg	19 300 kg	13 620 kg	26 580 kg	21 170 kg
Concombre	1 333 kg	1 775 kg	1 175 kg	1 085 kg	334 kg

Pomme de terre	40 170 kg	35 840 kg	34 800 kg	51 430 kg	54 250 kg
Pomme de terre transformé (frites...)	8 380 kg	5 940 kg	5 710 kg	4 170 kg	6 640 kg
Flocon de pomme de terre (purée)	10 110 kg	6 930 kg	3 460 kg	10 940 kg	5 980 kg
Patate douce	550 kg	300 kg	340 kg	630 kg	160 kg
Oignons, échalotes	40 830 kg	43 170 kg	42 120 kg	61 180 kg	62 850 kg
Haricot	4 170 kg	2 820 kg	4 370 kg	5 130 kg	-
Céleri	1 400 kg	1 460 kg	1 360 kg	1 995 kg	-

Tableau 3 : Évolution des volumes de légumes importés de 2010 à 2014

Le maraîchage révèle un caractère très important au niveau nutritionnel et peut avoir une incidence réelle sur les problèmes de maladies non transmissibles qui touchent le territoire. Le régime alimentaire adéquat est celui composé par des légumes car ils sont presque tous riches en carotène, vitamine C, fer, calcium et autres minéraux. Certains légumes peuvent par ailleurs combattre la prévalence de certaines maladies.

Parmi les volumes importés, il est important de souligner qu'une grande partie peut être produite localement et pourrait limiter les inégalités économique et l'exode sur la Nouvelle Calédonie, Tahiti ou la France Métropolitaine par la création d'exploitations ou par la création d'unités de transformation.

PECHE PROFESSIONNELLE

Les ressources marines sont généralement appréhendées en 4 zones concentriques :

- **le lagon et face interne du récif (Wallis seulement).**

Le stock de ressources lagunaires (poissons et invertébrés) est reconnu en état de santé moyenne mais sans menace d'effondrement. Certaines études évaluent la productivité des récifs à 217 kg/hab/an, un niveau très supérieur aux prélèvements actuels estimés à moins de 45 kg/hab/an. Globalement, la sécurité alimentaire des populations n'est donc pas menacée. Pour autant, le stress du changement climatique sur les milieux fragiles essentiels à la production halieutique du lagon (récifs coralliens et mangroves) rend les populations de poissons et invertébrés encore plus vulnérables à la persistance de pratiques irresponsables telles que la pêche à l'explosif, la chasse sous-marine à la torche, la pêche aux grands filets, etc. Ce contexte sans urgence est favorable à la mise en place d'un plan de gestion des pêches récifo-lagonaires basé sur l'engagement des différents acteurs (professionnels ou non) et la gouvernance partagée.

Dans l'attente, les dispositions réglementaires existantes, focalisées sur la lutte contre ces mauvaises pratiques, est une urgence à considérer. Elle implique une mise à jour des textes pour leur adjoindre un régime de sanctions et une période transitoire d'information et de sensibilisation. D'autre part, la diversité spécifique des poissons du lagon est suffisante pour soutenir une activité contrôlée de pêche de poisson d'aquariologie.

Les populations de certains invertébrés d'intérêt commercial, notamment ceux destinés à l'export, sont sévèrement touchées (bêche de mer et bénitiers), au point de nécessiter une fermeture des exportations d'holothuries dont certaines espèces représentent pourtant un potentiel économique important, à condition d'optimiser voire de stimuler la productivité naturelle de leur milieu et de maximiser la valeur ajoutée par la transformation.

- **les pentes récifales.** Les ressources récifales profondes (pentes externes des récifs encerclant les deux îles) n'ont pas encore fait l'objet d'évaluations formelles mais la baisse des rendements rapportée par certains pêcheurs confirmés semble indiquer une diminution autour de Wallis, plus particulièrement dans les zones abritées des vents dominants où l'effort de pêche se concentre. Ce constat n'est pas partagé par les pêcheurs de Futuna où les poissons profonds sont encore abondants.

- **la bande océanique côtière**, c'est-à-dire le platier qui entoure Futuna et qui est utilisé par les pêcheurs à pied avec filets à marée basse.
- enfin **le large (ZEE) avec ses hauts fonds**. Les ressources des hauts fonds, au nombre de 14 répertoriés, n'ont pas été évaluées mais les indices d'un potentiel certain sont présents, tels que les résultats de l'ORION au début des années 2000 et ceux de la campagne de pêche exploratoire de la Communauté du Pacifique en 2012. Toutefois, il convient de noter que le haut fond le moins distant, fréquenté par temps clair par les pêcheurs les mieux équipés, donne des signes de diminution de rendement dont il faudra explorer les causes (effets naturels ou pêche illégale). Les espèces concernées sont très vulnérables à la surpêche et leur exploitation demande un pilotage précis que l'état des connaissances et le niveau de surveillance actuels ne permettent pas. Le potentiel d'exploitation durable de cette ressource peut être raisonnablement estimé à moins de 150 tonnes par an. A part des cas non confirmés d'intoxication ciguaterrique à Futuna, la ressource récifale de proximité et des hauts fonds est réputée indemne de gratte.

Enfin, la ressource thonière de la ZEE, deuxième plus petite du Pacifique Ouest et située sous la limite sud de la région océanique la plus productive dite de la « warm pool », a été estimée par la Communauté du Pacifique en 2003 entre 1550 et 2350 tonnes. Elle est affectée par l'augmentation de l'effort de pêche à l'échelle du Pacifique sud mais les espèces les plus menacées sont le thon jaune et le thon obèse, moins abondantes dans la ZEE qu'au nord de celle-ci et donc potentiellement moins représentées dans les captures. Le thon blanc germon, première espèce cible des palangriers dans cette région océanique, n'est pas en danger de surpêche mais la baisse des rendements fragilise son exploitation commerciale.

Selon les modèles de réponse des stocks de thonidés au changement climatique, l'aire de répartition de la bonite pourrait s'étendre et concerner davantage la ZEE à l'avenir, générant des opportunités de recettes fiscales par le biais d'accords de pêche. Les ressources pélagiques qui passent à proximité des îles, potentiellement fixées par les DCP, sont présentes de façon saisonnière et pourraient être mieux valorisées avec un réseau de DCP permanent en nombre adéquat autour des deux îles.

Les connaissances sur les ressources marines sont encore lacunaires pour certaines et l'exploitation durable de ces ressources est hypothéquée par le risque de pêche illégale

Les acteurs de la pêche

La pêche reste une activité très pratiquée. Un tiers des ménages déclare une activité de pêche pour la consommation ou la vente en 2014. Toutefois, la diminution du nombre de bateaux utilisés (181 bateaux en 2014, hors flotte de pêche de loisirs non concernée par le recensement, contre 310 en 2001) est un indicateur de régression de cette activité imputable au déclin démographique, à la fermeture de l'atelier de construction territoriale en 2004, suivie d'une réduction de flottille progressivement atteinte par la vétusté et enfin, à la hausse du coût du carburant.

Parmi les 660 ménages recensés en 2014 qui pratiquent la pêche, près de 30 % vendent plus ou moins régulièrement, dont les deux tiers plus de 5 fois par mois. Ainsi, ce sont 120 ménages qui tirent un revenu de cette activité à des degrés variables.

Ceux qui en tirent leur revenu principal sont beaucoup moins nombreux. D'autre part, le nombre de professionnels répertoriés et bénéficiaires de d'une dizaine environ (11 en 2015). En l'état actuel des performances de la filière, de son organisation et de son encadrement administratif, les critères d'obtention de la licence obligatoire pour commercialiser le produit de sa pêche sont rédhibitoires pour la plupart des professionnels, forçant l'ouverture du système à des artisans qui ne satisfont pas toutes les conditions (notamment l'inscription aux organismes sociaux, trop coûteuse, et l'obtention du rôle d'équipage).

La population de pêcheurs professionnels est peu renouvelée, en partie à cause de l'absence de formation initiale dans le secteur maritime sur place et du déficit d'image du métier d'artisan pêcheur, que la pénibilité et la faible rentabilité ne rendent pas attractif aux yeux des nouvelles générations. Il est difficile de puiser dans le vivier des nombreux jeunes inscrits en formation maritime à l'extérieur de l'archipel depuis deux décennies : grâce à leur valeur professionnelle reconnue, ils se sont bien insérés dans leurs territoires d'accueil où les filières sont installées et le métier rémunérateur.

Localement, les entreprises pouvant servir de modèle ou de support de formation sont rares et la prédominance de la commercialisation informelle hors des circuits commerciaux apparents ne facilite pas la visibilité de la filière et sa notoriété. Malgré son savoir-faire et une bonne connaissance des zones et des périodes de pêche, la profession manque de formation continue pour assimiler des outils de pêche modernes tels que les sondeurs de pêche et acquérir la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux fluctuations saisonnières ou durables de la ressource.

Sujette à de tensions interpersonnelles et en manque de soutien technique et administratif, la profession peine à mettre en place l'organisation qui permettrait la mutualisation de certains coûts, notamment en matière de transformation/commercialisation et d'avitaillement en matériel et carburant. Il convient de signaler ici l'existence d'une coopérative regroupant 5 pêcheurs côtiers actifs de Wallis, et ses efforts pour proposer une offre constante et adaptée à la demande. A condition d'être encadrée et gérée avec rigueur et transparence, cette initiative va dans le sens d'une optimisation et d'une pérennisation des outils mis en place.

En ce qui concerne le secteur hauturier, les enseignements de l'échec du palangrier financé par le Contrat de Développement sont à tirer. Faute d'une activité suffisante, il n'est pas possible d'identifier des facteurs techniques et économiques inhérents à la ressource ou à l'outil de production. A ce stade, il peut être souligné que les facteurs humains intrinsèques au projet ont pesé autant sinon davantage que les facteurs contextuels, et que le bateau était surdimensionné par rapport aux objectifs et en avance sur le plan de démarrage de la filière hauturière. Il convient de privilégier désormais un autre modèle d'exploitation et de réfléchir à la forme sociale et au type de soutien adaptés pour (ré)amorcer l'exploitation des ressources hauturières.

Les moyens de pêche

Face aux diminutions des ressources de proximité, notamment péri-récifales, et aux conditions climatiques de plus en plus aléatoires hors du lagon de Wallis et autour de Futuna, les moyens des professionnels de la pêche côtière sont devenus inadaptés. Sur les 181 bateaux recensés, 7 % seulement dépassent les 8 mètres. Lorsque les prévisions météorologiques le permettent avec une fiabilité suffisante, quelques pêcheurs s'aventurent aux hauts fonds les plus proches en petit groupe de 2 ou 3 bateaux, ou très rarement seul, pour moins de 48 heures.

Mieux défendus que les bateaux soutenus auparavant, et conformes à la réglementation sur la sécurité en mer pour la navigation à moins de 10 km des côtes, les bateaux cofinancés par l'OGAF (13 de 2007 à 2015) n'en restent pas moins de taille modeste (1 seul dépasse 10 mètres), au détriment de leur portée et de leurs possibilités face aux contraintes météorologiques. Ce sous-dimensionnement s'explique par les contraintes de financement : l'insuffisance de fonds propres, l'absence de banque d'investissement, les limites d'intervention des dispositifs d'aide et de l'organisme de micro crédit. Ces bateaux permettent néanmoins d'atteindre la ressource pélagique qui gravite autour des DCP et passe saisonnièrement près des côtes, et peuvent soutenir une activité suffisante si le réseau de ces DCP est densifié et maintenu.

Afin de dépasser les contraintes climatiques et pouvoir se projeter vers les hauts fonds et le large, où la ressource est supposée plus abondante pour des rendements plus réguliers et des coûts de production inférieurs, il faut évidemment des moyens très supérieurs, dont les implications en termes d'investissement, de formation et de moyens de secours doivent être prises en compte. La dimension de bateau adaptée au modèle d'exploitation envisagé, par campagnes courtes, se situe entre 14 et 17 m, avec cale frigorifique et cale à saumure pour la pêche en extra frais.

L'état des pêches

La production annuelle de pêche côtière enregistrée à travers l'aide au carburant, estimée à partir de données déclaratives, reste inférieure à trente tonnes équivalent poisson entier (epe) et n'affiche pas de progression sensible malgré l'augmentation substantielle du taux de l'aide en 2011. Au contraire, les chiffres de 2015 sont en net recul à cause des conditions climatiques qui ont beaucoup retenu les bateaux à terre. Cette production déclarée représenterait 30 % des volumes commercialisés estimés à 100 tonnes/an.

À l'échelle individuelle, les performances des pêcheurs enregistrés sont en dessous des normes professionnelles : en 2014, aucun n'a soutenu un effort de pêche supérieur à 35 jours. L'âpreté des conditions climatiques et l'inadéquation des bateaux expliquent probablement en partie cette faible intensité d'activité mais les coûts de production, ajoutés à l'insuffisance systémique de fonds propres pour faire face à des périodes creuses et aux avaries, n'y sont pas étrangers.

Malgré un taux inégalé dans la région, surtout depuis sa revalorisation en 2011, l'aide au carburant à laquelle la collectivité alloue autour de 3 M.CFP ne suffit pas à stimuler l'activité. Son efficacité comme dispositif incitatif et les conditions de sa mise en œuvre suscitent beaucoup d'interrogations. Il convient de réfléchir à l'opportunité d'en changer progressivement la nature au profit d'un système de soutien au prix, lié à une filière bien tracée et contrôlable.

Le marché local et la filière

La consommation et la demande

La consommation de produits de la mer par habitant, toutes sources confondues, est estimée à plus de 45 kg/hab/an. Très supérieur à la moyenne mondiale mais inférieur aux consommations mesurées en Polynésie, ce niveau repose d'abord sur l'autoproduction et le don (en valeur, ces sources sont 5 fois supérieures aux achats).

Parmi les denrées alimentaires consommées, le premier produit de la mer figure au 39^{ième} rang en valeur, loin derrière la viande et les œufs. Dans le budget des ménages, le poisson pèse 8 fois moins que les autres sources de protéines animales (EBF, 2005).

Cette réalité qui permet l'accès d'une grande partie de la population aux produits de la mer asphyxie le circuit marchand et constitue un frein majeur au développement des productions locales

En l'absence d'étude de marché, un premier constat semble faire l'unanimité : la demande n'est pas satisfaite ni en quantité en qualité. La prédominance de la vente directe de poissons entiers frais ou congelés témoigne d'un marché tendu qui néglige une partie de la demande, notamment celle qui est orientée vers des produits détaillés (filets, darnes, etc.) à valeur ajoutée. Faute de régularité des apports, le poisson local n'a pas encore sa place dans les grands commerces d'alimentation, et est absent des menus de restauration scolaire et très souvent des cartes de restaurant, quand il n'y est pas remplacé par du poisson d'importation.

Les prix

Au milieu des autres protéines animales, locales ou importées, le prix du poisson de source locale n'est pas le plus élevé, même à Futuna (où il s'achète entre 20 % et 30 % plus cher qu'à Wallis). Longtemps stables et homogènes, par le jeu d'un consensus des pêcheurs, les prix se sont libérés au cours des dernières années, avec une tendance générale modérément ascendante que l'augmentation de l'aide au carburant en 2011 n'a pas retenue. Le prix des poissons de lagon a connu récemment une inflation à Wallis, explicable par la baisse de l'offre et notamment celle des poissons de l'extérieur.

Le potentiel de progression du marché

Malgré une consommation individuelle élevée laissant en apparence peu de place à une augmentation, il existe une réserve de demande marchande à soutenir et développer :

- la consommation des classes intermédiaires, sous réserve d'une stabilisation voire d'une réduction des prix ;
- la restauration scolaire sous l'impulsion d'une politique de soutien aux productions locales dans le secteur sous contrôle public, dont le financement est à rechercher ;
- la demande des ménages à fort pouvoir d'achat en faveur de produits débités ou transformés, à valeur ajoutée ;
- la substitution des importations (28 tonnes epe en 2013, hors conserve, et une tendance récente à la hausse) ;
- la conversion en demande marchande, d'une partie de l'autoproduction et de la pêche illégale côtière (vente par des pêcheurs sans licence, qui concurrence les professionnels).

Afin de calibrer l'offre et la capacité de pêche correspondante, la quantification de cette demande supplémentaire potentielle, évaluée à 200 tonnes en 2003, nécessite une mise à jour en fonction du déclin démographique observé sur le territoire.

PRODUCTION FORESTIERE

État des lieux de la ressource disponible

3 types de ressources forestières coexistent sur l'archipel de Wallis et Futuna :

- **les massifs forestiers d'essences locales, principalement composé de feuillus.**
De nombreuses coupes réduisent les surfaces de ces massifs forestiers (abattages sauvages, culture sur brûlis, terrassements, construction de pistes, etc.) mais des programmes de conservation et de reboisement ont été mis en place dans les années 80 et contribuent à la préservation de ces essences.
- **les plantations de pins caraïbes (*Pinus caribaea var. hondurensis*), originaire d'Amérique centrale.**
Cette essence à croissance rapide a été introduite notamment pour la production de bois d'œuvre, afin de répondre à la demande locale (la quasi-totalité des bois d'œuvre est pour l'instant importée). La plupart des plantations, réalisées dans les années 70-80, commencent à décliner et doivent être rapidement exploitées pour éviter la perte de bois sur pied.
- **les plantations d'essences à haute valeur ajoutée, comme le teck et l'acajou.** Quelques plantations de ces essences ont vu le jour récemment sur l'archipel.

Ces ressources forestières sont confrontées aux risques naturels (cyclones, incendies) et s'avèrent pour l'instant sous-valorisées (manque d'organisation autour de l'exploitation de cette ressource). Elles demeurent également insuffisamment connues, des difficultés d'inventaire étant rencontrées sur le terrain (climat, topographie, et moyens humains et techniques).

Plantations de pins des caraïbes

Wallis-et-Futuna dispose d'un domaine forestier non négligeable, avec des ressources constituées de plantations de pins des caraïbes arrivés à maturité. Il existe ainsi à Wallis une disponibilité en pins adultes sur plus de 200 hectares, qui représentent environ 60 000 m³.

Les reboisements, sur d'anciennes zones de toafa, ont été entièrement financés afin de développer des activités liées à l'exploitation et la valorisation de la forêt et de limiter la dépendance du territoire vis-à-vis des importations de bois.

A Wallis, les massifs forestiers de pins des Caraïbes se situent essentiellement au nord sur le district de Hihifo et occupent environ 222 ha soit 2,8 % du territoire. Hormis quelques petites parcelles qui ont été plantées chez des particuliers (au total environ 60 ha), la totalité des reboisements a été réalisée sur des terrains collectifs du district de Hihifo. Le massif le plus important est celui de Loka (120 ha).

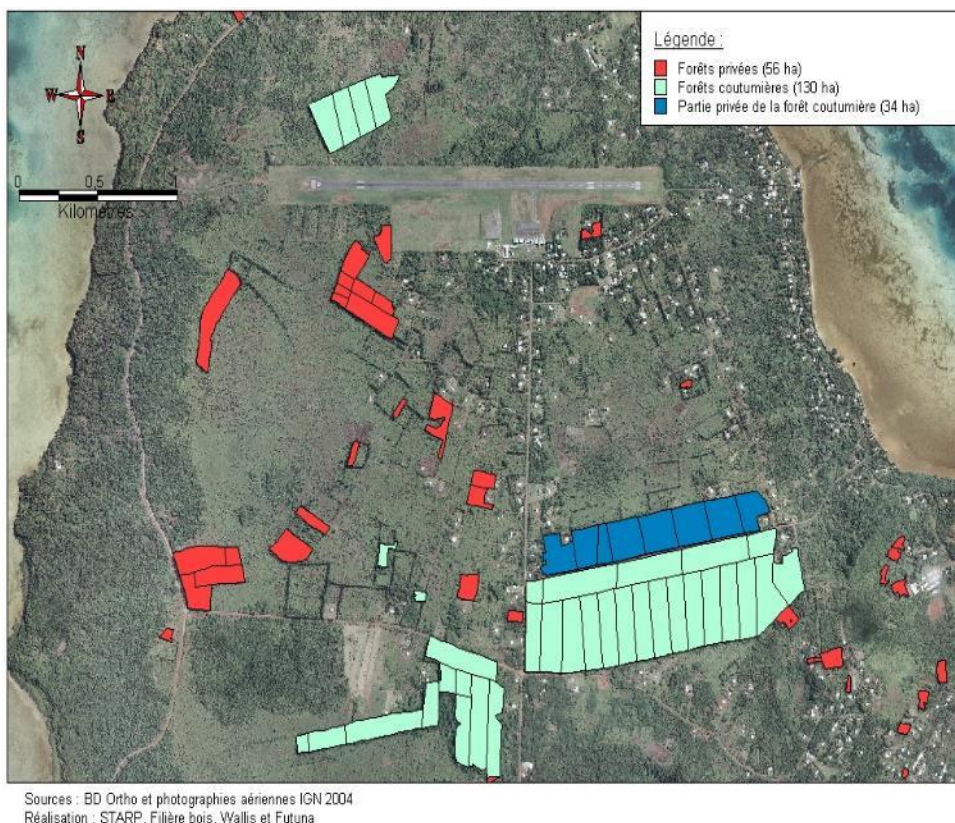


Figure 23 : Localisation des plantations de pins à Wallis, en fonction du type de propriété (2009)

Le tableau suivant synthétise les principales caractéristiques de la ressource du massif de Loka (120 ha) :

Critère	Valeur pour la ressource ligneuse du massif de Loka
Densité de plantation d'arbres exploitables	475 plants à l'hectare
Volume total à l'hectare de ce massif	349 m ³
Caractéristique du bois	Il s'agit d'un bois tendre qui se travaille facilement, avec une densité moyenne de 0,57 (à 12 % d'humidité). Le volume d'écorces représente de 10 à 15 % du volume du bois sur pied.
Volume commercial moyen estimé par arbre/par hectare/total	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 0,58 m³/arbre soit 260 m³/ha (environ 75 % du volume total de l'arbre est commercialisable selon les estimations réalisées) ▶ 31 440 m³ au total, ce qui pourrait générer après sciage environ 3 144 m³/an sur la base d'un rendement de sciage de 50 %
Âge et état des plantations les plus anciennes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plus de 35 ans ▶ État sanitaire préoccupant ▶ Âge d'exploitation largement atteint² (souhaitable d'exploiter ces plantations dans les meilleurs délais : sursis maximum de 5 à 10 ans pour valoriser, par des coupes définitives, les arbres plantés dans les années 1978-1979)
Niveau d'entretien	Absence d'éclaircie intermédiaires à 7 puis 15 ans (objectif de réduction de la densité et d'obtention d'arbres de plus gros diamètre à maturité) :

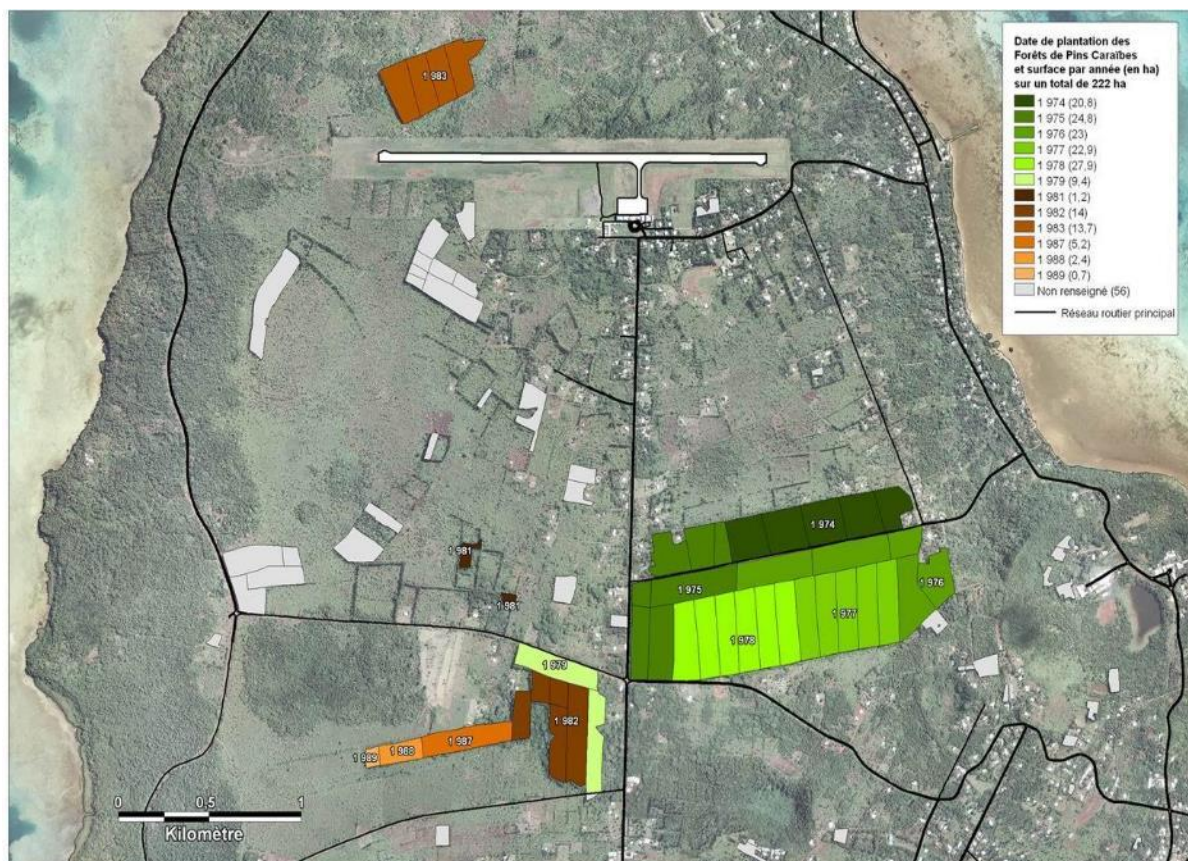
² L'âge limite d'exploitation des *Pinus Caribaea* (avant le début du dépérissement) est estimé aux environs de 30-35 ans (données de Polynésie). Il n'existe cependant pas de données précises sur la longévité naturelle du Pin des caraïbes dans les conditions propres à Wallis

	<p>les peuplements sont trop serrés et les arbres poussent peu en diamètre.</p>
<p>Exploitation</p>	<p>Du fait de pentes faibles à nulles, l'exploitation mécanique des arbres reste très aisée.</p> <p>L'évaluation du volume commercial suppose un rythme d'abattage de 24 ha/an soit 29 m³/jour, sur la base de 218 jours travaillés (équivalent à 40 arbres à 0,73m³/arbre) et un rendement de sciage permettant de produire entre 14 et 21 m³/jour d'avivés.</p> <p>Des coupes annuelles de 12 ha/an sur 10 ans seraient dans un premier temps plus compatible avec la montée en croissance de l'activité de la scierie (cf. plus loin).</p>

Tableau 4 : Chiffres clés et évaluation de la ressource ligneuse du massif de Loka



Figure 24 : Photographies du massif de Loka



Sources : Photographie aérienne, IGN, 2004. STARP, Filière bois, JMI, 2006. Territoire des îles Wallis et Futuna

Les plantations de Hahaïe et Mua ne sont pas renseignées

Figure 25 : Date des plantations effectuées dans le district de Hihifo

La qualité du pin des caraïbes cultivé à Wallis a fait l'objet d'une étude technologique menée en 1997 par le CIRAD-forêt de Montpellier et de Nouvelle-Calédonie. Le rapport du CIRAD fait ressortir quelques points essentiels sur les qualités du bois de pins de Wallis (*Pinus caribaea* wallisiens), en comparaison aux avivés importés (*Pinus radiata*), qui confirment la pertinence des reboisements avec cette essence :

- bois en moyenne moins légers, moins tendres et plus résistants mécaniquement (meilleure densité-dureté-module d'élasticité longitudinal) ;
- adaptés à des usages variés, compte tenu de leurs propriétés physiques et mécaniques, de leur durabilité et de leur comportement lors de la mise en œuvre :
 - ▶ au moins aussi intéressants pour une utilisation en structure ;
 - ▶ peuvent convenir en construction, pour la construction de charpentes légères, de menuiseries intérieures, d'éléments de parquet et de panneaux décoratifs, de produits lamellés-collés, d'emballages divers et de meubles légers ;
- doivent recevoir un traitement de préservation approprié pour les utilisations en extérieur et lorsque les bois sont susceptibles d'être attaqués par des champignons, ceci afin de conférer une durabilité satisfaisante à l'aubier (à minima trempage, idéalement par imprégnation en autoclave).

À Futuna, 600 ha ont été reboisés par la DSA avec $\frac{3}{4}$ en pin des caraïbes et le reste en feuillus. La carte suivante présente les plantations localisées à Futuna.

Des travaux d'inventaire ont été effectués sur le massif de « Saufekai », qui présente les caractéristiques suivantes :

Critère	Valeur pour la ressource ligneuse du massif de Saufekai
Volume total	6 844,20 m ³
Valeur commerciale estimée	au moins 28 909 920 XPF
Âge	Plus de 30 ans, avec des reboisements à plusieurs étapes
Niveau d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Absence d'éclaircie intermédiaires à 7 puis 15 ans (objectif de réduction de la densité et d'obtention d'arbres de plus gros diamètre à maturité) : les peuplements sont trop serrés et les arbres poussent peu en diamètre.
Rendements, entretien et exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rendement technique plus important que les autres massifs du territoire. ▶ Entretien régulier de la piste d'accès qui favorise l'exploitation de cette ressource ▶ Rendement économique de 24 % de gain et une perte énorme de 76 %, due aux différentes difficultés (cyclone Thomas en 2010, ouvertures de piste en terre, multiplication des terrassements sur les coteaux, coupe sauvage et feux de brousse, manque de suivi des travaux d'entretien tel que l'élagage, l'éclaircissage, l'entretien des pare-feu, etc.)

Tableau 5 : Chiffres clés et évaluation de la ressource ligneuse du massif de Saufekai

Conservation des espèces locales et essences à haute valeur ajoutée

Le début des années 80 marque le lancement d'un programme de reboisement de Futuna avec des feuillus tel que *Calophyllum Inophyllum* aux abords du littoral. Les objectifs étaient de lutter contre la déforestation abusive, de renforcer la stabilité des sols (lutte contre l'érosion), de protéger les nappes phréatiques mais aussi de créer une filière économique.

Sur la grande terre, la forêt primaire s'est tant bien que mal maintenue par suite de la présence d'un relief plus accidenté. Elle occupe plus de 1920 ha, dont plus de 600 ha reboisés par le service, avec 1/4 de la surface regarnie en feuillus. Seule Alofi possède encore un massif forestier relativement préservé (12 km², 70 % de la surface de l'île) mais qui est cependant menacé par l'exploitation de bois d'œuvre.

Plus de 30 ans après (2015), l'objectif d'exploiter pleinement cette ressource n'est pas encore atteint malgré les efforts de mise en place de structures d'exploitation (scieries).

Un nouveau programme de plantation a depuis été initié sur Wallis et Futuna. En 2015, un peu plus de quatre hectares de plantations ont été effectuées chez quatre propriétaires Wallisiens différents. Les plantations d'essences de feuillus locaux et d'essences à haute valeur ajoutée, comme le teck et l'acajou, ont été privilégiées. Des plantations ont également été réalisées sur Futuna.

Financées dans le cadre des crédits INTEGRE (Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement), elles couvrent désormais une dizaine d'hectares sur l'archipel. L'objectif final est d'améliorer la qualité des eaux de surface, limiter les phénomènes d'érosion et conserver les ressources forestières. En partenariat avec le service territorial de l'Environnement, un protocole de lutte contre les espèces envahissantes « *Falcataria moluccana* » a par ailleurs été initié en 2015. L'objectif de ce programme est d'endiguer son expansion à Wallis. Les interventions sur le terrain sont prévues en 2016.

Acteurs de la filière bois

Propriétaires forestiers

Selon la nature du foncier, on distingue trois catégories de propriétaires forestiers :

- **les propriétaires privés qui possèdent les bois situés sur leurs parcelles.**

Il s'agit de particuliers qui ont reboisé eux-mêmes leurs parcelles à l'époque où des plants étaient fournis par le service de l'agriculture (dans les années 70 et 80). La surface totale de ce type de propriété représente environ 60 ha.

- **les propriétaires privés qui ne possèdent pas les bois situés sur leurs parcelles.**

Ce sont les particuliers à qui la chefferie du district de Hihifo a redistribué les terres boisées situées dans la partie nord du massif de Loka (environ 30 ha). Si les terrains sont la propriété des particuliers, les arbres appartiennent en revanche à la chefferie.

- **la chefferie du district de Hihifo qui dispose de 120 ha de terres boisées coutumières.**

Scieries

Une première scierie avait vu le jour en 2005 à Wallis. Elle a arrêté son activité en 2007 pour cause de difficultés d'approvisionnement.

Aujourd'hui, il existe sur le Territoire :

- **La Scierie Sarl SMJ, située à Hihifo, district du Nord, implantée en 2010.**

Elle a permis la reprise des coupes de bois sur la forêt de Loka issue de plantations effectuées entre 1974 et 1996. Cette scierie dispose également d'une activité de menuiserie.

Caractéristiques de la Scierie Sarl SMJ	
Équipement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 scie industrielle ▶ 1 bac de trempage (pour le traitement du bois), nécessaire à la production de bois d'œuvre de qualité comparable aux bois importés et de bois ronds traités répondant aux différentes exigences locales ▶ 1 déligneuse en sortie de la scie de tête et de la table d'entrée ▶ 1 treuil forestier et 1 manitou ▶ 1 écorceuse pour répondre à la demande de poteaux électriques (EEWF) et téléphoniques (SPT)
Personnel et prestataires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Employés : 17 personnes en 2014 (3 à sa création en 2010) Prestataires : sous-traitant en mécanique poids lourds, entreprise de transport de grumes, 3 entreprises de bûcheronnage (contribution indirecte à la création d'emplois)
Clients	Particuliers, entreprises locales de construction et services publics
Potentiel technique de production	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maximum théorique lié à la capacité de la scie : 30 m³/jour (possibilité de constituer un stock permettant de mieux répondre à la demande)
Stratégie de développement à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Proposer une gamme de produits de qualité et couvrant tous les usages. ▶ Atteindre une qualité comparable au bois importé (majoritairement le Douglas de classe 3A). ▶ Objectif de production de la scierie en rythme de croisière : 480 m³ la première année, 960 m³ la deuxième, 1280 m³ la troisième année.

- **Une scie mobile, à Futuna livrée en mai 2011.**

- ▶ Cette scie est issue d'un projet OGAF cofinancé par l'État, dans l'optique de stimuler la production économique interne dans un schéma de développement durable.
- ▶ Son rythme d'exploitation de la ressource est cependant limité par des conflits coutumiers. Face à cette difficulté et dans un souci de rentabiliser son activité, la scierie se tourne vers la coupe des feuillus endémiques au lieu des pins caraïbes, ce qui limite sa capacité de développement.
- ▶ Le cubage en 2013 était de 19 m³, dont 6 de pins et 13 de feuillus.

Pépinière

Deux pépinières publiques sont actuellement en activité, une à Wallis et l'autre à Futuna. Elles permettent de répondre à la demande en plants forestiers (pins Caraïbe, feuillus locaux et exotiques).

La totalité des graines de feuillus est collectée localement. Par contre le Pin Caraïbe, le Kohu et l'Acajou nous parviennent de la Communauté du Pacifique. Le choix s'explique par une garantie du taux de levée pour le Pin, quant au Kohu et l'Acajou ils ont été expérimentés et seul l'Acajou donne des résultats satisfaisants.

Débouchés commerciaux et intérêt environnemental

La consommation annuelle du territoire en bois résineux importés est estimée à 900 T soit environ 2000 m³. Ces bois proviennent notamment de Nouvelle Zélande, des îles Salomon, et des Fidji, tandis qu'environ 30m³ de sciage ont été produit en 2016. Ce volume a vocation à atteindre un premier palier en 2017-2018 à un niveau d'environ 200 m³/an, avant de connaître son optimum à un volume de l'ordre de 1000 m³/an à l'horizon 2020.

Valorisation sur le marché local

Dans l'état actuel des choses et malgré les inquiétudes sur l'avancement en âge des peuplements sur pied, il semble possible de couvrir au moins la moitié des besoins du territoire pour les prochaines années, tout en garantissant des revenus supplémentaires aux propriétaires forestiers (propriétaire coutumier sur le district de Hihifo par exemple). Les forêts de pins existantes peuvent satisfaire cette demande pour trente ans et même au-delà à condition qu'elles soient replantées au fur et à mesure des coupes.

Opportunités et frein au développement de l'exportation

Dans un premier temps, l'objectif de cette filière est de satisfaire au niveau les besoins en bois de construction (charpente, menuiserie...) en particulier en favorisant l'utilisation de bois locaux dans la construction publique via des clauses environnementales, de type prise en compte du bilan carbone dans l'appréciation des offres.

Intérêt environnemental des plantations

Au-delà de la commercialisation, les plantations contribuent également à :

- la protection des ressources en eau, en quantité et qualité ;
- la lutte contre l'érosion des sols et plus largement à l'amélioration de la valeur agronomiques de ces derniers (apport de matière organique permettant de reconstituer la fertilité des sols dégradés « toafa ») ;
- la reconstitution de la biodiversité (recolonisation des sous-bois en espèces locales).

Politique forestière et certification

L'absence de politique forestière à Wallis et Futuna est un handicap pour la pérennisation des massifs forestiers, pour la bonne prise en compte de leurs apports environnementaux et économiques et pour la recherche de financements extérieurs. Il est donc proposé de :

- définir une politique globale de gestion forestière, au travers d'un document cadre dénommé « orientations forestières territoriales » qui analysera l'ensemble des types de forêt existant sur le territoire et décrira leurs missions prioritaires ou principales (protection des sols et de la ressource en eau, production, conservation patrimoniale et biodiversité, accueil du public...)
- de décliner ces grands principes de gestion au niveau de chaque massif, en établissant des plans de gestion et en assurant leurs mises en œuvre.
- Professionnaliser la filière-bois en assurant l'équipement en outils de bucheronnage et de débardage ainsi qu'en permettant la formation des professionnels au niveau adéquat.

Au final, la gestion forestière intégrée ainsi définie et assurée pourra faire l'objet d'une certification de type « PEFC » ou « FSCW ».

SECTEUR DE L'ARTISANAT TRADITIONNEL

État des lieux et productions

L'artisanat traditionnel a toujours existé à Wallis et Futuna. Cette activité repose essentiellement sur la confection d'objets divers, tels que des tapas, des nattes en feuilles de pandanus tressés, des nattes peintes, des colliers de coquillages et de fleurs, des objets en vannerie, des sculptures en bois, etc. L'artisanat peut aussi passer par la cueillette en vue de la transformation de la matière première (production d'huiles majoritairement).

Les produits autrefois utilitaires et encore employés lors des cérémonies coutumières se sont, depuis l'ouverture du territoire vers l'extérieur, transformés en articles décoratifs.



L'artisanat à Wallis et Futuna est essentiellement pratiqué par des femmes. L'activité regroupe les femmes de la famille et parfois les femmes du village lorsqu'il faut fabriquer des objets de taille importante, pour des événements coutumiers particuliers et programmés.

En 2014, 46 % des exploitations pratiquent l'artisanat, ce qui représente presque la moitié des exploitations interrogées et n'est pas négligeable notamment en termes de revenus.

Parmi ceux qui pratiquent l'artisanat, la quasi-totalité possède des cultures pouvant servir à la confection d'objets artisanaux telles que les plantations de tiarés (788 exploitations ont des plantations de tiarés) pour la composition des colliers de fleurs, ou encore les plantations de mûriers (167 des exploitations ont des plantations de Tutu) pour la confection des tapas.

Circonscription ou district	Type de plantation				
	Tutu	Laukie	Tiares	Taina	Autre
Alo	64	197	157	80	47
Sigave	1	84	108	15	87
Total Futuna	65	281	265	95	134
Hahake	43	53	146	128	89
Hihifo	4	19	224	200	79
Mua	55	77	153	132	9
Total Wallis	102	149	523	460	177
Total Wallis et Futuna	167	430	788	555	311

Source : Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

Tableau 6 : Types de plantation selon l'unité administrative de résidence en 2014

Les cultures sont différentes sur les deux îles, en effet certaines plantes poussent plus facilement à Futuna et inversement (par exemple, les « Taina » pour Wallis et les « Mapa » pour Futuna).

L'artisanat passe également par la cueillette en vue de la transformation de la matière première pour la fabrication d'huiles. 11 % des exploitations produisent de l'huile et uniquement 1 % la vendent. Cet artisanat concerne principalement l'île de Futuna. En effet, 76 % de l'huile y est produite. En 2011, un groupement d'artisans a été créé à Wallis afin de fabriquer de l'huile parfumée pour l'exportation. Ce groupement n'existe plus en 2014 ce qui a considérablement réduit la production. La diversité florale importante existante à Wallis et Futuna (ylang-ylang, Canarium Vitiense, Parinaris Insularum, Atuna Racemosa, etc.) est une réelle opportunité pour le développement d'une gamme diversifiée d'huiles de qualité.

Les revenus issus de l'artisanat constituent un complément non négligeable pour les exploitations. Ces activités rapportent plus de 21 000 XPF par mois à 25 % de ceux qui confectionnent ou cultivent pour l'artisanat. Les exploitations ayant des membres du foyer tous inactifs sont 17 % à pratiquer l'artisanat (dont 61 % à Futuna). Parmi eux, 59 % en retirent un revenu dont 23 % inférieur ou égal à 20 000 XPF par mois et 37 % supérieur ou égal à 21 000 XPF par mois. L'apport de l'artisanat dans ces ménages est considérable et permet d'améliorer leur niveau de vie.

Les exploitations ayant au moins un actif dans le ménage sont 62 % à pratiquer l'artisanat. Parmi eux, 56 % en tirent un revenu (35 % un revenu inférieur ou égal à 20 000 XPF par mois et 21 % un revenu supérieur ou égal à 21 000 XPF par mois). Les revenus de l'artisanat vont donc être plus importants pour des exploitations où la majorité des personnes sont inactives.

Parmi tous les produits artisanaux fabriqués, la confection de nattes et le tissage des « taovala » (petite natte en écorce de *bourao* se portant sur les hanches, par-dessus les vêtements), sont les activités qui créent plus de richesses. Elles sont vendues aux alentours de 45 000 XPF la pièce. La production de nattes est estimée à 540 unités dont 53 % produites à Wallis. Sur l'île de Futuna, les nattes sont confectionnées au sein du district d'Alo (69 % des productions de l'île de Futuna). Ces activités ne sont toutefois pas régulières (la demande est forte durant les périodes de communion ou lors d'imprévus).

Les confections de colliers de fleurs et de coquillages, quant à elles, génèrent un revenu intéressant et régulier. En effet, selon une étude technico-économique de ce secteur à Wallis en 2007, les colliers de fleurs permettent une rémunération journalière très importante compte tenu du peu de travail (de temps à l'unité) à réaliser. Si la femme consacrait toute sa journée à réaliser des colliers de « sialé » (composé principalement de différentes fleurs de *Gardenia sp.*), cette activité lui rapporterait quotidiennement plus de 8 500 FCFP et environ 4 000 FCFP pour les colliers « kakala » (mélange de fleurs).



De même, la préparation du lolo (huile corporelle parfumée locale à base de lait de coco similaire au monoï traditionnel tahitien) lui permet également de bien valoriser les produits.

Hormis les activités présentées précédemment, il convient de remarquer que les activités des artisanes ne permettent pas une rémunération à hauteur du salaire minimum garanti (SMIG), lequel sur les îles de Wallis et Futuna, est de 90 000 FCFP par mois (arrêté du 1^{er} juillet 2014, soit 532,54 FCFP). Toutefois, les femmes réalisant ces travaux n'ont quasiment pas de possibilité de trouver un emploi salarié sur le territoire aux vues de la conjoncture économique. Le travail artisanal à la maison reste donc, pour elles, la meilleure, car la seule opportunité possible d'apporter à la famille un complément de revenu non négligeable. De nombreuses familles dépendent de ces activités artisanales.

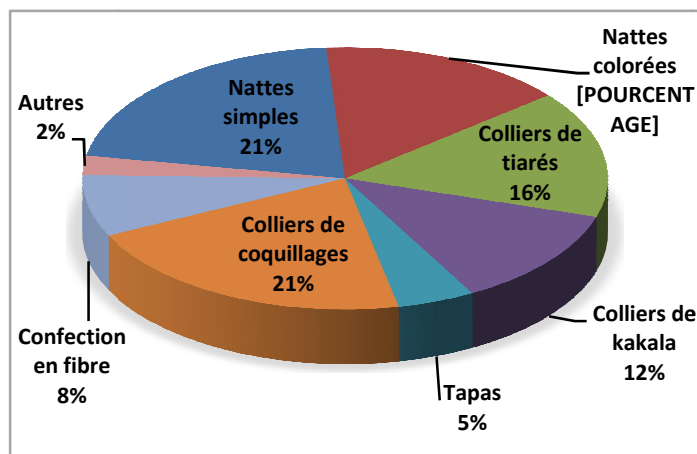
Débouchés du secteur

Depuis 1993, les associations de femmes artisanes du Territoire sont regroupées au sein d'une structure associative, le conseil territorial des femmes (CTF). L'objectif est d'améliorer l'organisation du secteur artisanal et de favoriser la commercialisation des produits. Le CTF bénéficie du soutien du service territorial des affaires culturelles, qui met à sa disposition des locaux pour la confection et la vente d'objet artisanaux.

Dans le cadre de l'Accord particulier du 13 janvier 2012 entre l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et le Territoire, le CTF a inauguré l'ouverture de la maison de l'artisanat à Nouméa, le 5 avril 2013. Située en centre-ville, elle propose des produits tels que tapas, éventails, colliers et autres costumes traditionnels, tous confectionnés par des femmes artisanes vivant à Wallis et Futuna. La subvention de fonctionnement de cette maison, accordée en 2013, n'a pas été renouvelée en 2014. Le CTF éprouve à l'heure actuelle quelques difficultés à assurer l'exploitation du local et recherche la mise en place d'un plan financier viable à long terme. En 2014, le volume des ventes a été satisfaisant. Le CTF envisage à l'avenir d'envoyer des artisans à Nouméa afin d'organiser régulièrement des démonstrations de leur savoir-faire. Par ailleurs, en 2015, quelques femmes artisanes ont eu l'opportunité de vendre leurs produits à l'occasion de la Foire de Paris.

Le développement du secteur de l'artisanat traditionnel est favorisé par la présence de l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) depuis 2009 : les artisans rencontrent en effet des difficultés pour accéder aux prêts bancaires classiques et peuvent obtenir un soutien financier de la part de l'ADIE pour créer ou développer leur projet. En 2015, dix micro-crédits ont été accordés dans ce secteur d'activité, pour un montant global de près de 5 millions de FCFP, soit 28 % des concours de l'ADIE. Par ailleurs, celle-ci organise régulièrement des manifestations destinées à promouvoir et soutenir l'activité de production artisanale.

Bien que les cultures et les produits issus de l'artisanat soient avant tout destinés à l'autoconsommation ou à la coutume, 38 % des exploitants pratiquent la vente. Les produits les plus vendus sont les nattes simples ou colorées (36 %), les colliers de coquillages (21 %) et les colliers de tiarés (16 %).



Source : Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

Figure 26 : Répartition des productions artisanales pour les exploitations pratiquant la vente

Destination de la production	District							Total W & F
	Alo	Sigave	Total Futuna	Hahake	Hihifo	Mua	Total Wallis	
Coutume								
Très fréquemment	27	19	46	20	54	94	168	214
Fréquemment	136	90	226	84	71	59	214	440
Jamais	77	8	85	54	103	37	194	279
Autoconsommation								
Très fréquemment	170	108	278	103	216	134	453	731
Fréquemment	63	4	67	42	12	44	98	165
Jamais	7	5	12	13	-	12	25	37
Vente								
Très fréquemment	21	8	29	17	20	20	57	86
Fréquemment	85	15	100	49	41	76	166	266
Jamais	134	94	228	92	167	94	353	581
Total	240	117	357	158	228	190	576	933

Tableau 7 : Destination des productions artisanales selon les districts à Wallis et Futuna

Évolution des pratiques artisanales

Il a été remarqué que les femmes s'adonnaient moins qu'auparavant à l'artisanat. Ce constat coïncide avec l'arrivée de produits de substitution, que l'on peut désormais acheter dans les épiceries. De plus, il a aussi été constaté qu'une femme sur deux ne pratique pas l'artisanat traditionnel (nattes, taovala, lolo). Leur activité est concentrée sur un seul produit (les colliers par exemple) ou sur plusieurs pour les femmes sans revenus.

On peut également noter que des innovations ont été développées et adoptées par les artisanes, notamment dans la fabrication de « tapa » (étoffe végétale teintée et dessinée) et de lolo, pour s'adapter à de nouvelles demandes du marché non coutumières (clientèle occidentale par exemple).

Les périodes de vacances et départs du Territoire ainsi que les cérémonies coutumières ou religieuses constituent généralement des occasions de ventes des produits artisanaux. La mise en place d'un local de vente en Nouvelle Calédonie permet une ouverture du marché par de l'exportation de ces produits. Le développement du tourisme permettrait également de valoriser cet artisanat local.

FORMATION AGRICOLE

État des lieux

Le code rural situe l'enseignement et la formation professionnelle agricoles publics en tant que composante du service public d'éducation, relevant du ministère chargé de l'agriculture. L'identité de l'enseignement agricole s'est construite autour de la complexité du vivant et de l'approche globale. Elle se fonde sur les cinq missions qui lui sont assignées :

- formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- animation et développement des territoires ;
- insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes ;
- développement, expérimentation et recherche appliquée ;
- coopération internationale.

L'enseignement agricole est présent sur le Territoire depuis les années 1990. Il est né d'un partenariat avec l'Éducation Nationale en insérant des classes de brevet d'enseignement professionnel agricole (BEPA) dans des établissements d'enseignement général. Depuis 2001, il est dispensé sur le site du collège Vaimoana qui était suffisamment vaste pour implanter une parcelle pédagogique puis une exploitation agricole.

L'Établissement Public National d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPNEFPA), communément désigné sous l'appellation de Lycée Professionnel Agricole (LPA) a été créé par décret début 2011. Cet établissement public national est composé de deux centres : le Lycée agricole et une exploitation agricole. Conformément à ce décret, une convention règle les modalités de coopération, de fonctionnement, et de partage des moyens entre le collège Vaimoana du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et le lycée agricole du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (MAAF).

La formation initiale

Les diplômes préparés au sein du lycée agricole sont les suivants :

- Le baccalauréat professionnel « Conduite et gestion des exploitations agricoles – Polyculture-élevage » (CGEA) ;
- Le baccalauréat professionnel « Agroéquipement » ;
- Le baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires » (SAPAT).

À l'issue de ces formations, les jeunes lycéens peuvent devenir responsables d'exploitation, techniciens agricoles, techniciens en agroéquipements ou poursuivre en BTS agricole en Nouvelle-Calédonie ou en métropole. Cette orientation est en cohérence avec les besoins du territoire avec de petits effectifs en formation et une offre incluant une section « services » qui est parfaitement complémentaire de l'offre du MEN.

L'offre de stages dans le secteur agricole reste toutefois limitée sur l'archipel. Afin de pallier cette situation, le lycée agricole assure la prise en charge du coût de certains stages devant se dérouler en Nouvelle-Calédonie. Un soutien financier est nécessaire pour sécuriser la poursuite de ces séquences d'apprentissage hors territoire.

L'objectif du lycée est de contribuer à la professionnalisation du milieu agricole et au maintien des jeunes diplômés sur le Territoire.

En 2017, le LPA a accueilli 75 élèves. Toutes les sections d'entrée de filière ont attiré les élèves. Le taux de remplissage est de 100 % de la capacité d'accueil.

En moyenne, sur les 3 dernières années, l'enseignement agricole a accueilli 10 % des lycéens du Territoire. Ainsi, en proportion, les filières agricoles concernent un effectif plus important qu'en France métropolitaine, où ce chiffre est de 6,5 %.

Les résultats aux examens (décembre 2015) sont en forte progression depuis la session 2013. En effet avec un taux de réussite global 83,9 %, la progression est quasiment de 20 points par rapport à 2013 (64,1 %) et se situe au niveau national (84,2 %). Ces résultats sont stables entre 2014 et 2015 avec des effectifs en forte augmentation (24 élèves inscrits aux examens en 2015 contre 14 en 2014).

La formation continue

À ce jour, peu de formations sont dénombrées. On peut noter en 2015 la tenue d'une formation en apiculture à Futuna. En 2016 des journées thématiques sur la conduite de l'élevage porcin et une formation agroéquipement ont été réalisées.

La mise en œuvre du volet formation continue à l'attention des acteurs du secteur primaire est insuffisante à l'heure actuelle pour répondre aux besoins. Une des missions de l'enseignement agricole étant la mise en œuvre de formations continues, il conviendra de faire du Lycée agricole le maillon incontournable pour toutes formations concernant le secteur primaire.

L'exploitation agricole

Les exploitations agricoles des établissements de formation professionnelle agricoles sont des unités de production à vocation pédagogique. Ses orientations, sa conduite et sa gestion, qui se réfèrent aux usages et pratiques commerciales des professions concernées, sont utilisées comme moyens de formation, d'expérimentation, de démonstration et de développement. Elles doivent se conformer aux cinq missions (voir ci-dessus) de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles.

L'exploitation agricole est également une unité de production de matières premières, vendues en l'état ou après première transformation, qui assure à ce titre les fonctions économiques, environnementales, sociales et d'animation rurale prévues à l'article L. 311-1 du code rural.

Ainsi, l'exploitation agricole, outre sa vocation de support pédagogique et d'expérimentation, est la vitrine de l'établissement Public. Le pilotage de l'exploitation confié à un directeur fonctionnaire de l'État souligne la volonté du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt de dynamiser le rôle du lycée agricole sur le Territoire et de faire de son exploitation un véritable outil de formation et de développement.

De surcroît, l'exploitation agricole tend à accroître sa technicité pour devenir une plate-forme d'expérimentation. L'objectif est de développer les connaissances nécessaires au développement des filières du secteur primaire du Territoire. L'exploitation est partenaire et support technique des projets impulsés via INTEGRE, le Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA), le présent PPDDSP, le futur 11^{ème} Fonds européen de développement régional (FED).

Autres missions et projets

Le lycée agricole a participé activement, en novembre 2014, au colloque international sur l'agriculture familiale. Il s'est aussi engagé dans ses missions de recherche et de développement territorial en participant à l'animation du RITA et du projet BEST-Forêt.

2.2.2 Les acteurs du secteur primaire

Le schéma suivant dresse un panorama des principaux acteurs du secteur primaire avant de les présenter plus en détail dans les paragraphes suivants.

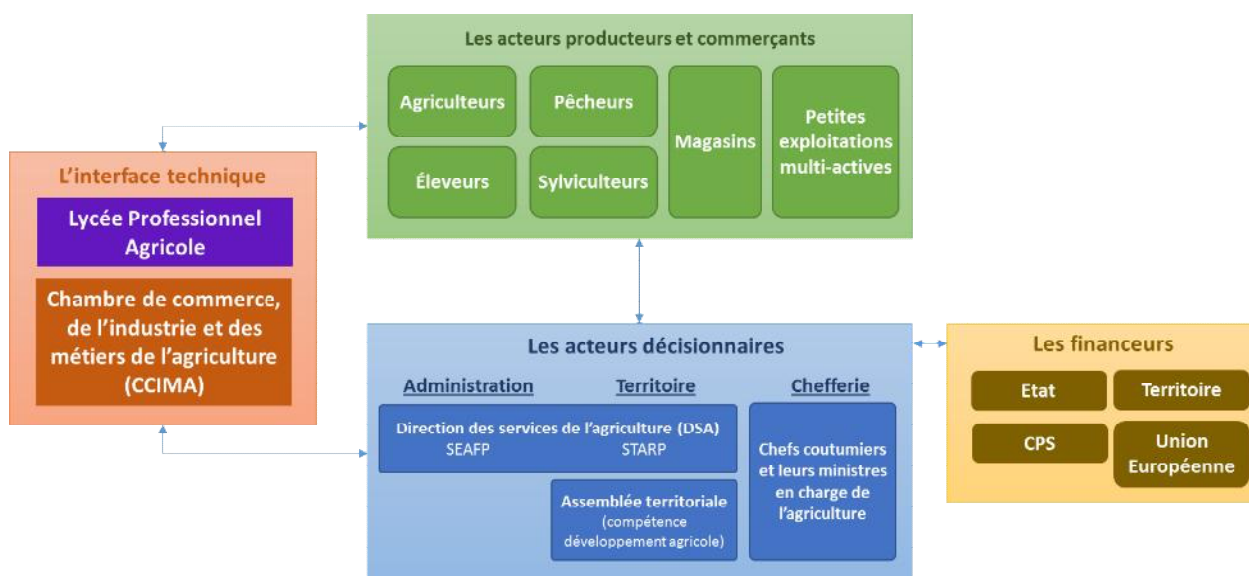


Figure 27 : Les acteurs du secteur primaire de Wallis et Futuna

LES PILOTES ET ACTEURS TECHNIQUES DES ACTIONS SUR LE SECTEUR PRIMAIRE

La Direction des Services de l'Agriculture (DSA), passerelle entre les autorités administrative, territoriale et coutumière vis-à-vis du secteur primaire

La Direction des Services de l'Agriculture possède un statut mixte État et Territoire, sous les intitulés respectifs de Service d'État de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche (SEAFP) et Service Territorial des Affaires Rurales et de la Pêche (STARP).

Son personnel est à ce titre composé à la fois de fonctionnaires de l'État, relevant du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP), et d'agents permanents territoriaux, relevant de l'arrêté 76 du Territoire des îles Wallis et Futuna.

À sa tête se trouve un agent du ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et de la forêt, qui se trouve en position de Directeur pour l'État et de Chef de service pour le Territoire.

Elle se compose de trois services :

- le service d'État de formation et de développement (SEFD),
- le service territorial des affaires rurales (STAR), qui comprend :
 - ▶ le Bureau de l'Inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (BIVAP)
 - ▶ Le bureau du développement et de la réglementation
 - ▶ le bureau des aides et de l'économie rurale
- le service des pêches et de la gestion des ressources marines de Wallis et Futuna (SP).
- La DSA est également représentée à Futuna, par son antenne qui assure l'ensemble des missions techniques et réglementaires.

La DSA est chargée d'appliquer la politique agricole, forestière, de développement et d'aménagement rural du Territoire. Elle vise le développement durable des productions agricoles et la préservation des forêts naturelles.

Ses missions, qui impliquent des interventions à la fois financières, techniques et administratives, concernent :

- la gestion de l'attribution des aides financières pour le secteur primaire (Opération Groupée d'Aménagement Foncier jusque fin 2017, le Contrat de Développement, FED et autres crédits UE ou nationaux) ;
- l'appui au développement et à l'organisation des filières agricoles et sylvicoles ;
- l'appui technique et la formation des acteurs du secteur primaires (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, organismes professionnels agricoles, etc.) ;
- la sécurité alimentaire, la protection et la santé animale, le contrôle phytosanitaire (bureau d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire) ;
- l'identification des besoins du secteur primaire, à travers notamment la mise en place, l'actualisation et l'analyse de bases de données.

Le Territoire et le pouvoir coutumier

Le Territoire dispose d'agents techniques de terrain pour développer et suivre les actions du secteur primaire. Ces agents sont affectés directement à la DSA dans le Service territorial des affaires rurales et dans le Service de la pêche.

Par ailleurs, le Territoire suit en permanence les actions proposées et conduites par la DSA et des élus sont spécifiquement affectés à ces secteurs. Ils sont renouvelés chaque année.

Le pouvoir coutumier est à impliquer davantage dans l'organisation et le développement des activités du secteur primaire. Il gère déjà les différentes productions traditionnelles (porc et taro, etc.) pour les fêtes coutumières en orientant notamment les habitants vers des espaces à exploiter et des volumes à produire. Son implication accrue permettra une meilleure mobilisation des communautés villageoises et de l'ensemble des acteurs du secteur primaire.

Il est systématiquement associé aux décisions dans le cadre de commissions organisées par la DSA et dans les instances décisionnelles du Territoire.

Enfin, il dispose d'un réseau extrêmement dense de chefferie par village qui est un véritable relais d'information sur le terrain.

La CCIMA et le Lycée professionnel agricole

La Chambre de Commerce, de l'Industrie et des Métiers de l'Agriculture (CCIMA) constitue auprès des pouvoirs publics l'organe consulaire représentatif des différents secteurs d'activités sur le Territoire.

Structure de droit privé, elle possède le statut d'établissement public territorial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Ses attributions couvrent :

- l'information du Préfet et de l'Assemblée territoriale sur les 3 secteurs (commerce, industrie et agriculture) : études et analyses des atouts et facteurs limitant des secteurs, émissions de préconisations sociales et technico-économiques, etc. ;
- la défense des intérêts généraux des professionnels et l'aide aux chefs d'entreprise ;
- l'organisation d'actions de formation et l'apport de conseils techniques aux professionnels (conduite d'élevage, comptabilité, projets RITA, etc.) ;
- l'émission d'avis sur les règlements relatifs aux usagers commerciaux, à la demande du Territoire ou de sa propre initiative ;
- la participation à la gestion de structures externes ayant un rapport direct avec la vie des entreprises ;
- la tenue du répertoire des métiers, du registre du commerce et du registre de l'agriculture.

Dans le cadre de l'Accord particulier conclu entre le Territoire et le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, un financement de 10 millions de francs CFP a été accordé à la CCIMA en 2015 pour la mise en place d'un centre de formalités des entreprises et d'un centre de gestion agréé sur le Territoire. Dans un premier temps, ces deux centres devaient apporter un soutien au secteur primaire, afin d'aider les producteurs à commercialiser leurs productions.

À terme, ils ont pour objectif la professionnalisation des entrepreneurs, avec la mise en place d'animateurs économiques et de comptables présents pour les conseiller sur leur stratégie d'investissement. Le logiciel de comptabilité auquel seront formés les commerçants et les entrepreneurs est actuellement en cours d'élaboration. Dans ce contexte, des recrutements de comptables et d'agents comptables sont envisagés. Ces initiatives devraient donc créer de nouveaux débouchés sur le marché du travail, notamment pour les jeunes formés désireux de revenir s'établir sur le Territoire.

Le lycée agricole est lui aussi un acteur clé qui assure l'intermédiaire entre le monde rural et les besoins du Territoire sur deux aspects :

- La formation initiale et la formation professionnelle des acteurs de terrain,
- L'expérimentation et la diffusion de bonnes pratiques.

LES FINANCEURS DES ACTIONS A DESTINATION DU SECTEUR PRIMAIRE

L'État et le Territoire

L'État est le premier financeur des actions et démarches entreprises sur l'archipel. Son action porte également sur le secteur primaire. Son action sur le secteur primaire intervient via des lignes budgétaires réservées ou non-issues des ministères de l'outre-mer et de l'agriculture.

Le Territoire intervient également directement via son budget annuel sur des questions spécifiques comme la lutte contre les ravageurs, la pose de DCP etc. Ses ressources proviennent des taxes de douane et les aides au monde rural sont généralement liées à une détaxation de certains produits importés.

L'Union européenne

De par son statut de « Pays et territoire d'outre-mer » (PTOM), Wallis et Futuna bénéficie de financements européens au titre du Fonds européen de développement (FED).

Le 23 novembre 2013, le Conseil de l'Union européenne a pris la décision de réitérer son association avec les PTOM pour la période 2014-2020, dans le cadre du XI^e FED.

Ce nouveau partenariat repose sur trois grands piliers :

- renforcer la compétitivité des PTOM,
- développer leur capacité d'adaptation et réduire leur vulnérabilité,
- et enfin, renforcer la coopération avec d'autres partenaires.

Le Territoire a décidé d'affecter l'enveloppe de 2,3 milliards de francs CFP qui lui a été accordée au titre du XI^e FED territorial à la poursuite de sa politique de désenclavement de l'archipel engagée lors du IX^e FED, en se concentrant sur l'amélioration de son accessibilité numérique.

Wallis et Futuna peut également être éligible sur d'autres actions financées par le XI^e FED régional à l'échelle du Pacifique, programme régional des PTOM du Pacifique orienté sur l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. Ces actions sont encore en cours d'élaboration mais porteront en particulier sur la gestion durable des ressources naturelles renouvelables, la gestion de la biodiversité et de l'eau, et notamment sur le soutien aux filières du secteur primaire (l'agriculture, pêche et forêt). En ce qui concerne le secteur primaire, 3 grands axes ont été retenus :

- la transition agro-écologique vers une agriculture biologique,
- le développement d'une pêche et d'une aquaculture durable,

- la mise en place d'une gestion forestière intégrée, incluant l'agroforesterie ainsi que le renouvellement et la valorisation de la cocoteraie.

La Commission du Pacifique Sud

La Communauté du Pacifique est la principale organisation scientifique et technique du Pacifique. Elle fut créée à la sortie de la seconde guerre mondiale en 1947 afin d'accompagner le développement des 26 États et Territoires membres qui en assurent la gouvernance.

Elle a pour mission d'œuvrer en faveur du bien-être des Océaniens en mobilisant la science et le savoir à l'aide de méthodes efficaces et novatrices, s'appuyant sur une compréhension fine des spécificités et des cultures des populations du Pacifique.

La Communauté du Pacifique intervient dans plus de 20 secteurs d'activité et ses objectifs de développement sont :

- Objectif 1 – Les peuples océaniques profitent d'un développement économique durable,
- Objectif 2 – Les communautés du Pacifique sont autonomes et résilientes,
- Objectif 3 – Les Océaniens réalisent leur plein potentiel, tout en vivant longtemps et en bonne santé.

Elle est un financeur important pour Wallis et Futuna et une ressource en matière de connaissance et d'innovation.

L'ODEADOM

Créé historiquement en 1984 et institué avec le statut et le développement de son acronyme actuels en 2009, l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) est un établissement public administratif, placé sous la tutelle du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et du ministère des outre-mer. Il accompagne le développement durable de l'économie agricole :

- des cinq départements d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion ;
- de trois collectivités d'outre-mer : Saint-Barthélemy, la partie française de Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Depuis la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, il a également la possibilité d'intervenir à Wallis et Futuna (en passant une convention avec la collectivité).

L'Office assure la gestion et le paiement d'aides communautaires et/ou nationales destinées à ces territoires. Il oriente également les prises de décisions stratégiques concernant l'ensemble des filières agricoles de ces territoires, en s'appuyant notamment sur des études de filières et quatre comités sectoriels de concertation, un par filière ou groupe de filières agricoles (banane, canne à sucre, filières animales et filières végétales de « diversification »).

Une convention cadre entre le Territoire et l'ODEADOM est à l'étude pour permettre l'intervention de l'ODEADOM sur le territoire. A ce stade, des échanges importants sont en cours et l'ODEADOM est intervenu pour soutenir la rédaction de ce document.

2.2.3 Analyse « Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces »

Atouts	Faiblesses
Contexte général	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Secteur primaire, vrai ciment culturel, social et traditionnel de l'île (coutume, alimentation quotidienne) ▶ Organisation coutumière au rôle fort dans l'organisation sociale ▶ Savoir-faire traditionnels riches ▶ Chefferie au rôle très important dans l'organisation des productions et la gestion du foncier ▶ Conditions pédoclimatiques favorables, permettant une production agricole continue tout au long de l'année ▶ Présence du lycée professionnel agricole ▶ 75 élèves en formation initiale scolaire au LPA à la rentrée 2016 ▶ Taux de réussite aux examens en constante progression ▶ Possibilités de financements internationaux (BEST, FED, UICN, Communauté du Pacifique, etc.) en complément des financements nationaux ▶ Pépinière publique en activité depuis 2013 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Secteur primaire orienté principalement vers le vivrier et la coutume (autoconsommation qui concerne plus de 80 % des ménages) ▶ Filière professionnelle marginale et nombre d'acteurs patentés faible ▶ Filières non structurées ▶ Professionnels peu, voire pas formés ▶ Secteur primaire principalement représenté par des pluriactifs ▶ Peu de ressources financières de la population et des agriculteurs qui disposent de peu voire pas de soutien des banques, ni d'outils d'aide au financement (préfinancement notamment) ▶ Faible niveau d'investissement ▶ Produits destinés au marché local peu diversifiés ▶ Forte dépendance aux importations de toute nature (produits agricoles et bois) ▶ Démarches collectives limitées aux villages pour la coutume et laissent peu de place aux initiatives personnelles ▶ Produits locaux peu valorisés et peu connus pour certains ▶ Problématique du foncier (terres inaliénables et incessibles) ▶ Carence de l'encadrement technique et administratif des entreprises ▶ Déficit en offre de formation, en particulier sur la formation continue et la formation courte pour les adultes ▶ Absence de filières de transformation pour de nombreuses productions (agricoles, pêche) ▶ Absence d'exportation des productions (agricoles, artisanales, etc.) ▶ Secteurs d'activités peu, voire pas valorisés ▶ Coûts de production élevés du fait de l'isolement ▶ Absence de locaux collectifs de vente et de valorisation des productions ▶ Cyclone Thomas en 2010 dévastateur ▶ Absence d'acteurs de la CCIMA sur Futuna
Agriculture (vivrier, productions animales et végétales)	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Agriculture familiale multifonctionnelle dominante (95 % de la population la pratique) ▶ Agriculture familiale à faible utilisation d'intrants et basée sur des associations de cultures ▶ Agriculture qui regroupe environ un quart de l'effectif total des entreprises de l'archipel ▶ Agriculture créatrice de liens sociaux ▶ Productions pour lesquelles l'archipel est quasiment auto suffisant (+ de 70 %) : les œufs de poule, les salades et tomates et les produits de l'agriculture vivrière (bananes, tubercules) ▶ Importance culturelle de l'élevage de porcs et de la production de tubercules (base de l'échange coutumier) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faible niveau de mécanisation de l'agriculture ▶ Exiguïté des zones agricoles en zone non escarpée sur Futuna ▶ Irrégularité des fournitures agricoles (aliments, rupture de stocks de médicaments, etc.) ▶ Absence de traçabilité des produits, notamment sur la viande porcine ▶ Faibles surfaces cultivées pour le maraîchage et des conditions climatiques qui ne permettent pas de produire une gamme très large de produits ▶ Coûts élevés de l'alimentation animale importée ▶ Parcage des porcs qui peut entraîner une concentration des effluents sur de petites surfaces sensibles

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Débouchés locaux existants pour les maraichers (grandes surfaces, snack, vente directe) ▶ Systèmes en polyculture élevage (tubercules et cochons) ▶ Système de rotation et de jachère ▶ Démarche de parage engagée pour les porcs et aménagement de fosses à lisier pour éviter les divagations et favoriser la fertilisation des sols 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Absence d'outils d'abattage et de transformation en production animale ▶ Cochons vendus exclusivement sur pied – importation de porcs transformés ▶ Élevage de poulet de chair peu pratiqué malgré une forte importation (900 T / an) ▶ Diminution du nombre de porcs
Pêche	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Potentiel de pêche hauturière important ▶ Réglementation pour lutter contre les mauvaises pratiques en mer ▶ Existence d'une aide au carburant 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Absence de bateau de pêche de grande envergure sur le territoire et limites d'action des bateaux ▶ Activité de pêche locale ne répondant pas à la demande locale, hormis le vivrier ▶ Diminution du nombre de bateaux de pêche et une flottille progressivement atteinte par la vétusté ▶ Stocks de poissons et certains invertébrés d'intérêt commercial menacés par la surpêche ▶ Dégradation des milieux et diminution des ressources lagonaires et récifales sous les effets du changement climatique et des pratiques anciennes destructrices ▶ Fermeture de l'atelier de construction navale
Secteur forestier	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ressource forestière existante, de qualité et arrivée à maturité ▶ Existence d'une scierie professionnelle à Wallis capable de fournir du bois de classe 3a comparable aux bois importés 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Absence de plans de gestion de la forêt ▶ Absence d'entretien des plantations (éclaircies non réalisées)
Artisanat	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Richesse et diversité de l'artisanat traditionnel (sculptures, peintures, bijoux, nattes, lolo, etc.) ▶ Existence d'un atelier de fabrication d'objet d'artisanat par village à Futuna ▶ Existence d'une structure associative (conseil territorial des femmes) pour organiser la filière artisanat et ses débouchés ▶ Présence de l'ADIE depuis 2009 pour le soutien et à la promotion du secteur de l'artisanat 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une activité artisanale fluctuante et très informelle

Opportunités	Menaces
Contexte général	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Possibilité de diversification des productions ▶ Perspectives de développement économique, notamment vers des produits de niche (pêche de mer, aquaculture, poissons et coquillages d'aquariophilie, miel de qualité, huiles florales) ▶ Potentiel de croissance du marché intérieur - Existence d'une demande marchande : restauration scolaire, demande des ménages à fort pouvoir d'achat, consommation des classes intermédiaires (si réduction des prix) ▶ Nouvelle programmation de financement (FED, ODEADOM) ▶ Émergence d'une prise de conscience de la population sur les mauvaises pratiques et leurs dangers ▶ Volonté du LPA d'accroître sa technicité pour devenir une plateforme d'expérimentation 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Déclin démographique impliquant un risque de demande locale plus faible (dont émigration des jeunes) ▶ Aléas climatiques forts influant sur l'activité agricole et forestière et menace du changement climatique sur la fragilisation des écosystèmes ▶ Introduction et/ou développement d'espèces végétales invasives ▶ Vieillesse de la population active du secteur primaire ▶ Des jeunes qui se détournent des activités du secteur primaire ▶ Campagnes de financement incitatives non pérennes ▶ Absence de partenaires financiers ▶ Mauvaises habitudes alimentaires de la population
Agriculture (vivrier, productions animales et végétales)	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Grande marge d'amélioration des pratiques agricoles ▶ Pratiques culturales en phase avec l'agro-écologie ▶ Pression des ravageurs qui reste modérée ▶ Potentiel de production maraîchère au regard du différentiel existant entre productions locales et importations ▶ Une diversité florale intéressante pour développer des productions de niche ▶ Diversification de la filière apicole et productions de qualité ▶ Projet d'atelier d'abattage adossé à une ou deux exploitations agricoles à l'étude ▶ Développement du marché couvert de Aka'aka 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Diminution des surfaces agricoles sur Wallis et sur Futuna et du nombre d'exploitations ▶ Rejets et impacts des effluents d'élevage peu connus et non maîtrisés
Pêche	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Potentiel de pêche des hauts fonds intéressant et gisement de thonidés migrateurs pour la pêche côtière autour des DCP dans la ZEE et à proximité des côtes ▶ Mise en place de dispositifs DCP à Wallis et à Futuna ▶ Création d'une coopérative de pêche, d'une poissonnerie associée ▶ Atelier de découpe pour le poisson en cours 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Amenuisement des ressources de pêche côtière ▶ Exploitation illégale de la ZEE ▶ Lacunes de connaissances sur le potentiel durable des ressources de hauts fonds
Secteur forestier	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plan de gestion forestière en cours ▶ Processus de labellisation de la gestion forestière enclenché (crédits nationaux obtenus) ▶ Développement du marché d'exportation vers la Nouvelle-Calédonie pour le bois ▶ Reconquête du marché intérieur pour les sciages ▶ Existence de milieux favorables aux reboisements (landes à tafoa) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Forêt vieillissante
Artisanat	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'un local de vente à Nouméa pour la vente de produits artisanaux de Wallis et Futuna 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les femmes consacrent de moins en moins de temps à l'artisanat → risque de perte de savoir-faire progressive

2.3 SYNTHÈSE DES ENJEUX ET BESOINS DU SECTEUR PRIMAIRE A WALLIS ET FUTUNA

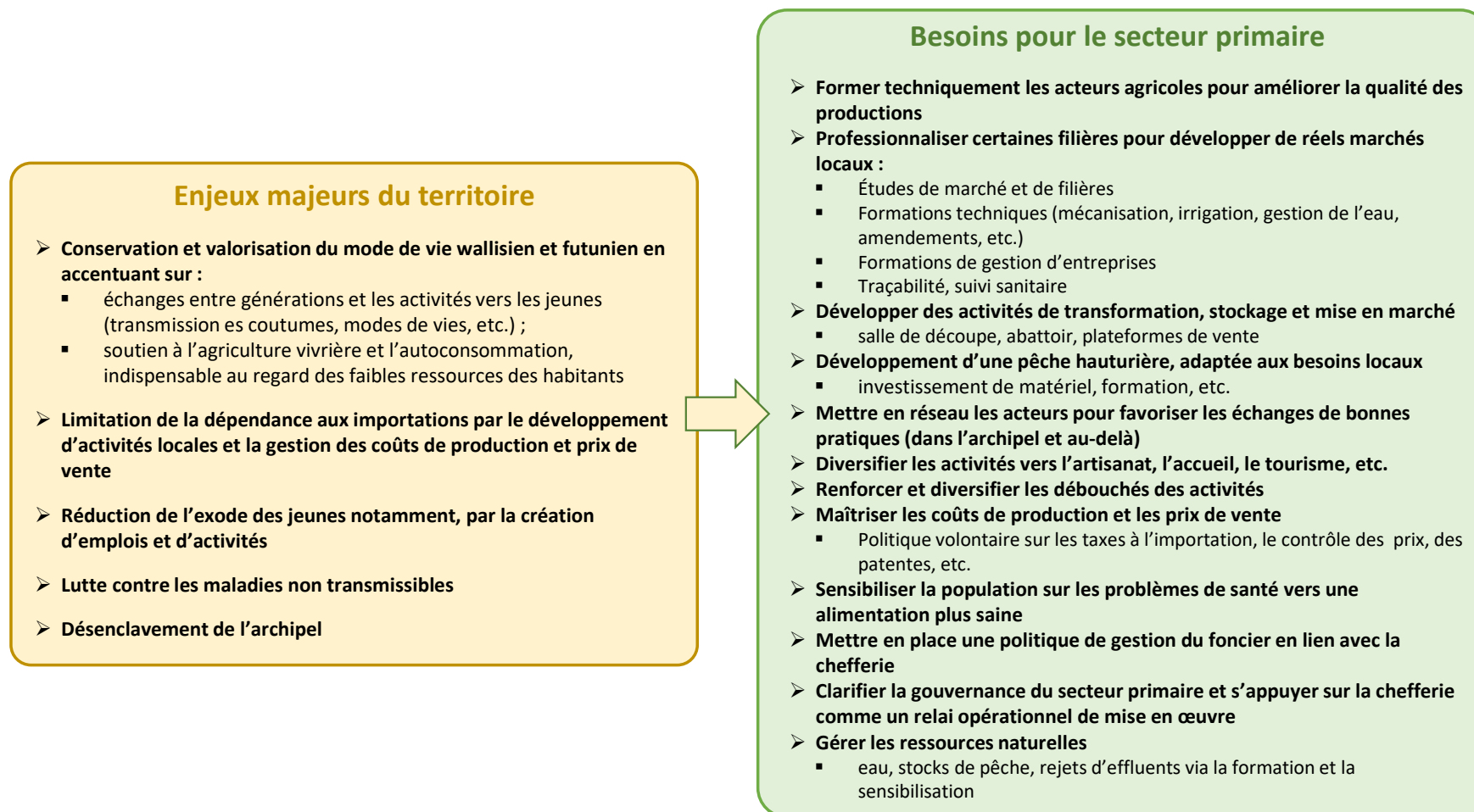


Figure 28 : Enjeux majeurs du territoire et besoins du secteur primaire

3. Stratégie de développement durable du secteur primaire de Wallis et Futuna

3.1 L'APPROCHE STRATEGIQUE

La stratégie déclinée au sein du PPDDSP est l'expression des volontés locales de répondre à tout ou partie des besoins identifiés pour le Territoire. Sa définition découle du diagnostic précédemment établi, mais également des ambitions des acteurs pour leur Territoire.

Cette approche logique vise à interroger et à guider les acteurs afin qu'ils répondent à une série de questions qui permettront de cibler l'intervention du PPDDSP :

- Quel est l'état des lieux de mon territoire ?
- Que souhaitons-nous en faire ? Quelles ambitions se fixer à l'horizon 2030, voire au-delà ?
- Quels besoins sont les plus pertinents à retenir dans le cadre du PPDDSP au regard de ses opportunités ?
- Quels objectifs stratégiques se fixer pour apporter une réponse concrète et disposer de résultats mesurables ?
- Enfin, quels sont les opérations et projets à soutenir et quel plan de financement retenir ?

Cette approche logique est représentée par la figure ci-dessous et ce chapitre a pour objectif de traduire les réponses qui sont apportées à ces questions.

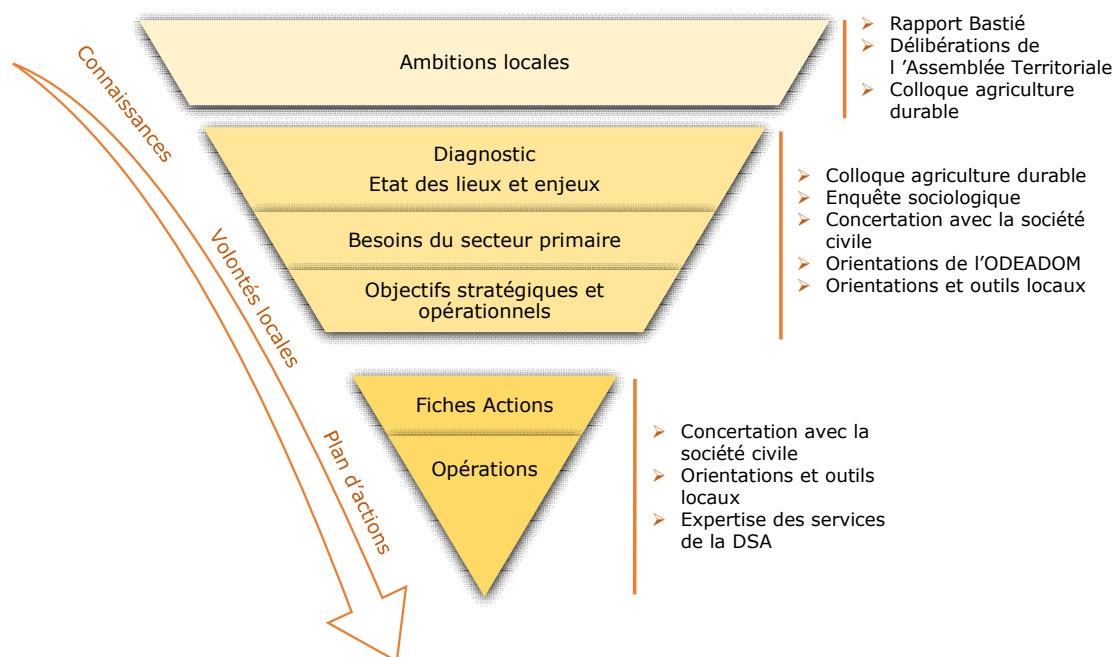


Figure 29 : Schéma synthétique retraçant les principales étapes d'élaboration de la stratégie

3.2 LES AMBITIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIMAIRE

La volonté d'élaboration du PPDDSP est issue du constat que l'agriculture, la forêt et la pêche sont les bases de la société wallisienne et futunienne, non pas par leur poids économique mais par leur importance sociale, de subsistance et culturelle.

Le secteur primaire de Wallis et Futuna se distingue nettement de celui des autres territoires français de par la forte place tenue par la petite agriculture familiale. Cette agriculture se distingue du schéma plus classique des territoires français par la faible mise en marché des productions et la faible professionnalisation des acteurs. Les ressources produites, indispensables dans le contexte économique local, le sont pour la coutume mais aussi pour l'alimentation courante.

Au-delà de l'aspect économique et social, la petite agriculture familiale s'appuie sur les ressources naturelles locales. L'impact de la production est faible sur l'environnement grâce à une faible utilisation d'intrants, notamment liée à l'utilisation de variétés adaptées au milieu.

Cette ressource naturelle est une richesse formidable, que chacun s'accorde à préserver, que ce soit sur terre ou en mer.

Néanmoins, cette configuration présente des limites, avérées ou non, mais qui posent de nombreuses questions.

Tout d'abord, la particularité du Territoire relative aux obligations coutumières. Cette organisation est la base de la vie locale et régule les échanges entre personnes. Malgré une prise en compte dans les textes de référence elle est souvent mal intégrée aux schémas décisionnels. En outre, elle est aussi très encline au changement. Elle a été surtout considérée comme un frein au développement de l'agriculture par manque de vision claire de sa spécificité. Elle freine l'évolution de l'agriculture en une activité professionnelle. À savoir que pratiquement tout wallisien et futunien, à un niveau plus ou moins important, cultive, possède un élevage ou pratique la pêche, et parvient tant bien que mal à subvenir à ses besoins alimentaires ou coutumiers sans que la nécessité d'une amélioration des pratiques agronomiques soit particulièrement prégnante.

Il est donc primordial de trouver un équilibre entre le développement harmonieux et durable de l'agriculture familiale et les obligations coutumières par exemple en veillant à mieux intégrer les chefferies dans les processus d'information et de formations techniques.

Sur un autre plan, il est important de noter le manque de culture professionnelle en termes de conduite et de gestion des exploitations agricole de type marchand. Le circuit commercial de ce secteur est mal structuré et ne permet pas une production régulière en quantité. Les porteurs de projet ont du mal à émerger et ne sont donc pas toujours aidés en temps utile. La professionnalisation d'exploitation individuelle ou familiale de type polyculture-élevage ou plus spécialisées, notamment la production d'œufs ou les produits de la pêche, maîtrisant leur production de l'amont à l'aval, pourrait constituer un modèle de développement adapté au territoire.

L'environnement est lui aussi fragile. Si le milieu reste préservé, les stocks de poissons diminuent, les ravageurs dans les cultures se font de plus en plus nombreux et certaines pratiques nouvelles peuvent générer des problèmes tels que la mise en stabulation des cochons sans traitement des lisiers. Des efforts doivent être entrepris en ce sens à l'échelle de l'ensemble de la population.

Plus globalement, il y a d'autres questions sur lesquelles se pencher et notamment les prix très élevés des produits locaux, malgré des taxes importantes à l'importation, les questions de santé publique liée à une très mauvaise alimentation et enfin, la mise en œuvre d'une réflexion nouvelle sur les rôles et moyens de chacun acteur : État, Territoire et chefferie.

Ainsi, l'ambition générale du PPDDSP est de « **Promouvoir une agriculture durable au service de la population, en adaptant le développement du secteur primaire aux enjeux du Territoire** ».

Ce document doit apporter une réponse cohérente aux problématiques de l'archipel et plus précisément de soutenir les deux volets d'activité du secteur primaire :

- Le développement d'une activité professionnelle structurée qui doit apporter une réponse au moins partielle aux problèmes de dépendance aux produits importés et plus largement à améliorer la santé publique liée à l'alimentation.

Pour ce faire, l'ambition du Plan est clairement de soutenir les acteurs existants, les structurer et les renforcer, puis d'inviter d'autres volontaires à développer des filières viables pour Wallis et Futuna, tel que c'est déjà le cas pour le maraîchage ou la production d'œufs.

- En parallèle, le PPDDSP doit soutenir le développement et l'amélioration des pratiques de la petite agriculture familiale. Les caractéristiques propres de ce mode de production peuvent être considérées comme un des facteurs du développement local. Elle permet en effet de répondre à des besoins de base d'une population dont les moyens financiers sont limités et reflète également un mode de vie particulier qu'il convient de conserver.

Il s'agit donc de valoriser le mode de production et de consommation traditionnel, tout en lui offrant l'opportunité d'améliorer ses techniques de production et l'orienter vers plus de diversification pour répondre à l'ensemble des attentes locales et participer à l'amélioration des problèmes de santé liés à l'alimentation.

Dans tous les cas, le PPDDSP doit s'adresser de manière coordonnée aux deux activités agriculture professionnelle et agriculture familiale –, d'une part car elles sont étroitement liées (tout le monde étant pluriactif) et d'autre part, car elles sont soumises aux mêmes problématiques de technique, de qualité, d'échange, etc.

Toutes ces ambitions sont reprises dans la stratégie de développement du Territoire et rappelés ci-dessous. Le PPDDSP doit apporter une réponse sur les domaines suivants :

- **économique** : réduire la dépendance aux importations et favoriser la création de richesses ;
- **environnemental** : exploitation durable des ressources dans une volonté de préservation de la diversité biologique ;
- **social** : création de revenus d'activités pour les plus démunis, sécurisation alimentaire tant sur un plan quantitatif que qualitatif (santé publique) ;
- **culturel** : préservation des savoirs traditionnels, respect des modes de vie (coutume, autoconsommation, etc.).

3.3 DES BESOINS AUX OBJECTIFS

DES BESOINS DIVERSIFIÉS

Les attentes des acteurs issues des différentes réunions conduites sur le Territoire ont été retranscrites sous forme de besoins du secteur primaire à la figure 30, en lien avec le diagnostic du Territoire. Les besoins relatifs au secteur primaire sont les suivants :

- **Formation technique des acteurs agricoles pour améliorer la qualité des productions**

L'offre de formation et de conseil technique est très limitée à Wallis et Futuna pour toutes les activités du secteur primaire. Ce besoin est central pour assurer le renforcement technique des exploitations, améliorer la qualité des productions, assurer la préservation des ressources naturelles par l'adoption de pratiques plus respectueuses, etc. Les moyens humains pouvant dispenser le conseil technique sont insuffisants pour couvrir les besoins actuels en la matière. Par ailleurs, les besoins en formation ne sont pas assez ciblés et les possibilités de formations, stages, visites d'exploitations, démonstrations, sont peu variées.
- **Professionnalisation des filières pour développer de réels marchés locaux**

Le besoin de professionnalisation touche tous les secteurs d'activité et tous les maillons des filières du secteur primaire. Au-delà des besoins techniques identifiés précédemment, la professionnalisation concerne également les formations plus administratives en gestion, compatibilité, ou encore en marketing, commercialisation, etc. L'objectif est de faire monter en compétences les acteurs pour qu'ils soient à même de faire vivre des filières davantage structurées et professionnelles.
- **Développement d'activités de transformation, stockage et mise en marché**

Wallis et Futuna sont très dépendantes des importations et les productions locales sont nettement sous-valorisées. Les débouchés sont limités et les produits bruts peu transformés. Un réel besoin existe en la matière, de la diversification des activités et des productions, à la mise en place de points de vente visibles (marchés, points de vente directe, etc.) en passant par le développement d'ateliers de transformation et de lieux de stockage et conservation des aliments.
- **Mise en réseau des acteurs pour favoriser les échanges de bonnes pratiques et diminuer les coûts**

Les pratiques du secteur primaire sont le plus souvent individuelles sur l'archipel. L'enjeu réside dans la mise en place de démarches de mise en réseau des acteurs et de leurs actions ou réflexions pour une meilleure performance économique (diminution des charges de l'exploitation, mutualisation des achats – matières premières, intrants, matériels –, diminution de la consommation, etc.). Des systèmes d'entraides agricoles, de groupements de producteurs permettraient de mieux diffuser et mutualiser les bonnes pratiques, de s'enrichir mutuellement et de pouvoir réaliser des investissements plus conséquents en commun.
- **Diversification des activités vers l'artisanat, l'accueil, le tourisme**

L'enjeu est ici de diversifier les productions et les débouchés à partir des produits bruts locaux. Il s'agit de pouvoir répondre à une nouvelle demande d'abord à Wallis et Futuna, puis à l'export via la promotion des activités du secteur primaire (exportations, foires, salons, locaux de ventes hors Wallis et Futuna, etc.). Cela pourra devenir un vecteur d'attractivité touristique central et complémentaire pour l'archipel. Ce besoin concerne plus particulièrement le secteur de l'artisanat mais peut également concerner les produits forestiers ou des produits agricoles transformés.
- **Maîtrise des coûts de production et des coûts de vente**

L'enjeu réside à la fois dans l'amélioration des moyens de production dans les exploitations et la réalisation d'études de marchés et de filières afin de mieux connaître les besoins et les différents coûts de production et de vente relatif au secteur primaire. Une réflexion est également à mener sur une politique volontariste en matière de taxes à l'importation, contrôle des prix, des patentes, etc.

- **Évolution de la gouvernance du secteur primaire, avec appui sur la chefferie comme un relais opérationnel de mise en œuvre**

La chefferie joue un rôle fort dans la structure sociale de l'archipel, mais elle manque de formation pour diffuser les bonnes pratiques agricoles pouvant aller au-delà des besoins coutumiers. Elle pourrait intervenir plus largement sur la sensibilisation des jeunes à l'installation, ou les bonnes pratiques environnementales ou bien encore les questions alimentaires, cruciales sur l'archipel.

Enfin, la chefferie peut jouer un rôle fort avec les services de la DSA pour la gestion foncière des meilleures terres productives, les rotations, la mise à disposition des espaces productifs à ceux qui souhaitent alimenter l'île.

- **Sensibilisation de la population vers une alimentation plus saine**

Le diagnostic a mis en évidence une augmentation des facteurs de risques de maladies non transmissibles, liées aux habitudes d'alimentation de la population wallisienne et futunienne : diabète, obésité, hypertension. Il paraît donc nécessaire de mieux informer la population sur ces risques et d'améliorer la sécurité alimentaire de l'archipel, en lien avec la feuille de route pour la stratégie de santé des outremer. La sensibilisation de la population à une alimentation plus saine et équilibrée et aux vertus des produits locaux est un enjeu majeur.

- **Renforcement et diversification des débouchés des activités**

Pour toutes les activités du secteur primaire, l'enjeu est de répondre de manière plus large à la demande locale en diversifiant les débouchés et renforçant la production déjà existante.

- **Développement d'une pêche hauturière, adaptée aux besoins locaux et respectueuse des stocks**

Au-delà de la pêche côtière et de la pêche lagonaire, dont l'activité doit être maîtrisée au regard du respect des stocks de poissons, le développement de la pêche hauturière relève d'un réel besoin. L'exploitation de la ZEE pourra se faire progressivement, pour répondre de manière adaptée à la demande locale dans un premier temps, puis au-delà en fonction des besoins, toujours dans le respect des stocks de ressources. Ce développement représente une opportunité de lutter contre la pêche illégale mais nécessite des investissements spécifiques, collectifs.

- **Gestion durable des ressources naturelles**

Le patrimoine et les ressources naturels de Wallis et Futuna sont très riches, mais fragiles, notamment du fait de l'insularité et de la vulnérabilité du territoire aux aléas climatiques. L'enjeu est de développer le secteur primaire tout en préservant les ressources naturelles, étroitement liées au secteur primaire (sols, lagon, ressource en eau, etc.).

Au regard des forts besoins et problématiques de développement existant à l'échelle de Wallis et Futuna, tous les besoins identifiés sur le territoire ont été retenus au sein de la stratégie à mettre en œuvre pour le développement durable du secteur primaire.

Ces besoins traduisent des déficits ou des insuffisances structurelles très handicapant pour le développement durable du secteur primaire.

L'ensemble des moyens et ressources mobilisables pendant la période 2018-2030 devront donc être destinés à les satisfaire en tout ou partie.

DES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Sur la base de ces constats et besoins, il est proposé des objectifs opérationnels afin d'apporter une réponse durable aux attentes locales. Chaque objectif est décliné en une ou plusieurs fiches programmes, qui sont des cadres d'intervention. Elles sont présentées en détail dans le chapitre suivant.

Les objectifs retenus pour répondre aux besoins locaux sont les suivants :

1 - AMELIORER LES CONNAISSANCES ET LES COMPETENCES DES ACTEURS DU SECTEUR PRIMAIRE

Le secteur primaire est peu professionnalisé à Wallis et Futuna. L'objectif est de renforcer les compétences et les connaissances des acteurs du secteur primaire au niveau technique, environnemental, administratif, économique, stratégie de vente, etc. afin de faire évoluer les pratiques. La montée en compétences et le renforcement du potentiel humain peut se faire à travers des formations variées, des visites et démonstrations dans des exploitations de type « pilote », des stages chez les exploitants, etc.

Cet objectif vise également à soutenir les actions d'expérimentation et de recherche sur Wallis et Futuna, en lien avec une meilleure prise en compte et le respect de l'environnement. Il s'agit d'améliorer les connaissances sur les productions locales et de diffuser, vulgariser les connaissances auprès des acteurs.

Vision à 2030

Dés 2019, l'offre de formation continue est structurée : une structure responsable de la collecte et de l'identification des besoins est en place. Elle analyse l'ensemble des besoins du secteur primaire, y compris l'artisanat et mobilise les ressources disponibles, y compris financières, localement, régionalement et nationalement, pour permettre le développement ou l'installation d'activités du secteur primaire.

Cette structure est chargée d'établir un programme annuel de formation concernant notamment les professionnels ou vivriers des domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage. Ce programme est validé en commission, l'année précédent sa réalisation.

A l'horizon 2030 : l'ensemble des professionnels du secteur primaire de Wallis et de Futuna a suivi une formation à la comptabilité gestion adaptée à leur besoin et peut suivre au moins un cycle de perfectionnement dans leurs domaines techniques tous les 3 ans.

Spécificités pour la Filière pêche et ressources halieutiques :

L'ensemble des artisans pêcheurs de Wallis et de Futuna peut obtenir un titre professionnel adapté à son métier, de type « certificat de petit patron pêcheur ». Les entreprises de pêche hauturière et de transformation trouvent sur place une main d'œuvre suffisante et qualifiée, grâce à un plan de formation s'appuyant sur les solutions de formation au niveau régional.

Les structures d'appui (principalement le Service de la Pêche et la CCIMA) sont en capacité d'effectuer une veille technique, d'expérimenter et transférer des améliorations techniques aux professionnels.

Spécificité pour l'agriculture vivrière :

En pleine collaboration avec les chefs de village, un référent par village est identifié, à Wallis comme à Futuna. Au moins une session annuelle de transfert de techniques agricoles est proposée à ces référents, par exemple au travers de la plateforme RITA.

2 -

DIVERSIFIER, VALORISER, TRANSFORMER ET METTRE EN MARCHÉ LOCALEMENT

La dépendance aux importations est un problème majeur à Wallis et Futuna. Une des réponses à apporter est de mieux diversifier et valoriser les productions locales afin qu'elles répondent davantage à la demande locale. L'autre volet de cet objectif est de s'assurer de disposer des moyens nécessaires pour mettre en vente localement via des marchés, de la vente directe, etc.

Vision à 2030

Toutes filières :

La CCIMA est en mesure d'assurer le suivi, l'animation et la mobilisation des filières (référentiel de prix, relations producteurs-distributeurs, coopération et groupements de producteurs, contractualisation ...) pour améliorer la mise en marché locale des productions.

Filières productions végétales :

A Wallis, trois à quatre unités maraichères produisent l'ensemble des végétaux consommés et assurent l'autonomie alimentaire dans ce domaine ; à Futuna, deux unités de ce type sont présentes.

Pour l'agriculture vivrière, les productions sont diversifiées (agrumes, fruit locaux...) et, à Wallis, une unité de collecte est en place par district pour la commercialisation des produits non autoconsommés ; à Futuna, une unité de ce type est présente.

A Wallis, au moins une unité et/ou chaîne de transformation-valorisation par production (ex : jus et confitures de fruits locaux, frites ou purée de féculents locaux, conserves pour les produits du maraichage) est en activité ; à Futuna, au moins une unité est en activité en fonction des productions présentes.

A Wallis, une scierie est capable de transformer et de valoriser pour le marché local, la totalité des bois issus de la gestion durable des forêts. A Futuna, une solution technique adaptée à l'exiguïté du marché local est en place.

La culture du kava est relancée avec au moins un producteur en activité à Futuna.

Une acuité particulière est portée sur le domaine du « tourisme vert » et au moins 5 structures d'accueil sont référencées à Wallis et/ou Futuna. Dans le même domaine d'activité, il existe au moins un prestataire en matière de pêche sportive de loisirs, à Wallis comme à Futuna.

Filières productions animales :

Filière porcine : à Wallis, au moins deux unités d'abattage permettent la commercialisation en circuit-court de viande porcine et de préparations charcutières. Ces unités sont basées sur une logique de qualité, via leur engagement dans une charte définie au niveau territorial et mentionnant notamment les conditions de traçabilité des animaux abattus, de production (aliment majoritairement à base de produits locaux), de respect de l'environnement... Une unité de ce type existe à Futuna.

Filière avicole : l'autonomie dans ce domaine est acquise depuis 2020, tant à Wallis qu'à Futuna et une offre existe en matière d'œufs « bio » produits localement. En ce qui concerne les « poulets de chair », il existe au moins une unité de production destinée au marché local à Wallis comme à Futuna.

Filière apicole : au moins un producteur professionnel vivant partiellement de cette activité est stabilisé à Wallis et un autre également à Futuna. La commercialisation de ce produit est notamment assurée à l'export dans une logique de niche (boutiques d'artisanats locaux destinés au tourisme, boutiques à l'aéroport, boutique Wallis et Futuna de Nouvelle Calédonie).

Filière Pêche : cf. objectif 4

3 -



VALORISER LA QUALITE DES PRODUITS LOCAUX ET LEUR INTERET POUR L'ALIMENTATION

La prévalence des maladies non transmissibles est en augmentation à Wallis et Futuna et l'alimentation y est pour beaucoup. Par ailleurs, les attentes des consommateurs sont de plus en plus tournées vers des produits de qualité. Cet objectif vise donc à la fois à développer et pérenniser des productions de qualité et mieux faire connaître les produits locaux et leurs bienfaits en matière d'alimentation saine et équilibrée. La démocratisation de signes de qualité permettra également de mieux faire connaître et reconnaître les produits wallisiens et futuniens à l'international.

Vision à 2030

Toutes filières :

L'ensemble des filières professionnelles de production (agriculture, élevage, pêche, forêt) et/ou de prestation (tourisme vert) est couverte par une ou des chartes de qualité, identifiées par un logo unique et prenant par exemple en compte, selon les spécificités liées à chaque domaine :

- ⇒ origine wallisienne ou futunienne des produits ou des productions.
- ⇒ la traçabilité des produits et des productions ;
- ⇒ leur qualité nutritionnelle ;
- ⇒ les critères de production, ou de fabrication des produits (absence ou limitation d'intrants, alimentation majoritairement à base de produits locaux, respect du bien-être animal...) ;
- ⇒ respect de l'environnement, notamment en matière de pollution diffuse pour les lisiers de porc;

L'ensemble des massifs forestiers est muni d'un plan de gestion, découlant d'une politique territoriale validée. Ces massifs gérés durablement sont labellisés PEFC et/ou FSC.

Par ailleurs, la restauration collective publique propose des menus équilibrés comportant au moins 70% d'aliments composés avec des produits ou productions locales.

Le laboratoire du service environnement est en capacité, après extensions ou compléments d'équipement nécessaires, de réaliser, en propre ou en réseau, des analyses de produits alimentaires ou destinés à l'alimentation du bétail.

4 -



MODERNISER LES OUTILS DE PRODUCTION ET FAVORISER LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS

Cet objectif vise à améliorer la performance (économique, environnementale et sociale) des exploitations du secteur primaire, via des investissements matériels et immatériels. Dans certains cas, pour des investissements conséquents, les démarches collectives seront privilégiées. L'objectif vise également à favoriser les démarches collectives permettant aux acteurs de réaliser des économies d'échelle.

Vision à 2030

Filières productions végétales :

A Wallis, trois producteurs de fruits et ou légumes sont équipés d'une serre permettant la culture en hydroponie, en respect des pratiques agro-écologiques. A Futuna, au moins un producteur est équipé.

A Wallis, au moins trois vergers sont en activité, pour la production d'agrumes ou autres fruits avec la possibilité de transformer et valoriser une partie de leurs productions ; à Futuna, deux vergers sont en production.

Dans le domaine des productions vivrières, le recensement, la caractérisation, et l'amélioration génétique des variétés locales, ainsi que leur diffusion sont assurés, à Wallis comme à Futuna.

Filières productions animales :

La qualité sanitaire et génétique des cheptels porcins et avicoles est améliorée et maintenue à haut niveau par des évaluations et des apports réguliers, dans une logique de réseau régional. Dans ce cadre, 3 unités de naisseurs porcins sont en place à Wallis et un à Futuna.

La brucellose porcine est maîtrisée, et les élevages professionnels sont qualifiés officiellement indemnes au regard de cette maladie.

Enfin, l'ensemble des effluents d'élevage des éleveurs professionnels est traité pour empêcher tout rejet dans le lagon ou le milieu naturel.

Filière pêche et ressources halieutiques :

A Wallis, un port de pêche est en service, en capacité d'accueillir au moins deux palangriers et une unité de transformation.

A Wallis, au moins trois infrastructures maritimes légères pour les petits pêcheurs et les plaisanciers sont disponibles, avec des accès aux eaux libres balisés et praticables en tout temps, et des équipements minimum de conservation, d'entretien de bateau et de mise à l'eau. A Futuna, deux infrastructures de ce type existent.

Une entreprise de réparation navale polyvalente et de petite construction par assemblage est en activité à Wallis et une autre à Futuna pour la seule réparation navale.

Un réseau permanent d'au moins 12 DCP répartis sur Wallis et sur Futuna est en place, et les utilisateurs participent activement à sa surveillance et sa maintenance.

Le soutien à la pêche artisanale est maintenu pour permettre le renouvellement et le maintien du parc d'embarcation à une quinzaine d'unités fonctionnelles, réparties entre Wallis et Futuna.

Le secours en mer est organisé et dispose des moyens appropriés.

5 -



SOUTENIR LA MULTI-ACTIVITE ET LE MODELE DE LA PETITE AGRICULTURE FAMILIALE

Si les précédents objectifs s'adressent aux petits producteurs non professionnalisés, il est important de cibler également les acteurs de la petite agriculture familiale. L'objectif dépasse le cadre productif et vise à mieux connaître et à mieux suivre tous ces acteurs qui produisent pour s'alimenter ou pour la coutume.

La diffusion de bonnes pratiques, l'implication du pouvoir coutumier à toutes les échelles, sont attendus dans cet objectif.

Vision à 2030

Productions végétales :

Chaque village peut selon ses besoins et en pleine coopération avec la chefferie solliciter via son référent agricole (cf. objectif 1) l'intervention d'engins agricoles de travail du sol. Ces engins sont propriétés d'une structure dédiée, publique ou privée, et bénéficiant de soutien public.

Chaque village se voit annuellement proposer un programme pour des améliorations techniques, agronomiques ou génétiques pour ses cultures vivrières, en pleine coopération avec la chefferie et via son référent agricole (cf. objectif 1).

Productions animales :

Les élevages ont la possibilité d'obtenir un soutien à l'équipement de citerne d'eau, permettant l'abreuvement des porcs ou des volailles par les eaux pluviales.

Les élevages ont la possibilité d'obtenir un soutien à l'équipement nécessaire à la mise en place de parcs tournants, individuels ou collectifs et aucun effluent d'élevage n'est rejeté dans le lagon ou le milieu naturel.

Pêche vivrière

A Wallis comme à Futuna, la population concernée est identifiée, sensibilisée aux bonnes pratiques en matière de sécurité et de préservation de la ressource. Les embarcations sont équipées de moyens légers de détresse et les pêcheurs formés à leur utilisation.

DES OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Au-delà des objectifs opérationnels qui traitent spécifiquement du secteur primaire, il est important de cibler deux autres objectifs transversaux à aborder en priorité avec l'État et le territoire. Ces deux objectifs ne font pas l'objet de fiches actions car ils demandent avant tout une volonté politique de donner une nouvelle orientation sur ces deux sujets.

Obj. -Transversal

DEFINIR UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE MAITRISE DES PRIX

Les prix des matières premières constatés sur l'archipel sont particulièrement élevés et révèlent un écart fort entre les produits locaux et importés. Cet écart est toujours aussi fort, malgré une politique de taxes soutenue sur tous les produits d'importation. Cela a deux effets négatifs :

- Le premier est que ce sont les produits de mauvaises qualités qui sont principalement importés et achetés localement. Cela induit des problèmes de santé publique importants.
- Le deuxième est que les coûts élevés impactent les producteurs qui ont besoin de s'équiper avec du matériel importé.

Des actions ont été conduites à destination des agriculteurs et pêcheurs (détaxation), mais ces démarches restent insuffisantes. Il est bien entendu que l'apport financier de ces taxes pour le territoire est important, d'où le besoin d'aborder la question de manière globale.

Obj. -Transversal

REPENSER LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES OPERATIONS DU SECTEUR PRIMAIRE

Les travaux préalables à l'élaboration du PPDDSP ont fait état d'un schéma de gouvernance peu efficace et mal adapté au contexte de Wallis et Futuna. Il est rappelé que le secteur rural est en situation de pré-développement : taille modeste des exploitations, faible usage d'intrants, absence de mécanisation, faiblesse de la trésorerie et situation de sous-investissement.

En outre, la place à tenir des différentes instances territoriales et de l'État est remise en cause. Au-delà de ça, il est souligné également un manque de moyens pour les services de la DSA pour mettre en œuvre efficacement des mesures de changement. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une concertation sur ce sujet pour identifier le meilleur schéma possible, dans le respect des engagements de chacun.

Besoins du secteur primaire

- Formation technique des acteurs agricoles pour améliorer la qualité des productions
- Professionnalisation des filières pour développer de réels marchés locaux
- Développement d'activités de transformation, stockage et mise en marché
- Mise en réseau des acteurs pour favoriser les échanges de bonnes pratiques et diminuer les coûts
- Diversification des activités vers l'artisanat, l'accueil, le tourisme
- Maîtrise des coûts de production et des coûts de vente
- Evolution de la gouvernance du secteur primaire, avec appui sur la chefferie comme un relai opérationnel de mise en œuvre
- Mise en place d'une politique de gestion du foncier en lien avec la chefferie
- Sensibilisation de la population vers une alimentation plus saine
- Renforcement et diversification des débouchés des activités du secteur primaire
- Développement d'une pêche hauturière, adaptée aux besoins locaux et respectueuse des stocks
- Gestion des ressources naturelles

Objectifs opérationnels

- 1 **Améliorer les connaissances et les compétences des acteurs du secteur primaire**
- 2 **Diversifier, valoriser, transformer et mettre en marché localement**
- 3 **Valoriser la qualité des produits locaux et leur intérêt pour l'alimentation**
- 4 **Moderniser les outils de production et favoriser la mise en réseau des acteurs**
- 5 **Soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale**

Fiches programme

- 1-1 Former les acteurs du secteur primaire
- 1-2 Expérimenter et soutenir les actions de recherche et de programmation
- 2-1 Valoriser et transformer les produits bruts locaux
- 2-2 Assurer la mise en marché locale des produits locaux
- 3-1 Mettre en place des démarches qualité pour valoriser les productions et protéger les ressources naturelles
- 3-2 Communiquer, informer et sensibiliser la population wallisienne et futunienne
- 4-1 Soutenir les investissements des acteurs du secteur primaire
- 5-1 Soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale

Figure 30 : Arbre des objectifs du PPDDSP 2017-2030

4. Plan d'actions

Les fiches programme suivantes donnent un cadre général d'intervention des futurs projets à mener sur Wallis et Futuna pour répondre aux besoins locaux.

Tout au long des treize années d'application du PPDDSP, des projets pourront être proposés et soutenus s'ils répondent aux orientations du plan et se rattachent à l'une des fiches programme.

Des projets prioritaires, c'est-à-dire prêts à être développés, sont d'ores et déjà ciblés et sont rappelés dans le cadre de ces fiches actions. Elles sont présentées en annexe du PPDDSP et doivent permettre d'initier d'autres actions dans les années à venir.

Il est à noter la très forte convergence du plan d'actions ainsi défini avec les projets structurants retenus en matière agricole ou agro-environnementales par les acteurs du XI^{ème} FED réunis en atelier de travail inter-PTOM à Nouméa du 27 mars au 03 avril 2017.

En effet, ces projets structurants sont, en ce qui concerne les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la forêt :

- La transition agro-écologique et l'agriculture biologique, y compris l'agriculture familiale
- Développement durable et gestion de l'aquaculture et des pêches récifo-lagonaires
- Développement d'une gestion forestière intégrée

Cela montre bien que les problématiques identifiées à Wallis et Futuna dans le cadre du présent plan, sont aussi des problématiques rencontrées dans l'ensemble des PTOM et dans bon nombre de pays ACP du Pacifique Sud.

4.1 FICHES PROGRAMME ASSOCIEES A L'OBJECTIF 1 « AMELIORER LES CONNAISSANCES ET LES COMPETENCES DES ACTEURS DU SECTEUR PRIMAIRE »

Fiche programme n°1.1	Former les acteurs du secteur primaire
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le renforcement technique des professionnels existants ▶ L'augmentation du nombre d'agriculteurs professionnels qui produisent et vendent sur le territoire ▶ Une offre de formation accessible tout au long de la vie professionnelle ▶ La transmission de nouvelles techniques et un réseau de connaissance et de savoir-faire ▶ Une meilleure connaissance technique des petits agriculteurs familiaux ▶ Une formation agricole dynamique et une bonne insertion des apprenants dans la vie professionnelle ▶ Une présence accrue sur le terrain des équipes pédagogiques avec leurs élèves et stagiaires
Contribution aux objectifs opérationnels	<p>Cette fiche programme répond directement à l'objectif opérationnel « améliorer les connaissances et les compétences des acteurs du secteur primaire », à travers des actions de formation individuelles ou collectives.</p> <p>Elle vise en priorité les élèves apprenants en formation initiale, mais aussi les professionnels du secteur souhaitant se développer. Elle a également pour objectif d'offrir une formation technique aux acteurs de la petite agriculture familiale, pour renforcer leurs compétences et leur permettre de se professionnaliser, s'ils le souhaitent.</p>
Descriptif des actions	<p>Les actions soutenues sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Élaboration et pilotage d'une stratégie pluriannuelle de formation du secteur primaire, avec notamment rédaction d'un PREA (Projet régional de l'enseignement agricole) ▶ Développement et formalisation d'un dispositif de veille et d'ingénierie de formation en continu

Fiche programme n°1.1	Former les acteurs du secteur primaire
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyse des besoins par des rencontres et des enquêtes, auprès des professionnels, sur les besoins de la profession pour développer des formations courtes sur des thèmes précis ▶ Proposition d'une programmation pluriannuelle de l'offre de formation pour assurer une continuité d'activité de formation (formations courte et longue, en salle, sur le terrain) ▶ Proposition d'un cadre méthodologique et d'outils mobilisables pour les formations qui prennent en compte les retours d'expérience (évaluation, conditions de reconduction) ▶ Mobilisation et association des différents acteurs du développement agricole et les professionnels de l'agriculture pour participer à la définition des grandes orientations de l'exploitation du lycée agricole. Les orientations devront s'inscrire dans le cadre de la stratégie pluriannuelle de formation du secteur primaire ▶ Actions de formations, stages, démonstrations et conseil : ▶ Mise en application du plan de formation établi par la DSA en partenariat avec le LPA et la CCIMA pour assurer une continuité d'activité de formation à travers plusieurs formats : formations courte et longue, formation en salle, sur le terrain, actions de démonstrations ▶ Conseil technique auprès des acteurs du secteur primaire (visites sur place, réunions de formation courte à la DSA ou démonstration dans les exploitations) ▶ Développement à l'échelle du territoire d'une exploitation ou d'un site pilote/témoindans le domaine des productions agricoles, qui soit démonstrative en matière de bonnes pratiques de productions végétales et/ou animales (modalités de gestion des effluents d'élevage, itinéraires techniques, polyculture-élevage, transformation des produits bruts, commercialisation en vente directe, etc.) ▶ Développement de zones de démonstrations agro-forestières ▶ Remise à niveau des infrastructures existantes afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle pédagogique par la démonstration dans le domaine des techniques agricoles ▶ Réalisation de chantiers école sur l'exploitation du lycée agricole et/ou chez des agriculteurs (collaboration école-professionnels) ▶ Suivi agronomique des parcelles cultivées (analyses de sols, évaluation des rendements, moyens de lutte sanitaire efficaces, etc.) ▶ Accompagnement à l'installation des agriculteurs, artisans, pêcheurs et sylviculteurs, avec poursuite de l'accompagnement dans le temps (5 ans) du jeune installé après son installation ▶ Soutien aux stages hors territoire des élèves du lycée agricole <p>Les thématiques de formation pourront être les suivantes. Elles seront précisées dans la stratégie pluriannuelle de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ formations techniques (diversification des productions, itinéraires techniques, modernisation, systèmes en polyculture-élevage, etc.) ▶ formations administratives : gestion, comptabilité ▶ formations réglementaires : normes à respecter, etc. ▶ formations en gestion durable des ressources et respect de l'environnement ▶ formation en gestion de la commercialisation et en valorisation des produits agricoles, agroalimentaires, forestiers et halieutiques, et en stratégies marketing <p>Le recrutement de formateurs et de conseillers techniques et administratifs aux porteurs de projets et plus généralement aux acteurs du secteur primaire pourra être soutenu.</p>
Bénéficiaires	Professionnels du secteur primaire, groupements de producteurs, population de Wallis et Futuna, Lycée agricole, DSA, CCIMA
Partenaires	DSA, Groupement des éleveurs, groupement des agriculteurs, Territoire, Adsup, EPNEFPA, RITA, CCIMA, etc.

Fiche programme n°1.1	Former les acteurs du secteur primaire	
Période 2018-2023 Montant prévisionnel total et exemples d'actions identifiées	<p><u>Montant total</u> : 330 000 euros, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Élaboration d'une stratégie pluriannuelle de formation (dont PREA) ▶ Recrutement d'un agent chargé du conseil technique terrain auprès des acteurs du secteur primaire 	
Période 2024-2030 Pistes d'actions (montant indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ titre pour les professionnels de la pêche, de type « certificat de petit patron pêcheur » : 105 000 euros (15 000 euros/an) ▶ formation continue pour les exploitants agricoles professionnels : 175 000 euros (25 000 euros/an) ▶ formation et transfert agronomique pour l'agriculture vivrière : 105 000 euros (15 000 euros/an pour une session annuelle à Wallis et une à Futuna) 	
Indicateurs	Intitulé	Type
	Nombre de formations réalisées par an (par type)	Réalisation
	Nombre de participants aux actions de formation et stages	Résultat
	Nombre d'actions de démonstrations et visites terrain réalisées	Réalisation

Fiche programme n°1.2	Expérimenter et soutenir les actions de recherche et de programmation	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'augmentation des ressources en arboriculture fruitière sur Wallis et Futuna ▶ Subvenir aux besoins d'une éventuelle unité de transformation ▶ Valoriser les fruits et légumes locaux et répondre à une demande plus large en matière de produits locaux ▶ Augmenter la production, la mise en marché, la valorisation et la transformation des produits de la mer de capture ou de mariculture. ▶ Caractériser la biodiversité d'espèces vivrières locales intéressantes pour la transformation agroalimentaire : cocotiers, arbres à pain, taros, kapés, ignames et bananiers de Wallis et Futuna ▶ Régénérer et revaloriser des variétés locales par multiplication in vitro ▶ Conserver les ressources génétiques locales et nationales dans le Pacifique ▶ Relancer le renouvellement de la cocoteraie, et relancer et valoriser les tarodières ▶ Participer à la sécurité alimentaire de la population et à la lutte contre les maladies non transmissibles (MNT) ▶ Produire des références utiles ▶ Développer l'innovation pour accompagner le développement économique du secteur primaire ▶ Une offre de transfert de connaissance accessible tout au long de la vie professionnelle ▶ La transmission de nouvelles techniques et un réseau de connaissance et de savoir-faire. ▶ Une meilleure connaissance technique des petits agriculteurs familiaux 	
Contribution aux objectifs opérationnels	<p>Cette fiche programme répond directement à l'objectif opérationnel « Améliorer les connaissances et les compétences des acteurs du secteur primaire », à travers le soutien aux actions d'expérimentation et de recherche innovantes à Wallis et Futuna pour améliorer les conditions de production dans une optique de développement durable, ainsi</p>	

Fiche programme n°1.2	Expérimenter et soutenir les actions de recherche et de programmation
<p>Descriptif des actions</p>	<p>que la diffusion d'informations et des bonnes pratiques et résultats d'expérimentations.</p> <p>Les actions soutenues sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Recherche et expérimentation : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Collecte de la ressource génétique, caractérisation, conservation et multiplication en station d'espèces vivrières locales présentant un intérêt économique pour le territoire de Wallis et Futuna : conservatoire, laboratoire, banque de semences, etc. ◆ Réalisation et actualisation d'inventaires des variétés locales et caractérisation génétique de ces variétés (morpho-taxonomie, ethnobotanique et localisation) : cocotiers, arbres à pain, taros, kapés, ignames, bananiers, patate douce, etc. ◆ Étude sur les spécificités de l'agro biodiversité de W et F dans le contexte du Pacifique ◆ Analyses nutritionnelles des produits locaux ◆ Mise en place de stratégies de conservation : mise en place de collections locale et nationale, développement des techniques de multiplication, diffusion de ces variétés sur le territoire. ◆ Mise en place d'expérimentations en faveur de l'innovation pour le secteur primaire sur le territoire ◆ Études sur les ressources des hauts fonds marins et des espaces récifos-lagonaires et sur les capacités de leur exploitation durable (définition de la capacité et des moyens de pêche, mobilisation des financements) ◆ Études de faisabilité et de dimensionnement des cultures et élevage marin ◆ Création d'une pépinière de multiplication et de conservation d'espèces variées d'arbres fruitiers, de cocotiers, de plantes à parfum ou à valeur artisanale, etc. (type conservatoire botanique) ◆ Actions de recherche sur les ravageurs des cultures et les auxiliaires : recensement, études sur le rôle dans la propagation des maladies de plantes cultivées et propositions de solutions d'intervention durables, campagne de terrain (récolte chez les maraîchers et arboriculteurs), recherche en laboratoire, etc. ◆ Formalisation de partenariats avec des instituts de recherche ou associations (IAC, CIRAD, etc.) ◆ Élaboration d'une politique de gestion forestière intégrée ◆ Révision des orientations stratégiques pêches ▶ Actions d'information et de vulgarisation : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Mise en place d'un outil de communication pour promouvoir les métiers du secteur primaire ◆ Rédaction et diffusion large d'un guide de l'installation en agriculture à Wallis et Futuna, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés (information la plus exhaustive possible) ◆ Production de données et de références en termes d'« économie agricole », de type référentiels technico-économiques y compris analyse de sols ◆ Organisation d'actions de transfert/vulgarisation des résultats des expérimentations, en lien avec la mise en œuvre de la fiche programme 6.1 : édition de fiches en français/wallisien/futunien, organisation de journées techniques, élaboration d'un guide des ravageurs et auxiliaires de cultures, etc. ◆ Apporter une information actualisée et régulière sur les démarches menées dans le secteur primaire : actions collectives, démarches qualité et de certification, actions de transformation, structuration des filières, etc. ◆ Veille dans le Pacifique sur les techniques de production et de commercialisation ◆ Valorisation de retours d'expérience réussis dans le secteur primaire ◆ Aggrandissement et équipement du laboratoire CIV de la DSA <p>L'embauche d'un animateur type RITA pourra venir renforcer la mise en place de ces actions.</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Professionnels du secteur primaire, groupements de producteurs, population de Wallis et Futuna, Lycée agricole, DSA, CCIMA</p>

Fiche programme n°1.2	Expérimenter et soutenir les actions de recherche et de programmation	
Partenaires	DSA, Groupement des éleveurs, groupement des agriculteurs, Territoire, Adsup, EPNEFPA, RITA, CCIMA, etc.	
Période 2018-2023 Montant prévisionnel total et exemples d'actions identifiées	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Montant total</u> : 420 000 euros ▶ Élaboration d'un guide sur les ravageurs et auxiliaires ▶ Mise en place de pépinières et réalisation du plan de sauvegarde de la cocoteraie (projet assises outre-mer 2018) ▶ Élaboration ou révision des orientations territoriales (forêt et pêche) : ▶ Agrandissement et équipement du laboratoire CIV 	
Période 2024-2030 Pistes d'actions (montant indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Référencement et caractérisation des variétés vivrières et fruitières locales à Wallis et à Futuna : 70 000 euros ▶ Création d'un conservatoire des variétés locales, avec une antenne à Wallis et une à Futuna : 90 000 euros (2* 45 000 euros) ▶ Développement du laboratoire du service environnement pour pouvoir réaliser, en propre ou en réseau, des analyses de produits alimentaires ou destinés à l'alimentation du bétail et des analyses pédologiques : 100 000 euros ▶ Relance de la production de kava : 20 000 euros 	
Indicateurs	Intitulé	Type
	Nombre d'expérimentations mises en place	<i>Réalisation</i>
	Création de la pépinière	<i>Réalisation</i>
	Nombre d'espèces/ de variétés conservées	<i>Résultat</i>
	Nombre d'actions de transfert et/ou de vulgarisation d'information	<i>Réalisation</i>
	Nombre de supports de vulgarisation réalisés	<i>Réalisation</i>
	Nombre de personnes touchées par des actions de vulgarisation	<i>Résultat</i>
Articulation avec les autres fiches programme	Le soutien aux actions de certification en lien avec la pépinière est prévu sous la fiche programme 3.1.	

4.2 FICHES PROGRAMME ASSOCIEES A L'OBJECTIF 2 « DIVERSIFIER, VALORISER, TRANSFORMER ET METTRE EN MARCHÉ LOCALEMENT »

Fiche programme n°2.1	Valoriser et transformer les produits bruts locaux
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'augmentation des productions agricoles, aquacoles et halieutiques locales ▶ La diminution des importations des produits agricoles et de la mer ▶ L'amélioration des revenus des professionnels de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture. ▶ La création d'emplois ▶ La maîtrise des dépenses des ménages
Contribution aux objectifs opérationnels	<p>Cette fiche programme répond directement à l'objectif opérationnel « Diversifier, valoriser, transformer et mettre en marché localement » en soutenant des projets d'agro-transformation pour mieux valoriser les productions locales.</p> <p>Elle vise à valoriser les productions locales pour diversifier les produits proposés sur le marché et réduire la dépendance aux importations.</p>
Descriptif et dépenses éligibles	<p>Les actions soutenues sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Construire une unité d'abattage, de transformation et éventuellement de commercialisation en circuit court pour les porcs et le poulet de chair, avec une poursuite du soutien pendant les 5 premières années de fonctionnement ▶ Soutenir la création d'une unité de pêche hauturière adaptée au contexte local ▶ Soutenir la création d'unités de culture et d'élevage marin à faible impact environnemental ▶ Construction d'un four-séchoir pour l'huile vierge de coco (production d'huiles parfumées) ▶ Développement d'un procédé de production garantissant les qualités sanitaires, cosmétiques, olfactives, commerciales de l'huile, tout améliorant fortement les rendements et en limitant la pénibilité du travail, aujourd'hui entièrement manuel, que ce soit à Wallis ou Futuna. ▶ Création de recettes aux senteurs caractéristiques des îles de Wallis et Futuna et les protéger ▶ Création d'unités de transformation de produits du maraichage (tubercules, fruits et légumes) et de l'arboriculture <p>Les dépenses éligibles pour ces actions concerneront :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Études préalables : faisabilité, dimensionnement, etc. ▶ Travaux, acquisition de matériel et équipements, etc. ▶ Recrutement du personnel nécessaire le cas échéant
Bénéficiaires	<p>Éleveurs, agriculteurs, élèves du LPA, artisans, population de Wallis et Futuna par la proposition sur le marché de nouveaux produits transformés, porteurs de projet souhaitant se lancer dans la transformation agroalimentaire, l'ensemble des propriétaires d'arbre à pain et de champ de tubercule vivrier, DSA</p>
Partenaires	<p>DSA, CCIMA, LPA, Territoire et chefferie, distributeurs, consommateurs, importateurs, Communauté du Pacifique, SDR Tahiti, GIE artisanat W&F, BIVAP, SDR de Tahiti, Déléguee aux Droits des Femmes, Association Alofaina (Futuna), Women in Business Développent Inc (Samoa), Service de l'Environnement (laboratoire), Service des Affaires Culturelles, Projet INTEGRE, XIème FED</p>
Période 2018-2023 Montant prévisionnel total	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Montant total</u> : 1 600 000 euros ▶ Construction d'une unité d'abattage et de découpe-transformation pour les porcs ▶ Soutien à la création d'unités de transformation : tubercules, fruits à pain, etc. et

Fiche programme n°2.1	Valoriser et transformer les produits bruts locaux	
et exemples d'actions identifiées	valorisation fruitière à partir des vergers locaux. ► Soutien au développement de poissonneries ou d'ateliers de découpes de poisson (coopérative, autre...) et à la mise en place en place d'une unité de pêche hauturière. Soutien à la création d'une unité de maraichage	
Période 2024-2030 Pistes d'actions (montant indicatif)	<u>Filière Production Animale :</u> ► Soutien à la création de deux unités (une à Wallis, une à Futuna) d'abattage et de découpe-transformation pour les porcs, sur la base de celle créée dans la période 2018-2023 : 400 000 euros ► Soutien à la création d'une unité de production d'œufs « bio » : 70 000 euros ► Soutien à la création de 2 unités de production de poulets de chair (une à Wallis, une à Futuna) : 170 000 euros ► Soutien à la création de deux unités professionnelles apicoles : 40 000 euros <u>Filière Production Végétale :</u> ► Soutien à la mise en place d'unités de valorisation-transformation pour fruits, féculents et produits maraichers : 2 unités à Wallis, 1 à Futuna : 150 000 euros <u>Filière Bois :</u> ► Soutien à la modernisation des outils de 1ere transformation à Wallis et à Futuna : 100 000 euros <u>Filière Pêche :</u> ► Cf. fiche programme 4.1 ► Soutien à la création de deux entreprises dans le domaine de la pêche sportive de loisirs (1 à Wallis, 1 à Futuna) : 120 000 euros <u>Filière Tourisme vert :</u> ► Soutien à la création de 5 sites d'hébergement de type « gîtes ruraux » (3 à Wallis, 2 à Futuna) : 300 000 euros	
Indicateurs	Intitulé	Type
	Nombre et types d'unités d'agro-transformation mises en place (abattage, séchoir, etc.)	<i>Réalisation</i>
	Nombre de types de produits transformés	<i>Résultat</i>
	Nombre d'utilisateurs professionnels des ateliers de transformation soutenus	<i>Résultat</i>
	Quantité de produits transformés par type	<i>Résultat</i>

Fiche programme n°2.2	Assurer la mise en marché locale des produits locaux									
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Limiter la dépendance aux importations en mettant en marché plus facilement et de manière plus large les produits locaux ▶ Structurer les filières en assurant des débouchés et des circuits de vente « sécurisés » 									
Contribution aux objectifs opérationnels	<p>Cette fiche programme répond directement à l'objectif opérationnel « Diversifier, valoriser, transformer et mettre en marché localement » en soutenant les initiatives qui favorisent la mise en marché locale des productions des acteurs du secteur primaire.</p>									
Descriptif et dépenses éligibles	<p>Les actions soutenues sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réalisation d'études de marché et de filières ▶ Réalisation d'études sur les opportunités d'exportation pour les productions à forte valeur ajoutée telles que holothuries autres produits marins, huiles parfumées, etc. (Quelles productions ? Quelles destinations ? etc.), en particulier avec la Nouvelle Calédonie ▶ Création d'un centre de collecte pour gérer l'écoulement des produits agricoles et halieutiques ou aquacoles locaux mais aussi la gestion des importations de fruits et légumes, et de poissons et produits de la mer (étude de faisabilité, portage et création) ▶ Installation de petites vitrines de vente directe dans les exploitations ▶ Soutien au fonctionnement du marché local de Wallis (animation dédiée, gestion de l'approvisionnement) 									
Bénéficiaires	Agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, groupements de producteurs, associations, marché de Wallis, DSA									
Partenaires	Assemblée territoriale, administration supérieure, CCIMA, Lycée agricole, groupement d'acteurs									
Période 2018-2023 Montant prévisionnel Total et exemple d' Actions identifiées	<p>Soutien à la réalisation y compris étude de faisabilité d'un centre de collecte des produits agricoles ou valorisation du marché local, et amélioration des marchés de Wallis et de Futuna</p> <p><u>Montant total</u> : 220 000 euros, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 20 000 euros pour l'étude ▶ 200 000 euros pour le soutien à la réalisation 									
Période 2024-2030 Pistes d'actions (montant indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Financement de la CCIMA pour l'animation des filières : 350 000 euros (50 000 euros par an pour 2 postes (1 à Wallis, 1 à Futuna)) ▶ Réalisation de 3 centres de collecte supplémentaires (2 à Wallis et 1 à Futuna) : 210 000 euros ▶ Poursuite de la modernisation des marchés : 100 000 euros 									
Indicateurs	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="392 1626 1046 1659">Intitulé</th> <th data-bbox="1050 1626 1377 1659">Type</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="392 1664 1046 1711">Nombre d'adhérents au marché</td> <td data-bbox="1050 1664 1377 1711"><i>Résultat</i></td> </tr> <tr> <td data-bbox="392 1715 1046 1762">Création du centre de collecte des produits</td> <td data-bbox="1050 1715 1377 1762"><i>Réalisation</i></td> </tr> <tr> <td data-bbox="392 1767 1046 1812">Nombre d'études de marché / filière réalisées</td> <td data-bbox="1050 1767 1377 1812"><i>Réalisation</i></td> </tr> </tbody> </table>	Intitulé	Type	Nombre d'adhérents au marché	<i>Résultat</i>	Création du centre de collecte des produits	<i>Réalisation</i>	Nombre d'études de marché / filière réalisées	<i>Réalisation</i>	
Intitulé	Type									
Nombre d'adhérents au marché	<i>Résultat</i>									
Création du centre de collecte des produits	<i>Réalisation</i>									
Nombre d'études de marché / filière réalisées	<i>Réalisation</i>									
Articulation avec les autres fiches programme	<p>La promotion des modes de circuits courts de commercialisation et de collecte est prévue sous la fiche programme 3.2</p>									

4.3 FICHES PROGRAMME ASSOCIEES A L'OBJECTIF 3 « VALORISER LA QUALITE DES PRODUITS LOCAUX ET LEUR INTERET POUR L'ALIMENTATION »

Fiche programme n°3.1	Mettre en place des démarches qualité pour valoriser les productions et protéger les ressources naturelles	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valoriser la production locale en l'identifiant par un signe de qualité ou d'origine (label, appellation, certification) ▶ Disposer de cahiers des charges visant une agriculture, une pêche et une aquaculture plus durable ▶ Assurer une meilleure traçabilité des productions du secteur primaire ▶ Limiter la dépendance aux importations 	
Contribution aux objectifs opérationnels	Cette fiche programme répond directement à l'objectif opérationnel « Valoriser la qualité des produits locaux et leur intérêt pour l'alimentation » à travers la mise en place de démarches qualité et l'élaboration de certifications adaptées au contexte local.	
Descriptif et dépenses éligibles	<p>Les actions soutenues concernent la mise en place de labels, appellations d'origine, et autres démarches qualité et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'un comité de certification par production ou global à l'échelle de Wallis et Futuna, qui sera chargé de l'élaboration des cahiers des charges, du suivi et des contrôles qualité ▶ Élaboration des cahiers des charges précis en fonction de la démarche qualité retenue ▶ Mise en place de chartes qualité incluant les aspects relatifs à l'hygiène, santé, bien être animale, techniques d'agro-écologie, gestion environnementale des exploitations, etc. ▶ Chargé du suivi et des contrôles qualité ▶ Création de logos associés aux certifications et chartes qualité développées ▶ Mise en place et suivi-évaluation de démarches et documents de protection des espaces et ressources naturels (ex : plan de gestion de massifs forestiers, plan de gestion de la ZEE, plan de gestion des holothuries, etc.) 	
Bénéficiaires	Agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs, aquaculteurs, DSA, à compléter	
Partenaires	DSA, CCIMA, Territoire, Bio Calédonia, Bio Pasifika, Chambre d'Agriculture de la Nouvelle Calédonie, scierie, prestataires de services pour la création des logos de qualité, organisme certificateur pour le contrôle des cahiers des charges, service environnement	
Période 2018-2023 Montant prévisionnel total et exemple d'actions identifiées	<p>Mise en place d'un comité de certification et premières certifications</p> <p><u>Montant total</u> : 70 000 euros, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 50 000 et 20 000 euros pour le début de certification 	
Période 2024-2030 Pistes d'actions (montant indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuite des actions de certification : 70 000 euros 	
Indicateurs	Intitulé	Type
	Nombre de signes de qualité ou d'origine créés	Réalisation
	Nombre de filières concernées	Réalisation
	Reconnaissance par les consommateurs d'un produit de qualité	Résultat

Articulation avec
les autres fiches
programme

Les investissements à engager pour répondre aux critères des cahiers des charges des certifications sont soutenus par la fiche programme 4.1

Fiche programme n°3.2	Communiquer, informer et sensibiliser la population wallisienne et futunienne
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sensibiliser la population à l'aspect nutrition, en alimentation humaine et animale ▶ Augmenter la consommation de produits locaux par la population ▶ Réduire le taux de prévalence des maladies non transmissibles (obésité, gouttes, diabète, maladies cardiovasculaires, etc.) ▶ Faire prendre conscience des enjeux environnementaux et de santé publique ▶ Renforcer l'image de marque du secteur primaire ▶ Valoriser les institutions en lien avec le secteur primaire ▶ Augmenter les inscriptions au lycée agricole pour la formation initiale et continue
Contribution aux objectifs opérationnels	<p>Cette fiche programme répond directement à l'objectif opérationnel « Valoriser la qualité des produits locaux et leur intérêt pour l'alimentation » en sensibilisant la population aux métiers du secteur primaire et à l'intérêt des produits locaux dans l'alimentation.</p>
Descriptif et dépenses éligibles	<p>Cette fiche programme vise à informer, communiquer et sensibiliser la population à travers des publications, des interventions sur le terrain ou via les médias.</p> <p>Les thématiques de communication privilégiées seront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Enjeux du secteur primaire sur le territoire, ▶ Politiques mises en place par le territoire pour le secteur primaire (dont PPDDSP), ▶ Métiers et productions du secteur primaire, ▶ Avancement des différentes initiatives locales mises en place pour le secteur primaire, ▶ Enjeux de santé publique et intérêt nutritionnel des produits locaux, ▶ Enjeux environnementaux et protection de l'environnement terrestre et marin, ▶ Formations et références techniques existants dans le domaine du secteur primaire, ▶ Réglementations en vigueur sur le territoire <p>Les actions soutenues sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Élaboration d'un plan de communication sur les acteurs, productions et enjeux du secteur primaire ▶ Développement de supports de communication numériques et papier : site internet, affiches, plaquettes, prospectus, expositions, émissions radio et télévision, court-métrages ou reportages audiovisuels, catalogues, etc. ; ▶ Actions sous forme de retours d'expériences concrets et de visites d'exploitations ou de sites permettant de valoriser les projets et les efforts réalisés sur le territoire (Adsup, territoire, instances coutumières et religieuses, services concernés, acteurs du secteur primaire) ▶ Mise en place d'événements périodiques visant à promouvoir un ou plusieurs secteurs du monde rural, par exemple une manifestation annuelle fixe ou itinérante pour valoriser les productions et les producteurs : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur professionnel agricole ◆ Organisation de dégustations pour valoriser les productions de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture ▶ Actions de communication en direction de l'Éducation nationale : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Élaboration d'un projet annuel visant à sensibiliser la jeunesse aux bonnes pratiques de gestion du milieu terrestre et marin (ateliers d'échanges avec les différentes écoles du territoire), pour une prise de conscience collective sur la protection des écosystèmes ◆ Promotion de la consommation de légumes et de fruits locaux et ses bienfaits nutritionnels ◆ Interventions dans les collèges ◆ Mise en place de « fermes ouvertes » en direction des écoles primaires, en collaboration avec les professionnels ▶ Actions de promotion des produits locaux de qualité comparables ou supérieurs aux produits d'importation (exemples : bois produits localement)

	<ul style="list-style-type: none"> Promotion des acteurs et des métiers du secteur (groupements, professionnels, etc.) <p>Pour être éligible, l'action doit s'inscrire en cohérence avec le plan de communication du secteur primaire (une fois celui-ci élaboré).</p> <p>Le recrutement d'un chargé de communication pourra être soutenu pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie de communication sur le secteur primaire.</p>	
Bénéficiaires	Le territoire de Wallis et Futuna, Lycée agricole (LPA), Agriculteurs, Services de l'environnement, CCIMA, Agence de santé, DSA	
Partenaires	Lycée agricole (rôle central du professeur d'éducation socioculturelle), Service de l'environnement, CCIMA, IAC, Communauté du Pacifique, Agence de santé Vice-rectorat et Éducation nationale, scieries, menuiseries	
Période 2018-2023 Montant prévisionnel total et exemple d'actions identifiées	Élaboration et mise en œuvre d'un programme annuel de communication : <ul style="list-style-type: none"> Montant total : 50 000 euros 	
Période 2024-2030 Pistes d'actions (montant indicatif)	Poursuite des actions de communication : 50 000 euros	
Indicateurs	Intitulé	Type
	Nombre de supports de communication développés	Réalisation
	Nombre de manifestations mises en place	Réalisation
	Nombre de personnes touchées par les actions de communications mises en œuvre	Résultat
	Taux de couverture des besoins locaux en produits alimentaires	Impact
Articulation avec les autres fiches programme	Les actions de formations et d'encadrement technique proposées sont prévues dans la fiche programme 1.1	

4.4 FICHE PROGRAMME ASSOCIEE A L'OBJECTIF 4 « MODERNISER LES OUTILS DE PRODUCTION ET FAVORISER LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS »

Fiche programme n°4.1	Soutenir les investissements des acteurs du secteur primaire
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Améliorer les outils et les conditions de production ▶ Améliorer la triple performance des exploitations (économique, sociale et environnementale) ▶ Diminuer/optimiser les coûts de production par des investissements et des démarches communes ▶ Développer et pérenniser des démarches collectives ▶ Développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles ▶ Limiter la dépendance aux importations ▶ Permettre la consolidation de la filière bois et la pérennité des massifs forestiers
Contribution aux objectifs opérationnels	<p>Cette fiche programme répond directement à l'objectif opérationnel « Moderniser les outils de production et favoriser la mise en réseau des acteurs » à travers le soutien à l'achat de matériels ou d'équipements permettant de renforcer les exploitations et leur fonctionnement.</p>
Descriptif et dépenses éligibles	<p>Cette fiche programme soutien les investissements matériels et immatériels dans les exploitations du secteur primaire. Les actions soutenues, individuelles ou collectives, sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Acquisition et mise en place de dispositifs de récupération des eaux pluviales (cuves, pompes, tuyaux, etc.) ▶ Acquisition et mise en place de matériel de contention des animaux dans les élevages (grillages, poteaux, fils, etc.) pour faciliter les interventions dans les parcs ▶ Équipements pour favoriser les méthodes de fertilisation endogène et la gestion des effluents ▶ Achats de petits matériels pour la pêche (DCP, moyens nautiques, etc.) ▶ Achat de matériel léger pour le débroussaillage dans les exploitations agricoles ▶ Investissements nécessaires au développement de la filière bois (travaux forestiers, exploitation, débardage et sciage) ▶ Mise en œuvre des actes de gestion pour garantir la pérennité des massifs forestiers, en renouvelant la ressource forestière, en diversifiant les essences (résineux, feuillus locaux et espèces exotiques) , en garantissant la protection des sols et de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité forestière, et en augmentant la capacité d'accueil du public. ▶ Installation de petits vergers (achat des plants et de semences porter greffe et de greffons de cultivars travaux de mise en place des plantations et matériel d'entretien des vergers) ▶ Mise en place, entretien et suivi évaluation du parc de dispositifs de concertation de poissons autour des trois îles de l'archipel pour optimiser l'accessibilité aux utilisateurs ▶ Investissements pour la pêche hauturière (bateaux adaptés et autres équipements nécessaires, aménagement de l'espace nécessaire au port, structures de stockage et conditionnement, etc.) ▶ Soutien des actions de coopérations entre le comité territorial de la Pêche et des élevages marins et des structures similaires dans le Pacifique et hors Pacifique ▶ Soutien au fonctionnement du Comité territorial de la Pêche et des élevages marins (animation, communication) ▶ Création de groupements pour les différentes filières du secteur primaire (études

	<p>préliminaires, choix et montage de la structure), telles que par exemple des sociétés de pêche hauturière</p> <p>En complément, les interventions physiques sur les espaces forestiers peuvent être soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les actions de bucheronnage ▶ Entretien de plants, dégagement de la concurrence végétale herbacée qui s'exerce au pied des jeunes plants dans les 6 mois et les années suivantes si nécessaire, entretien des pare-feu pour sécuriser les massifs forestiers par girobroyage et dégagement des pare feux de tout encombrement (prise en charge de personnel pour l'entretien) 	
Bénéficiaires	Agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs vivriers et professionnels, groupements d'agriculteurs et d'éleveurs, associations, comité territorial de la pêche et des élevages marins, professionnels du tourisme maritime, propriétaires fonciers, village, district, particuliers, prestataires de services pour les travaux d'entretien des plantations et des pare feux, DSA	
Partenaires	CCIMA, groupements d'agriculteurs et d'éleveurs, Territoire, distributeurs, scierie, chefferie pour l'élaboration du programme de plantation, associations	
Période 2018-2023 Montant prévisionnel total et exemples d'actions identifiées	<p><u>Montant total</u> : 1 200 000 euros dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Mise en place de dispositifs de concentration des poissons (DCP)</i> ▶ <i>Achat de cuves pour la récupération de l'eau de pluie et pour l'équipement en parcs tournants</i> <p><i>Réalisation de 2 vergers de production</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Soutien à la pêche artisanale à Wallis comme à Futuna</i> ▶ <i>Participation à la création de « marinas », prise en charge des équipements « pêche »</i> 	
Période 2024-2030 Pistes d'actions (montant indicatif)	<p><u>Filière Production Animale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutien à la création de trois ateliers naisseurs porcins professionnels (deux à Wallis, un à Futuna) : 210 000 euros <p><u>Filière Production Végétale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutien à la création de deux unités maraichères supplémentaires à Wallis, et une à Futuna (240 000 euros) ▶ Soutien à la création de 4 vergers supplémentaires (2 à Wallis et 2 à Futuna) : 40 000 euros <p><u>Filière Pêche</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuite du soutien à la pêche artisanale à Wallis comme à Futuna : 420 000 euros, soit 60 000 euros/an ▶ Soutien à la création d'une filière pêche hauturière : un port de pêche, au moins deux palangriers et une unité de transformation : 3 000 000 euros <p><i>NB : cette action qui nécessite un investissement financier très important devra s'accompagner l'appui spécifique d'une mission d'ingénierie de haut niveau pour une durée d'au moins 1 an.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutien à la création de 2 entreprises artisanales de réparation-constructions nautiques (1 à Wallis, 1 à Futuna) : 100 000 euros <p>Renouvellement et maintenance du réseau de 12 DCP, à Wallis et à Futuna : 70 000 euros</p>	
Indicateurs	Intitulé	Type
	Quantité/ type de matériel et équipement subventionné	<i>Réalisation</i>
	Nombre de DCP mis en place et entretenus	<i>Réalisation</i>
	Nombre d'exploitations ayant bénéficié d'un soutien à l'investissement	<i>Résultat</i>
	Volume d'eau économisé grâce aux investissements	<i>Résultat</i>
	Nombre de plants achetés et plantés et superficie plantée	<i>Réalisation</i>

	Volume des importations de produits par an	Résultat – impact
Articulation avec les autres fiches programme	Les formations en lien avec les DCP sont prévues à la fiche programme 1.1. et la promotion de l'utilisation de ces dispositifs à la fiche programme 3.2.	

4.5 FICHE PROGRAMME ASSOCIEE A L'OBJECTIF 5 « SOUTENIR LA MULTI-ACTIVITE ET LE MODELE DE LA PETITE AGRICULTURE FAMILIALE »

Fiche programme n°5.1	Soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une meilleure connaissance des petites exploitations et de leur modèle social et économique ▶ Le maintien de ce type d'activité, ciment social et économique de l'archipel ▶ Le renforcement des revenus par un soutien à la diversification des activités (artisanat, élevage, culture, commercialisation partielle des produits agricoles etc.)
Contribution aux objectifs opérationnels	<p>Cette fiche programme répond directement à l'objectif opérationnel « Soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale ». Elle reprend pleinement l'objectif car son entrée est très large et vise à maintenir un modèle social important qui caractérise l'archipel. Ce modèle est par ailleurs extrêmement important d'un point de vue économique car il participe en grande partie à l'alimentation des foyers. L'objectif est donc de soutenir ces acteurs, de mieux les connaître et de les aider à se diversifier vers l'ensemble des activités traditionnelles : pêche, élevage, agriculture, artisanat.</p>
Descriptif et dépenses éligibles	<p>Les actions soutenues sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Études de connaissance des besoins spécifiques de la petite agriculture familiale à Wallis et Futuna et comparaison avec d'autres exemple dans le Pacifique ou ailleurs. ▶ Implication et formation des instances coutumières et religieuses dans les tâches et actions de la DSA : pratiques, échange d'informations, etc. ▶ Ateliers d'information pour les acteurs de la petite agriculture familiale autour des pratiques, de l'environnement et des ressources naturelles, etc. ▶ Organisation de temps d'échanges et de rencontres entre les petits agriculteurs et les autorités coutumières de plusieurs villages sur les pratiques, les moyens de diversifications, les possibilités de commercialisation. ▶ Travaux participatifs avec la chefferie pour identifier les zones à inscrire en zone protégée (et identification des modalités pour l'inscription de ces zones à des mesures de conservation existantes) ▶ Identification de secteurs prioritaires avec les autorités coutumières en fonction des bénéfices environnementaux ▶ Sensibilisation et communication sur les atouts et les bénéfices de l'agriculture familiale. <p>Le recrutement d'un agent pour assurer l'animation des acteurs du secteur primaire et favoriser la mise en place de démarches collectives pourra également être soutenu.</p>
Bénéficiaires	<p>Chefferies, comité territorial de la pêche et des élevages marins, groupements de producteurs, instituts de recherche (IAC), DSA, CCIMA, lycée agricole</p>
Partenaires	<p>Service de l'environnement, instituts de recherche, chefferies, assemblée territoriale, etc.</p>
Période 2018-2023 Montant prévisionnel total et exemples d'actions identifiées	<p><u>Montant total</u> : 375 000 euros</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Valorisation agro-écologique des tarodières ▶ Soutien à la diversification des cultures ▶ Réalisation de compostières villageoises ▶ Lutte intégrée contre les ravageurs
	<p><u>Filière Production Animale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuite du soutien à l'équipement en parcs tournants, individuels ou collectifs et en citernes de récupérations d'eau de pluie : 800 000 euros ▶ traitement de la totalité des effluents des 3500 élevages à Wallis et à Futuna: 3 500 000 euros <p>NB : ces deux actions relèvent du même objectif global de reconquête de la qualité</p>

	<p>des eaux à Wallis et à Futuna. Ils sont essentiels mais très coûteux et difficiles à réaliser ; ils ne pourront être financés, programmés et menés à bien, qu'avec l'appui spécifique d'une mission d'ingénierie de haut niveau pour une durée initiale d'au moins 2 ans (en même temps que celle proposée à la fiche 4.1 pour la pêche hauturière)</p> <p><u>Filière Production Végétale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ développement de la mécanisation via l'aide à l'acquisition de trois engins agricoles (2 à Wallis, 1 à Futuna) : 240 000 euros ▶ actions de transferts agronomiques dans les villages : cf. fiche 1.1 <p><u>Filière Pêche :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Equipement de sécurité de base pour les embarcations de pêche vivrière : 300 unités à 500 euros, 150 000 euros 	
Indicateurs	Intitulé	Type
	Nombre de petit exploitant ayant diversifié leur activité	<i>Réalisation</i>
	Nombre d'actions réalisées à destination des acteurs relais	<i>Réalisation</i>
	Nombre d'acteurs impliqués dans les démarches mises en place	<i>Résultat</i>

5. Maquette financière

La figure suivante donne un aperçu général des montants prévisionnels du PPDDSP (en coût total), avec une répartition par objectif opérationnel et par fiche programme.

Les montants prévus pour des actions prioritaires – présentées en annexe – sont également indiqués.

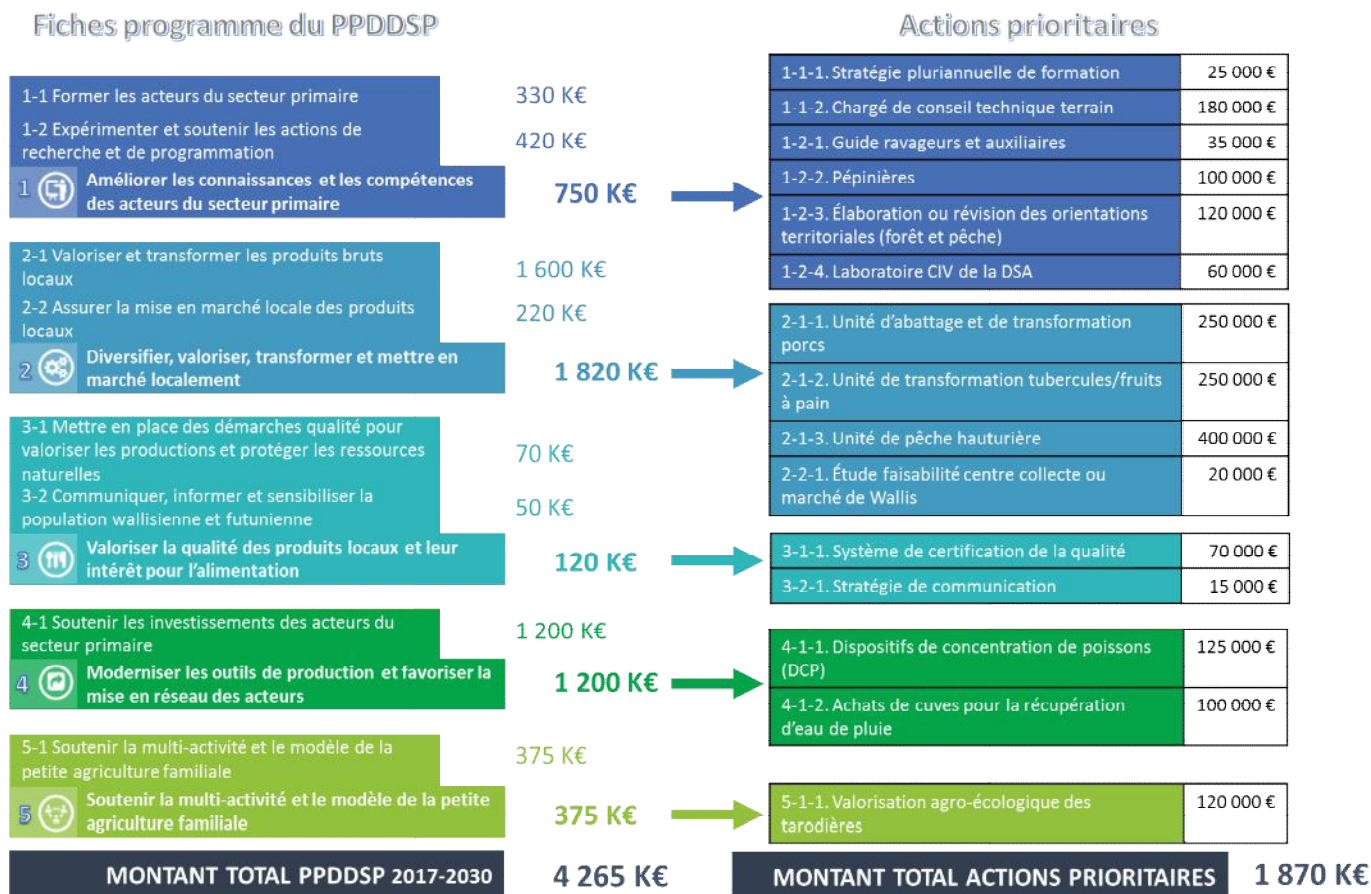


Figure 31 : Maquette financière prévisionnelle 2017-2030 (en coût total)

5.1 LES OUTILS DE FINANCEMENT DISPONIBLES

Les principales ressources de l'archipel reposent sur les financements nationaux issus pour la plupart du Ministère de l'Agriculture en ce qui concerne le secteur primaire. D'autres ressources nationales peuvent intervenir directement ou via une convention (autres ministères, ODEADOM, etc.).

Il convient également de compter sur les organisations internationales et en particulier l'Union européenne à travers le FED (Fonds Européen de Développement) et ses autres outils spécifiques associés (programmes, projets, etc.).

Localement, la Collectivité de Wallis et Futuna est un financeur important à travers ses ressources propres (basées sur la taxation de produits d'importation). L'aide destinée aux acteurs du territoire peut-être à la fois en investissement, mais également en allégement de charges sur des produits d'importation destinés à la production primaire. Les fiches action de PPDDSP donnent des pistes de travail précises.

D'autres sources de financement peuvent également être envisagées telles que les financements participatifs (crowdfunding). Cette formule fonctionne très bien sur des petits projets et dans des territoires tels que Wallis et Futuna. Il existe en effet une population locale dont les ressources et la volonté de participer au développement de l'archipel, peut soutenir des projets de développement agricoles et plus largement de produits alimentaires. Il y a un intérêt réciproque à investir dans du matériel de production et des projets viables afin de disposer localement de produits de qualité à moindre coût.

Des solutions de micro-crédits, de garanties bancaires ou bien encore de cession de créance en lien avec des organismes bancaires ou associatifs sont également à approfondir. L'IEDOM est un interlocuteur important en ce domaine. Ces éléments nécessitent une étude à part entière (outils d'ingénierie financière) et doivent permettre de dégager les besoins des acteurs et attentes des bailleurs.

6. Suivi-évaluation du plan

LES OBJECTIFS DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DU PPDDSP

Le système de suivi-évaluation comporte deux volets (le suivi et l'évaluation), qui sont distincts, mais fortement liés, le premier alimentant souvent la décision de conduire le suivant.

- Le suivi consiste à observer et quantifier l'évolution du Territoire durant la mise en œuvre du PPDDSP. Le système de suivi s'appuie principalement sur le renseignement d'une série d'indicateurs représentatifs, associés à chaque fiche programme, et ce à une fréquence déterminée.
- L'évaluation du PPDDSP doit permettre d'apprécier la conception, la mise en œuvre et les effets du programme. Cela revient à se poser des questions évaluatives relatives à la pertinence, à l'efficacité, à l'efficience, aux impacts et aux effets de la mise en œuvre du PPDDSP, et à y répondre. Les indicateurs du système de suivi et d'évaluation permettent d'apporter des réponses aux questions d'évaluation.

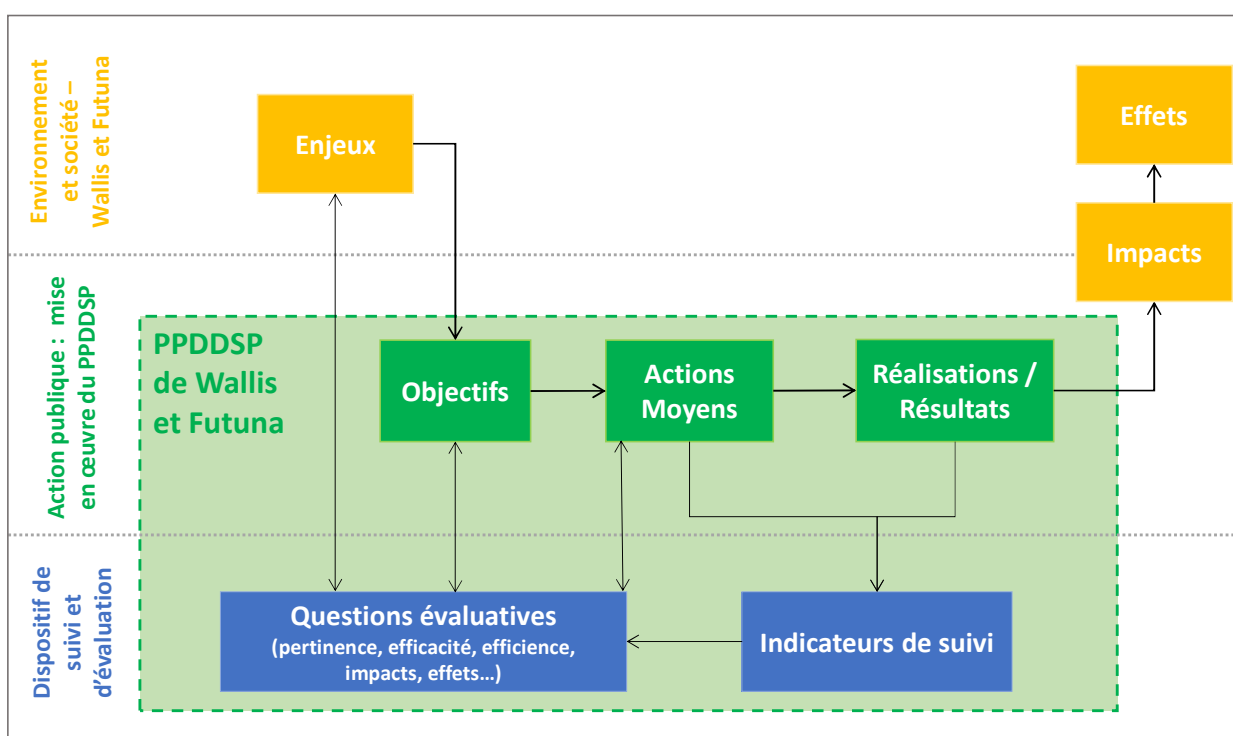


Figure 32 : Schéma de l'évaluation et du suivi du PPDDSP

Le système de suivi et d'évaluation permet :

- De suivre la mise en œuvre du PPDDSP (réalisations et résultats) en renseignant régulièrement les indicateurs préalablement définis ;
- D'évaluer régulièrement la bonne marche du programme en contrôlant les résultats obtenus et les impacts par rapport aux objectifs attendus ;
- Si nécessaire, faire évoluer et optimiser la mise en œuvre du programme en cours de route ;
- Enfin, l'évaluation finale permettra de tirer le bilan des points positifs et négatifs de la mise en œuvre du programme, pour préparer l'avenir dans les meilleures conditions.

UN SUIVI OPERATIONNEL

Le suivi du PPDDSP fait partie intégrante de sa mise en œuvre. Il représente l'inventaire continu et systématique des activités et projets financés, de la mise en œuvre du programme, des subventions demandées et des résultats obtenus.

Il se base sur des indicateurs de réalisations et de résultats définis pour chaque fiche programme et chaque objectif opérationnel du programme. A ces derniers, s'ajoutent des indicateurs plus généraux de suivi de la mise en œuvre et de la stratégie du programme, qui peuvent être par exemple :

Les indicateurs de mise en œuvre du PPDDSP	
Fonctionnement général du programme	▶ Nombre de dossiers déposés
	▶ Délai entre le dépôt du dossier et l'accord de la subvention son passage en Commission Technique
Suivi des projets et suivi financier	▶ Nombre de projets par an par objectif opérationnel
	▶ Montant moyen par projet au global et par objectif opérationnel
	▶ Évolution des consommations par fiche programme
Animation et communication	▶ Nombre d'outils de communication et d'information mis en place
	▶ Nombre de réunions à vocation de communication et d'information organisées

Tableau 8 : Indicateurs généraux de mise en œuvre du PPDDSP

Pour assurer un suivi efficace et opérationnel, les services de la DSA s'appuieront par exemple sur :

- Un tableau de bord de suivi général du programme qui regroupera l'ensemble des informations relatives au suivi des dossiers. Il permettra de réaliser des extractions directement exploitables et agrégées pour les documents de suivi et de communication, comme des diaporamas illustrés, des plaquettes, des évaluations.
- Un tableau « suivi des contacts », qui synthétisera l'ensemble des contacts qu'auront les services de la DSA en charge du pilotage du programme avec des porteurs de projets potentiels, les échanges menant ou non au dépôt d'un dossier.
Seront renseignés notamment : la date et les modalités du premier contact (téléphone, mail, rencontre physique, etc.), l'intitulé et les grandes lignes du projet envisagé, les suites données à ce premier contact (transmission des informations nécessaires au montage du dossier, prise de rendez-vous pour la présentation d'un pré-dossier, redirection vers le service et/ou la structure compétents, orientation vers d'autres fonds, etc.).
- Une fiche « suivi de projet » qui capitalisera l'ensemble des informations de la vie du projet. Elle sera complétée par le bénéficiaire avec l'appui d'un agent de la DSA, depuis la première rencontre jusqu'à la clôture de son projet en passant par les visites sur place. Cette fiche comportera 2 volets :
 - ▶ Un volet dédié au suivi des indicateurs relatifs à la fiche programme au sein de laquelle le projet en question s'inscrit (réalisations et résultats) ;
 - ▶ Un volet « au cas par cas », dédié à un suivi plus qualitatif du projet : délais de mise en œuvre du projet, difficultés rencontrées pour monter le projet, partenaires mobilisés, nombre de personnes touchées par le projet mis en place, membres du réseau d'experts ou autres partenaires rencontrés, etc. Ces rubriques seront définies en amont de chaque projet.
- Un rapport annuel de suivi qui permet de faire des points d'étape sur les réalisations et résultats du programme.

Le suivi fournit des informations précieuses pour l'évaluation du plan d'actions et de la stratégie du programme, et notamment des données quantitatives.

LES EVALUATIONS DU PPDDSP

Une évaluation finale et un bilan intermédiaire

L'évaluation finale du PPDDSP en 2030 s'appuiera sur l'analyse de l'ensemble des données de suivi disponibles au moment de sa réalisation et s'enrichira de données plus qualitatives issues d'entretiens avec les acteurs locaux. Une méthode d'évaluation participative pourra être mise en œuvre, en privilégiant la rencontre avec les acteurs concernés au travers d'entretiens bilatéraux, d'ateliers de travail et de focus groupes.

Un bilan intermédiaire à mi-parcours permettra de disposer d'un aperçu de l'état d'avancement des réalisations et des résultats atteints dans le cadre du programme. Cet état des lieux à mi-parcours donnera des premiers enseignements pour estimer la nécessité ou non, de faire évoluer et optimiser la mise en œuvre du programme en cours de route.

Des évaluations thématiques

Des évaluations thématiques pourront être menées à l'initiative de la DSA sur des sujets prioritaires en lien avec le secteur primaire à Wallis et Futuna, comme par exemple : la petite agriculture familiale, la professionnalisation des acteurs, la prise en compte de l'environnement dans les activités du secteur primaire, etc.

Les questions d'évaluation, guides des travaux d'évaluation

Des questions d'évaluation sont définies pour délimiter précisément les champs d'investigation des évaluations à réaliser. Deux catégories de questions sont envisagées :

- Des questions évaluatives thématiques, liées aux fiches programme du PPDDSP ;
- Des questions évaluatives transversales liées entre autres au fonctionnement du plan, à la gouvernance ou aux impacts globaux des actions soutenues.

Les questions évaluatives transversales	
Pertinence	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Est-ce que les lignes stratégiques et les objectifs spécifiques choisis ont permis de répondre aux enjeux du territoire ? ▶ Les enjeux ont-ils évolué au cours de la programmation ? La stratégie a-t-elle su s'adapter à ces évolutions ? ▶ L'allocation financière par fiche programme était-elle correctement proportionnée aux enjeux du territoire ? 	
Cohérence	
Externe	Interne
<ul style="list-style-type: none"> ▶ La mise en œuvre du PPDDSP a-t-elle permis de renforcer les outils et démarches locaux ? ▶ Dans quelle mesure les actions financées ont permis de répondre aux priorités d'intervention de l'ODEADOM et à la stratégie territoriale 2015-2030 de Wallis et Futuna ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La déclinaison des fiches programme est-elle en cohérence avec les objectifs fixés ? ▶ Est-ce que la mise en œuvre du plan de d'actions a permis de stimuler des synergies entre fiches programme ? ▶ Les moyens mis à disposition étaient-ils suffisants pour atteindre les objectifs fixés ?
Efficacité/Efficience	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Quelles ont été l'efficacité et l'efficience des moyens mis en œuvre par rapport aux résultats obtenus ? (allocation financière, recherche d'évitement d'effet d'aubaine, calibrage et organisation des moyens humains) ▶ Les résultats attendus sont-ils atteints ? ▶ Quels ont été les leviers et les freins dans la mise en œuvre du plan ? (moyens de communication, modalités de sélection, outils de gestion/suivi, etc.) 	

Les questions évaluatives transversales

Impact/Utilité

- ▶ Dans quelle mesure le plan a permis d'améliorer la professionnalisation du secteur primaire ?
- ▶ Le plan a-t-il permis d'impulser une prise de conscience sur les habitudes alimentaires saines et équilibrées ?
- ▶ Le plan a-t-il permis de diminuer la dépendance de l'archipel aux importations ?
- ▶ La petite agriculture familiale s'est-elle renforcée ?
- ▶ La multi-activité a-t-elle réussi à se développer sur l'archipel ?
- ▶ Les conditions de réussite pour un développement durable du secteur primaire ont-elles été favorisées ?

Tableau 9 : Questions évaluatives transversales pour l'évaluation du PPDDSP

Le phasage des évaluations

Le tableau suivant présente les grands temps qui régissent la réalisation d'une évaluation.

Organiser l'évaluation	Conduire l'évaluation	Diffuser et valoriser les résultats de l'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Constitution du comité de pilotage de l'évaluation ▶ Établissement d'un cahier des charges (méthodes, attentes, etc.) ▶ Recrutement d'un prestataire extérieur qui travaillera en lien étroit avec la DSA pour valoriser la bonne connaissance locale ▶ Affinage des questions d'évaluation en fonction des informations fournies par le suivi 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Préciser et structurer les attentes de l'évaluation ▶ Collecter l'information disponible ▶ Rencontre les acteurs et réaliser des ateliers de groupe (démarche participative à privilégier) ▶ Analyser les données quantitatives et qualitatives (bilan objectif) ▶ Émettre des conclusions et recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fixer des objectifs de diffusion des résultats de l'évaluation (à minima auprès des participants à la conduite de l'évaluation + partenaires + financeurs) ▶ Valoriser et diffuser les résultats de l'évaluation ▶ Réaliser un support (papier et numérique) diffusable aux personnes qui souhaiteraient se renseigner sur le PPDDSP et ses réalisations

Tableau 10 : Présentation des phases d'une évaluation : organisation / conduite / restitution et diffusion

L'animation du dispositif de suivi évaluation sera réalisée au sein des services de la DSA. Les principales tâches consisteront à renseigner le tableau de bord de suivi des indicateurs, à réaliser un suivi au plus près des bénéficiaires pour récupérer des informations auprès d'eux, à éditer chaque année un rapport annuel de suivi, à rédiger le cahier des charges et à organiser le marché de sélection de l'évaluateur si besoin, à piloter les évaluations et à communiquer les résultats du suivi et des évaluations.

ANNEXES

Annexe 1 : Actions identifiées du PPDDSP

Les projets suivants constituent des actions prioritaires qui pourront être mises en œuvre à court terme dans le cadre du PPDDSP (actions solides, porteurs de projets pré-identifiés, etc.). Toutes les actions prioritaires citées dans les fiches programme précédentes ne sont pas présentées ici, mais seulement les actions les plus développées pour être engagées rapidement.

SYNTHESE DES ACTIONS PRIORITAIRES

Fiche programme considérée	Actions prioritaires identifiées
1-1 Former les acteurs du secteur primaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 111 : Élaboration d'une stratégie pluriannuelle de formation (dont PREA) ▶ 112 : Recrutement d'un agent chargé du conseil technique terrain auprès des acteurs du secteur primaire
1-2 Expérimenter et soutenir les actions de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 121 : Élaboration d'un guide sur les ravageurs et auxiliaires ▶ 122 : Mise en place de pépinières ▶ 123 : Élaboration ou révision des orientations stratégiques territoriales (pêche et aquaculture, forêt) ▶ 124 : Agrandissement et équipement du laboratoire CIV
2-1 Valoriser et transformer les produits bruts locaux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 211 : Construction d'une unité d'abattage et de transformation pour les porcs ▶ 212 : Création d'une unité de transformation (tubercule, fruits à pain, etc.) ▶ 213 : Soutien à la création d'une unité de pêche hauturière
2-2 Assurer la mise en marché locale des produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 221 : Étude de faisabilité d'un centre de collecte des produits agricoles ou la valorisation du marché local
3-1 Mettre en place des démarches qualité pour valoriser les productions	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 311 : Mise en place d'un comité de certification et premières certifications
3-2 Communiquer, informer et sensibiliser la population wallisienne et futunienne	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 321 : Élaboration et mise en œuvre d'un programme annuel de communication
4-1 Soutenir les investissements des acteurs du secteur primaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 411 : Mise en place de dispositifs de concentration des poissons (DCP) ▶ 412 : Achat de cuves pour la récupération de l'eau de pluie
5-1 Soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 511 : Valorisation agro-écologique des tarodières

PRESENTATION DES ACTIONS IDENTIFIEES DU PPDDSP

Action identifiée n° 1.1 .1	Élaboration d'une stratégie pluriannuelle de formation (dont PREA)																
Porteur	DSA																
Partenaires	LPA, CCIMA, chefferies																
Descriptif de l'action	<p>Ce projet pilote vise à établir une stratégie pluriannuelle de formation afin de renforcer la synergie entre les actions de formation des acteurs du secteur primaire.</p> <p>L'élaboration de la stratégie pluriannuelle de formation du secteur primaire se décline selon les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement et formalisation d'un dispositif de veille et d'ingénierie de formation en continu ▶ Analyse des besoins par des rencontres et des enquêtes auprès des professionnels, sur les besoins de la profession pour développer des formations courtes sur des thèmes précis ▶ Proposition d'une programmation pluriannuelle de l'offre de formation pour assurer une continuité d'activité de formation (formations courte et longue, en salle, sur le terrain) ▶ Proposition d'un cadre méthodologique et d'outils mobilisables pour les formations qui prennent en compte les retours d'expérience (évaluation, conditions de reconduction) ▶ Rédaction d'un PREA (Projet régional de l'enseignement agricole) <p><u>Synthèse des dépenses prévues :</u></p> <table border="1" data-bbox="391 1075 1165 1205"> <thead> <tr> <th>Poste de dépense</th> <th>Coût (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude et rédaction (dont réalisation de la veille et des enquêtes)</td> <td>25 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Poste de dépense	Coût (€)	Étude et rédaction (dont réalisation de la veille et des enquêtes)	25 000 €									
Poste de dépense	Coût (€)																
Étude et rédaction (dont réalisation de la veille et des enquêtes)	25 000 €																
Indicateurs	Intitulé	Type	Valeur de référence	Valeur cible													
	Existence de la stratégie pluriannuelle de formation	Réalisation	0	1													
	Mise en place du dispositif de veille	Réalisation	0	1													
	Nombre de rencontres et enquêtes réalisées pour recueillir les besoins	Réalisation	0	10													
Calendrier	<table border="1" data-bbox="391 1552 1375 1682"> <thead> <tr> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>De 2022 à 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>Étude</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030		Étude				
	2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030											
	Étude																
FP concernée	Fiche programme 1.1 « Former et informer les acteurs du secteur primaire »																

Action identifiée n°1.1.2	Recrutement d'un agent chargé du conseil technique terrain auprès des acteurs du secteur primaire								
Porteur	DSA								
Partenaires	LPA, CCIMA								
Descriptif de l'action	<p>Ce projet pilote vise à mettre en place un accompagnement rapproché des acteurs du secteur primaire, à travers le détachement d'un agent sur le terrain.</p> <p>Cet agent pourra proposer aux acteurs des conseils techniques pour affiner leurs pratiques (itinéraires techniques, irrigation, etc.).</p> <p><u>Synthèse des dépenses prévues :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Poste de dépense</th> <th>Coût (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salaire et frais de déplacement sur l'archipel</td> <td>180 000 €</td> </tr> </tbody> </table>					Poste de dépense	Coût (€)	Salaire et frais de déplacement sur l'archipel	180 000 €
Poste de dépense	Coût (€)								
Salaire et frais de déplacement sur l'archipel	180 000 €								
Indicateurs	Intitulé	Type	Valeur de référence	Valeur cible					
	Agent chargé du conseil technique CCIMA	Réalisation							
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030			
	X	X	X	X	X	X			
FP concernée	Fiche programme 1.1 « Former les acteurs du secteur primaire »								

Action identifiée n°1.2.1	Élaboration d'un guide de reconnaissance des ravageurs et auxiliaires																
Porteur	IAC – DSA (partenariat IAC - service de la production et des filières)																
Partenaires	Lycée Agricole, Service de l'environnement, CCIMA, IAC, Chambre de l'agriculture de la nouvelle Calédonie, la Communauté du Pacifique																
Descriptif du projet	<p>Ce projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Élaborer un guide de reconnaissance des maladies et ravageurs sur Wallis et Futuna qui servira de référentiel aux agriculteurs, aux services techniques, aux territoires ; ▶ Identifier plus facilement les problèmes et traiter de manière raisonnable et adaptée ; ▶ Faciliter une meilleure diffusion de ces informations auprès des agriculteurs. <p>Les travaux consisteront à effectuer un recensement des différentes espèces de ravageurs, puis à réaliser sur cette base une étude du rôle qu'ils peuvent avoir dans la propagation des maladies des plantes cultivées, afin de proposer des solutions d'intervention durables.</p> <p>Ce projet pilote prévoit de parfaire les connaissances acquises sur les groupes de ravageurs et auxiliaires, à partir d'une identification locale complémentaire aux identifications formelles et scientifiques d'instituts agronomiques. L'expertise comportera en particulier une partie étude sur les nématodes, groupe plus difficile à extraire du sol ou des plantes. Pour cela du matériel spécifique de laboratoire et des produits seront utilisés afin d'extraire et de conserver les nématodes du sol et des principales plantes cultivées.</p> <p>Cette expertise permettra d'élaborer le catalogue des maladies et ravageurs qui touchent les cultures de Wallis et Futuna. Le catalogue sera traduit en wallisien et en futunien afin de toucher un large public. Il contribuera à renforcer l'accompagnement du secteur primaire au bénéfice de la population rurale.</p> <p>Les moyens suivants seront mobilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyse bibliographique ▶ Identification - Récolte chez l'habitant, chez les maraîchers/vivriers ▶ Entretien interservices techniques ▶ Avis cellule protection des végétaux <p><u>Synthèse des dépenses prévues</u> : 35 000€</p>																
Indicateurs	Intitulé	Type	Valeur de référence	Valeur cible													
	Réalisation du guide de reconnaissances	Réalisation	0	1													
	Rendement des productions	Impact															
	Taux de prolifération des ravageurs	Impact															
Calendrier	<table border="1" data-bbox="389 1727 1372 1854"> <thead> <tr> <th data-bbox="389 1727 560 1805">2017</th> <th data-bbox="560 1727 730 1805">2018</th> <th data-bbox="730 1727 901 1805">2019</th> <th data-bbox="901 1727 1072 1805">2020</th> <th data-bbox="1072 1727 1243 1805">2021</th> <th data-bbox="1243 1727 1372 1805">De 2022 à 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="389 1805 560 1854">X</td> <td data-bbox="560 1805 730 1854"></td> <td data-bbox="730 1805 901 1854"></td> <td data-bbox="901 1805 1072 1854"></td> <td data-bbox="1072 1805 1243 1854"></td> <td data-bbox="1243 1805 1372 1854"></td> </tr> </tbody> </table>					2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030	X					
2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030												
X																	
FP concernée	Fiche programme 1-2 « Expérimenter et soutenir les actions de recherche »																

Action identifiée n°1 2.2	Mise en place de pépinières																	
Porteur	DSA																	
Partenaires	Lycée Agricole, Service de l'environnement, CCIMA, IAC, la Communauté du Pacifique, Agence de santé																	
Descriptif du projet	<p>Ce projet pilote vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Augmenter la ressource en fruits sur le territoire, ▶ Subvenir aux besoins d'une éventuelle unité de transformation, ▶ Valoriser les fruits et légumes locaux (bienfaits nutritionnels avérés). <p>Il prévoit la création d'une pépinière de multiplication et de conservation de diverses variétés de fruits locales.</p> <p><u>Synthèse des dépenses prévues</u> : 100 000€ (création et agrandissement de pépinières)</p>																	
Indicateurs	Intitulé	Type	Valeur de référence	Valeur cible														
	Nombre de pépinières créées ou agrandies	<i>Réalisation</i>	0	1														
	Nombre d'espèces/ de variétés conservées	<i>Résultat</i>																
	Nombre de variétés valorisées économiquement pour la transformation	<i>Résultat</i>																
	Production par an de la pépinière	<i>Résultat</i>																
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>De 2022 à 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>création ou agrandissement de la pépinière</td> <td>Fonctionnement</td> <td>création ou agrandissement de la pépinière</td> <td>Fonctionnement</td> <td>Fonctionnement</td> <td>Fonctionnement</td> </tr> </tbody> </table>						2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030	création ou agrandissement de la pépinière	Fonctionnement	création ou agrandissement de la pépinière	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement
	2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030												
création ou agrandissement de la pépinière	Fonctionnement	création ou agrandissement de la pépinière	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement													
FP concernée	Fiche programme 1-2 « Expérimenter et soutenir les actions de recherche »																	

Action identifiée n°1.2.3	Élaboration ou révision des orientations territoriales (forêt et pêche)																			
Porteur	DSA																			
Partenaires	DSA, Groupement des éleveurs, groupement des agriculteurs, Communauté du Pacifique, SDR Tahiti, Service environnement, Communautés villageoises																			
Descriptif du projet	<p>Ce projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ élaborer, approuver et mettre en œuvre les orientations forestières territoriales ▶ réviser, approuver et mettre en œuvre les orientations stratégiques pêche et aquaculture <p>Les dépenses prévues couvrent les études préalables et la rédaction des documents programmatiques initiaux ou</p> <p><u>Synthèse des dépenses prévues :</u></p> <table border="1" data-bbox="392 730 1034 1016"> <thead> <tr> <th>Poste de dépense</th> <th>Coût (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>orientations forestières (études préalables de terrain, diagnostique et rédaction)</td> <td>100 000</td> </tr> <tr> <td>révision orientation stratégique pêche et aquaculture</td> <td>20 000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>120 000</td> </tr> </tbody> </table>					Poste de dépense	Coût (€)	orientations forestières (études préalables de terrain, diagnostique et rédaction)	100 000	révision orientation stratégique pêche et aquaculture	20 000	TOTAL	120 000							
Poste de dépense	Coût (€)																			
orientations forestières (études préalables de terrain, diagnostique et rédaction)	100 000																			
révision orientation stratégique pêche et aquaculture	20 000																			
TOTAL	120 000																			
Indicateurs	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Intitulé</th> <th>Type</th> <th>Valeur de référence</th> <th colspan="2">Valeur cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Approbation des orientations forestières</td> <td>Réalisation</td> <td>0</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Approbation des orientations pêche et aquaculture</td> <td>Résultat</td> <td>0</td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>					Intitulé	Type	Valeur de référence	Valeur cible		Approbation des orientations forestières	Réalisation	0			Approbation des orientations pêche et aquaculture	Résultat	0		
Intitulé	Type	Valeur de référence	Valeur cible																	
Approbation des orientations forestières	Réalisation	0																		
Approbation des orientations pêche et aquaculture	Résultat	0																		
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>De 2022 à 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Études</td> <td>rédaction</td> <td>approbation</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030	Études	rédaction	approbation						
2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030															
Études	rédaction	approbation																		
FP concernée	Fiche programme 1-2 « Expérimenter et soutenir les actions de recherche »																			

Action identifiée n°1.2.4	Agrandissement équipement du laboratoire CIV										
Porteur	DSA										
Partenaires	DSA, Communauté du Pacifique, CCIMA,										
Descriptif du projet	<p>Ce projet consiste à rénover, agrandir et mieux équiper le laboratoire culture in vitro existant :</p> <p><u>Synthèse des dépenses prévues :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Poste de dépense</th> <th>Coût (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Agrandissement et équipement complémentaire</td> <td>60 000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>60 000</td> </tr> </tbody> </table>					Poste de dépense	Coût (€)	Agrandissement et équipement complémentaire	60 000	TOTAL	60 000
Poste de dépense	Coût (€)										
Agrandissement et équipement complémentaire	60 000										
TOTAL	60 000										
Indicateurs	Intitulé	Type	Valeur de référence	Valeur cible							
	Nombre de plants produits	<i>Réalisation</i>	0								
	Nombre de plants distribués	<i>Résultat</i>	0								
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030					
		réalisation	réalisation								
FP concernée	Fiche programme 1-2 « Expérimenter et soutenir les actions de recherche »										

Action identifiée n°2.1.1	Construction d'une unité d'abattage et de transformation pour les porcs										
Porteur	Lycée agricole ou autre porteur										
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ DSA, CCIMA, LPA, Territoire et chefferie, ODEADOM ▶ Distributeurs et consommateurs ▶ Importateurs (mise en place d'une convention de commercialisation) 										
Descriptif du projet	<p>Ce projet vise à développer une filière porcine commerciale en mettant en place un outil d'abattage afin de mieux valoriser la viande locale, valoriser le travail des éleveurs et limiter les importations.</p> <p>Les dépenses prévues couvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les travaux de mise en place d'une unité d'abattage ainsi que d'une unité de découpe et l'achat d'équipements et matériels associés ▶ le fonctionnement de l'unité <p><u>Synthèse des dépenses prévues :</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Poste de dépense</th> <th>Coût (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux de mise en place</td> <td style="text-align: right;">220 000</td> </tr> <tr> <td>Fonctionnement de l'unité</td> <td style="text-align: right;">30 000</td> </tr> </tbody> </table>					Poste de dépense	Coût (€)	Travaux de mise en place	220 000	Fonctionnement de l'unité	30 000
Poste de dépense	Coût (€)										
Travaux de mise en place	220 000										
Fonctionnement de l'unité	30 000										
Indicateurs	Intitulé	Type	Valeur de référence	Valeur cible							
	Nombre de porcs abattus	<i>Résultat</i>									
	Quantité de viande transformée commercialisée	<i>Résultat</i>									
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030					
		Construction	Construction et fonctionnement	fonctionnement	fonctionnement	fonctionnement					
FP	Fiche programme 2.1 « Valoriser et transformer les produits bruts locaux »										

Action identifiée n°2.1.2	Création d'une unité de transformation fruits à pain, (éventuellement tubercules, etc.)																
Porteur	Porteur privé, avec l'appui de la DSA																
Partenaires	BIVAP, CCIMA, Territoire et chefferie, SDR de Tahiti																
Descriptif du projet	<p>Ce projet vise à développer une unité de transformation prioritairement pour le fruit à pain et secondairement les productions végétales, afin de mieux les valoriser. Il contribuera à créer de l'emploi et à réduire les importations.</p> <p>Les dépenses prévues couvrent les investissements nécessaires à la création de l'unité de transformation.</p> <p><u>Synthèse des dépenses prévues</u> : 250 000 €</p>																
Indicateurs	Intitulé	Type	Valeur de référence	Valeur cible													
	Nombre de types de produits transformés	<i>Résultat</i>															
	Indicateurs économiques de l'unité	<i>Résultat</i>															
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>De 2022 à 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Investissements restants</td> <td>Investissements restants Acquisition de petit matériel</td> <td>Autres</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030	Investissements restants	Investissements restants Acquisition de petit matériel	Autres			
	2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030											
	Investissements restants	Investissements restants Acquisition de petit matériel	Autres														
FP concernée	Fiche programme 2.1 « Valoriser et transformer les produits bruts locaux »																

Action identifiée n°2.1.3	Création d'une unité de pêche hauturière																
Porteur	Privé individuel ou semi public (type SEM)																
Partenaires	Service de la Pêche, CCIMA, Fédération des Pêcheurs/Coopérative des Pêcheurs Professionnels, opérateurs régionaux ou nationaux dans le secteur de la pêche hauturière et notamment thonière																
Descriptif du projet	<p>Ce projet vise à soutenir l'investissement dans une unité de pêche au large capable d'appréhender toute la zone économique et ses ressources, sur la base d'une étude préliminaire de définition du modèle d'exploitation pertinent en fonction des objectifs et de caractérisation de l'outil adapté (voir action 1.2).</p> <p>Les dépenses prévues couvrent l'achat du bateau et des équipements.</p> <p><u>Synthèse des dépenses prévues</u> : 400 000 €</p>																
Indicateurs	Intitulé	Type	Valeur de référence	Valeur cible													
	Existence d'une unité	<i>Réalisation</i>	0	1													
	Baisse du prix du poisson	<i>Résultat</i>	prix moyen 2017	< prix moyen 2017													
	Indicateurs économiques de l'unité	<i>Résultat</i>		Rentabilité sans soutien supplémentaire													
Calendrier	<table border="1" data-bbox="389 1137 1372 1417"> <thead> <tr> <th data-bbox="389 1137 555 1243">2017</th> <th data-bbox="555 1137 780 1243">2018</th> <th data-bbox="780 1137 979 1243">2019</th> <th data-bbox="979 1137 1118 1243">2020</th> <th data-bbox="1118 1137 1256 1243">2021</th> <th data-bbox="1256 1137 1372 1243">De 2022 à 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="389 1243 555 1417"></td> <td data-bbox="555 1243 780 1417">(Etude préliminaire) Début du programme d'investissement</td> <td data-bbox="780 1243 979 1417">Fin de l'investissement</td> <td data-bbox="979 1243 1118 1417"></td> <td data-bbox="1118 1243 1256 1417"></td> <td data-bbox="1256 1243 1372 1417"></td> </tr> </tbody> </table>					2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030		(Etude préliminaire) Début du programme d'investissement	Fin de l'investissement			
	2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030											
	(Etude préliminaire) Début du programme d'investissement	Fin de l'investissement															
FP concernée	Fiche programme 2.1 « Valoriser et transformer les produits bruts locaux »																

Action identifiée n°2.2.1	Étude de faisabilité pour la création d'un centre de collecte ou la valorisation du marché local																	
Porteur	DSA																	
Partenaires	Assemblée Territoriale, Administration supérieure, CCIMA, LPA, ensemble de groupements																	
Descriptif du projet	<p>Ce projet consiste en la réalisation d'une étude de faisabilité de deux options :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La création d'un centre de collecte privée ou publique qui aura comme objectif de gérer l'écoulement des produits agricoles locaux mais aussi la gestion des importations des fruits et légumes ▶ La modification du fonctionnement du marché (réflexion sur le fonctionnement, les investissements nécessaires, etc.) <p><u>Synthèse des dépenses prévues</u> : 20 000 €</p>																	
Indicateurs	Intitulé	Type	Valeur de référence	Valeur cible														
	Existence de l'étude de faisabilité et d'éléments d'aide à la décision concrets	<i>Réalisation</i>	0	1														
	Évolution du nombre d'adhérents au marché	<i>Résultat</i>																
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>De 2022 à 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>Etude de faisabilité</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030		Etude de faisabilité				
	2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030												
	Etude de faisabilité																	
FP concernée	Fiche programme 2.2 « Assurer la mise en marché locale des produits locaux »																	

Action identifiée n°3.1.1	Mise en place d'un comité de certification et premières certifications																
Porteur	DSA																
Partenaires	CCIMA, Territoire, Bio Calédonia, Bio Pasifika, Chambre d'agriculture de la Nouvelle Calédonie, Scieries, organisme certificateur pour le contrôle des cahiers des charges																
Descriptif du projet	<p>Ce projet vise à valoriser la production et la transformation locales en les identifiant par un signe de qualité qui pourrait être une appellation, un label ou une certification.</p> <p>Un comité de certification sera mis en place, avec les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Participer à l'élaboration d'un cahier des charges propre à Wallis et Futuna, décliné pour les différentes productions locales ; ▶ Sélectionner les produits répondant au cahier des charges ; ▶ Définir un logo pour le signe de qualité WF ▶ Être garant du label/de la certification et contrôler le cahier des charges. <p><u>Synthèse des dépenses prévues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 70 000 euros 																
Indicateurs	Intitulé	Type	Valeur de référence	Valeur cible													
	Nombre de signes de qualité mis en place	<i>Réalisation</i>	0	2													
	Existence de documents de traçabilité des produits	<i>Résultat</i>															
	Évolution des volumes certifiés commercialisés	<i>Résultat-Impact</i>															
	Nombre de productions sous label																
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>De 2022 à 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mise en place du Comité</td> <td>Élaboration des labels pour les productions</td> <td>Élaboration des labels pour les productions</td> <td>Début de certification</td> <td>Début de certification</td> <td>Début de certification</td> </tr> </tbody> </table>					2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030	Mise en place du Comité	Élaboration des labels pour les productions	Élaboration des labels pour les productions	Début de certification	Début de certification	Début de certification
	2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030											
Mise en place du Comité	Élaboration des labels pour les productions	Élaboration des labels pour les productions	Début de certification	Début de certification	Début de certification												
FP concernée	Fiche programme 3.1 « Mettre en place des démarches qualité pour valoriser les productions »																

Action identifiée n°3.2.1	Élaboration et mise en œuvre d'un programme annuel de communication																
Porteur	DSA																
Partenaires	LPA, CCIMA																
Descriptif du projet	<p>Ce projet pilote vise à établir une stratégie de communication afin de renforcer la synergie entre les actions d'information et de sensibilisation de la population (publications, interventions sur le terrain, médias, etc.) sur les acteurs, productions et enjeux du secteur primaire</p> <p>Les thématiques de communication privilégiées seront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enjeux du secteur primaire sur le territoire, ➤ Politiques mises en place par le territoire pour le secteur primaire (dont PPDDSPWF), ➤ Métiers et productions du secteur primaire, ➤ Avancement des différentes initiatives locales mises en place pour le secteur primaire, ➤ Enjeux de santé publique et intérêt nutritionnel des produits locaux, ➤ Enjeux environnementaux et protection de l'environnement terrestre et marin, ➤ Formations et références techniques existants dans le domaine du secteur primaire, ➤ Réglementations en vigueur sur le territoire <p>Synthèse des dépenses prévues :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Poste de dépense</th> <th>Coût (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude</td> <td>15 000 €</td> </tr> </tbody> </table>					Poste de dépense	Coût (€)	Étude	15 000 €								
Poste de dépense	Coût (€)																
Étude	15 000 €																
Indicateurs	Intitulé	Type	Valeur de référence	Valeur cible													
	définition et réalisation du programme annuel adossé à une stratégie adaptée au contexte local	Réalisation	0	1													
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>De 2022 à 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>					2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030		X	X	X	X	X
2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030												
	X	X	X	X	X												
FP concernée	Fiche programme 3.2 « Communiquer, informer et sensibiliser la population wallisienne et futunienne »																

Action identifiée n°4.1.1	Mise en place de dispositifs de concentration des poissons (DCP)												
Porteur	DSA, Services de la Pêche												
Partenaires	Communauté du Pacifique (assistance technique) et SAMPPB (mise à disposition de moyens logistiques et humains)												
Descriptif du projet	<p>Ce projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer le parc de dispositifs de concentration de poissons autour des trois îles de l'archipel pour optimiser l'accessibilité aux utilisateurs, en recherchant les solutions techniques offrant le meilleur rapport durabilité/coût ➤ Maintenir ce parc en effectif et en niveau technique ➤ Promouvoir l'utilisation coordonnée de ces outils par les différentes catégories d'utilisateurs ➤ Responsabiliser les utilisateurs ➤ Suivre et évaluer l'activité autour de ces DCP <p>Les dépenses prévues couvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préalable (non obligatoire) : compilation de la bathymétrie existante jusqu'à 5 milles des côtes (IRD, IFREMER) ➤ Concertation avec les utilisateurs : recherche de la formule de gestion adaptée pour assurer la meilleure coexistence des différentes catégories d'utilisateurs sur un espace ouvert sans surveillance ➤ Composante logistique : <ul style="list-style-type: none"> ◆ acquisition d'un moyen logistique léger pour la mise à l'eau des DCP à Futuna (barge tractée) ◆ Convention avec le SAMPPB pour l'utilisation de ses moyens nautiques à Wallis (bateau, voire barge) et l'implication de son personnel dans la fabrication des DCP ◆ Sanctuarisation du financement nécessaire à la continuité du parc en place et au maintien au meilleur niveau technique, sur un support financier pérenne ➤ Composante formation : <ul style="list-style-type: none"> ◆ formation au montage et à la pose des DCP (personnel SAMPPB) ◆ formation des utilisateurs aux techniques de pêche sur DCP (1 session/an sur 5 ans) ➤ Composante évaluation : collecte et analyse des données sur la pêche sur DCP, établissement des bilans et des profils d'investissement. <p><u>Synthèse des dépenses prévues :</u></p> <table border="1" data-bbox="391 1518 1257 1933"> <thead> <tr> <th>Poste de dépense</th> <th>Coût (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Logistique (barge et aménagement du bateau des Affaires Maritimes)</td> <td>25 000 €</td> </tr> <tr> <td>Matériels et frais de pose (pour un objectif de 10 DCP de 10 DCP permanents à échéance 3 ans)</td> <td>75 000 €</td> </tr> <tr> <td>Surveillance et maintenance (à la charge du maître d'ouvrage)</td> <td>5000 €</td> </tr> <tr> <td>Formation (5 sessions par la Communauté du Pacifique ou 2 sessions par formateur indépendant)</td> <td>20 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>125 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Poste de dépense	Coût (€)	Logistique (barge et aménagement du bateau des Affaires Maritimes)	25 000 €	Matériels et frais de pose (pour un objectif de 10 DCP de 10 DCP permanents à échéance 3 ans)	75 000 €	Surveillance et maintenance (à la charge du maître d'ouvrage)	5000 €	Formation (5 sessions par la Communauté du Pacifique ou 2 sessions par formateur indépendant)	20 000 €	TOTAL	125 000 €
Poste de dépense	Coût (€)												
Logistique (barge et aménagement du bateau des Affaires Maritimes)	25 000 €												
Matériels et frais de pose (pour un objectif de 10 DCP de 10 DCP permanents à échéance 3 ans)	75 000 €												
Surveillance et maintenance (à la charge du maître d'ouvrage)	5000 €												
Formation (5 sessions par la Communauté du Pacifique ou 2 sessions par formateur indépendant)	20 000 €												
TOTAL	125 000 €												

Indicateurs	Intitulé		Type	Valeur de référence	Valeur cible	
	Nombre de sites avec DCP permanents		Réalisation		10	
	Existence d'une convention de surveillance et de maintenance		Réalisation			
	Existence d'une charte de bonne conduite entre utilisateurs		Réalisation			
	Existence de rapports annuels d'évaluation		Réalisation			
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030
	56 000 €	18 000 €	6 000 €	32 000 €	13 000 €	
FP concernée	Fiche programme 4.1 « Soutenir les investissements des acteurs du secteur primaire »					

Action identifiée n°4.1.2	Achat de cuves pour la récupération d'eau de pluie et de matériel d'irrigation adapté																
Porteur	Éleveurs de porcs																
Partenaires	DSA, CCIMA, Territoire																
Descriptif du projet	<p>Ce projet pilote vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Diminuer les coûts de production sur la consommation d'eau dans les élevages porcins ➢ Protéger les élevages porcins contre les maladies contagieuses ➢ Améliorer les conditions d'élevages <p>Le projet consiste à aider 10 éleveurs professionnels à améliorer leurs parcs à cochons pour pouvoir approvisionner l'abattoir. Les investissements suivants seront soutenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mise en place de cuves pour récupérer l'eau pluviale (cuves de 3000 L, pompes à eau, tuyaux) ; ➢ Mise en place de grilles pour améliorer les conditions d'élevages (grilles, poteaux, fils) ; ➢ Achat de matériels de contention pour faciliter les interventions dans les parcs en terre. <p>Synthèse des dépenses prévues :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Poste de dépense</th> <th>Coût (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Achat de cuves</td> <td style="text-align: right;">30000</td> </tr> <tr> <td>Mise en place de grilles</td> <td style="text-align: right;">30000</td> </tr> <tr> <td>Achat de matériel de contention</td> <td style="text-align: right;">40 000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">100 000</td> </tr> </tbody> </table>				Poste de dépense	Coût (€)	Achat de cuves	30000	Mise en place de grilles	30000	Achat de matériel de contention	40 000	TOTAL	100 000			
Poste de dépense	Coût (€)																
Achat de cuves	30000																
Mise en place de grilles	30000																
Achat de matériel de contention	40 000																
TOTAL	100 000																
Indicateurs	Intitulé	Type	Valeur de référence	Valeur cible													
	Facture d'eau/trimestre des exploitations aidées	<i>Résultat</i>															
	Nombre d'exploitations aidées	<i>Résultat</i>															
	Nombre de bêtes infectées constatées par année	<i>Résultat</i>															
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>De 2022 à 2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>					2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030		X	X	X	X	X
	2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030											
	X	X	X	X	X												
FP concernée	Fiche programme 4.1 « Soutenir les investissements des acteurs du secteur primaire »																

Action identifiée n°5.1.1	Valorisation agro-écologique des tarodières																			
Porteur	Direction des services de l'agriculture																			
Partenaires	Communauté du Pacifique, Associations villageoises																			
Descriptif du projet	<p>Les tarodières de Wallis et Futuna jouent un rôle primordial dans l'alimentation de la population. Cependant ce système agricole reste méconnu dans son environnement spécifique. En plus de sa productivité à potentielle élevée, nous ne sommes pas en mesure d'avoir des données précises sur son rôle et sa capacité à protéger et à préserver l'environnement.</p> <p>Ce milieu fait partie du patrimoine de ce territoire. Les résultats du RGA de 2014 fait apparaître une diminution de cette activité d'une manière générale. Cela résulte que de plus en plus les tarodières sont délaissées jusqu'à l'abandon. Afin de mieux comprendre ce milieu, l'identification et la réhabilitation de sites pilotes permet de mieux structurer la collecte de données. Par la suite, renforcer la sensibilisation à la population locale permettra de mieux rendre compte de son importance et donc une valorisation durable.</p> <p>Ce projet vise à :</p> <ol style="list-style-type: none"> Mise en place d'une étude pouvant décrire et classer les tarodières comme zone protégée et sensible. Définition des rôles essentiels dans la protection de l'environnement (épuration de l'eau, gestion des déchets) ; Sécurisation et refonte des drains des sites pilotes ; Déplacement des parcs à cochons et mise aux normes des fosses septiques tout autour des tarodières ; Aménagement des captages d'eau (Futuna) ; <p>Les dépenses prévues couvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> La réalisation de l'étude préalable, la réalisation des travaux d'aménagement et la communication ultérieure <p>Synthèse des dépenses prévues :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Poste de dépense</th> <th colspan="2">Coût (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude préalable</td> <td colspan="2">20 000 €</td> </tr> <tr> <td>Réalisation des travaux d'aménagement</td> <td colspan="2">95 000 €</td> </tr> <tr> <td>Communication</td> <td colspan="2">5 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td colspan="2">120 000 €</td> </tr> </tbody> </table>					Poste de dépense	Coût (€)		Étude préalable	20 000 €		Réalisation des travaux d'aménagement	95 000 €		Communication	5 000 €		TOTAL	120 000 €	
Poste de dépense	Coût (€)																			
Étude préalable	20 000 €																			
Réalisation des travaux d'aménagement	95 000 €																			
Communication	5 000 €																			
TOTAL	120 000 €																			
Indicateurs	Intitulé	Type	Valeur de référence	Valeur cible																
	Nombre de tarodières rénovées	Réalisation																		
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	De 2022 à 2030														
	20 000 €	95 000 €	5 000 €																	
FP concernée	Fiche programme 5.1 « Soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale »																			

	intitulé fiche programme	période	action	montant en euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
11	Former les acteurs du secteur primaire	2018-2023	Formation pour les professionnels	150000													
11	Former les acteurs du secteur primaire	2018-2023	Soutien ccima	180000													
11	Former les acteurs du secteur primaire	2024-2030	Titre professionnel pêche	105000													
11	Former les acteurs du secteur primaire	2024-2030	Formation pour les professionnels	175000													
11	Former les acteurs du secteur primaire	2024-2030	Transfert agronomique agriculture vivrière	105000													
12	Expérimenter et soutenir les actions de recherche et de programmation	2018-2023	Guide sur les ravageurs et auxiliaires	35000													
12	Expérimenter et soutenir les actions de recherche et de programmation	2018-2023	Pépinières et sauvegarde de la cocoteraie	205000													
12	Expérimenter et soutenir les actions de recherche et de programmation	2018-2023	Élaboration ou révision des orientations territoriales (forêt et pêche)	120000													
12	Expérimenter et soutenir les actions de recherche et de programmation	2018-2023	Laboratoire CIV	60000													
12	Expérimenter et soutenir les actions de recherche et de programmation	2024-2030	Référencement et caractérisation des variétés vivrières et fruitières locales à Wallis et à Futuna	70000													
12	Expérimenter et soutenir les actions de recherche et de programmation	2024-2030	Création d'un conservatoire des variétés locales, avec une antenne à Wallis et une à Futuna	90000													

12	Expérimenter et soutenir les actions de recherche et de programmation	2024-2030	Développement du laboratoire du service environnement pour pouvoir réaliser, en propre ou en réseau, des analyses de produits alimentaires ou destinés à l'alimentation du bétail et des analyses pédologiques	100000															
12	Expérimenter et soutenir les actions de recherche et de programmation	2024-2030	Relance de la production de kava	20000															
21	Valoriser et transformer les produits locaux	2018-2023	Construction d'une unité d'abattage et de découpe-transformation pour les porcs	250000															
21	Valoriser et transformer les produits locaux	2018-2023	Soutien à la création d'unités de transformation : tubercules, fruits à pain, etc. et valorisation fruitière à partir des vergers locaux	250000															
21	Valoriser et transformer les produits locaux	2018-2023	Soutien au développement de poissonneries ou d'ateliers de découpes de poisson (coopérative, autre...)	100000															
21	Valoriser et transformer les produits locaux	2018-2023	Soutien à la mise en place d'une unité de pêche hauturière	400000															
21	Valoriser et transformer les produits locaux	2018-2023	Soutien à la création d'une unité de maraîchage	100000															
21	Valoriser et transformer les produits locaux	2024-2030	Soutien à la création de deux unités (une à Wallis, une à Futuna) d'abattage et de découpe-transformation pour les porcs, sur la base de celle créée dans la période 2018-2023	400000															
21	Valoriser et transformer les produits locaux	2024-2030	Soutien à la création d'une unité de production d'œufs « bio »	70000															
21	Valoriser et transformer les produits locaux	2024-2030	Soutien à la création de 2 unités de production de poulets de chair (une à Wallis, une à Futuna)	170000															

21	Valoriser et transformer les produits locaux	2024-2030	Soutien à la création de deux unités professionnelles apicoles	40000														
21	Valoriser et transformer les produits locaux	2024-2030	Soutien à la mise en place d'unités de valorisation-transformation pour fruits, féculents et produits maraichers : 2 unités à Wallis, 1 à Futuna	150000														
21	Valoriser et transformer les produits locaux	2024-2030	Soutien à la modernisation des outils de 1ere transformation du bois à Wallis et à Futuna	100000														
21	Valoriser et transformer les produits locaux	2024-2030	Soutien à la création de deux entreprises dans le domaine de la pêche sportive de loisirs (1 à Wallis, 1 à Futuna)	120000														
21	Valoriser et transformer les produits locaux	2024-2030	Soutien à la création de 5 sites d'hébergement de type « gîtes ruraux » (3 à Wallis, 2 à Futuna)	300000														
22	Assurer la mise en marché locale des produits locaux	2018-2023	Soutien à la réalisation y compris étude de faisabilité d'un centre de collecte des produits agricoles ou valorisation du marché local, et amélioration des marchés de Wallis et de Futuna	220000														
22	Assurer la mise en marché locale des produits locaux	2024-2030	Financement de la CCIMA pour l'animation des filières	350000														
22	Assurer la mise en marché locale des produits locaux	2024-2030	Réalisation de 3 centres de collecte supplémentaires (2 à Wallis et 1 à Futuna) :	210000														
22	Assurer la mise en marché locale des produits locaux	2024-2030	Poursuite de la modernisation des marchés	100000														
31	Mettre en place des démarches qualité pour valoriser les productions et protéger les ressources naturelles	2018-2023	Mise en place d'un comité de certification et premières certifications	70000														

31	Mettre en place des démarches qualité pour valoriser les productions et protéger les ressources naturelles	2024-2030	Poursuite des actions de certification :	70000														
32	Communiquer, informer et sensibiliser la population wallisienne et futunienne	2018-2023	Élaboration et mise en œuvre d'un programme annuel de communication :	50000														
32	Communiquer, informer et sensibiliser la population wallisienne et futunienne	2024-2030	Élaboration et mise en œuvre d'un programme annuel de communication :	50000														
41	Soutenir les investissements du secteur primaire	2018-2023	Mise en place de dispositifs de concentration des poissons (DCP)	130000														
41	Soutenir les investissements du secteur primaire	2018-2023	Achat de cuves pour la récupération de l'eau de pluie	100000														
41	Soutenir les investissements du secteur primaire	2018-2023	Soutien à l'équipement en parcs tournants	200000														
41	Soutenir les investissements du secteur primaire	2018-2023	Réalisation de 2 vergers de production	40000														
41	Soutenir les investissements du secteur primaire	2018-2023	Soutien à la pêche artisanale à Wallis comme à Futuna	420000														
41	Soutenir les investissements du secteur primaire	2018-2023	Participation à la création de « marinas », prise en charge des équipements « pêche » :	100000														
41	Soutenir les investissements du secteur primaire	2018-2023	autres actions	210000														
41	Soutenir les investissements du secteur primaire	2024-2030	Soutien à la création de trois ateliers naisseurs porcins professionnels (deux à Wallis, un à Futuna)	210000														

41	Soutenir les investissements du secteur primaire	2024-2030	Soutien à la création de deux unités maraîchères supplémentaires à Wallis, et une à Futuna	240000														
41	Soutenir les investissements du secteur primaire	2024-2030	Soutien à la création de 4 vergers supplémentaires (2 à Wallis et 2 à Futuna)	40000														
41	Soutenir les investissements du secteur primaire	2024-2030	Poursuite du soutien à la pêche artisanale à Wallis comme à Futuna	420000														
41	Soutenir les investissements du secteur primaire	2024-2030	Soutien à la création d'une filière pêche hauturière : un port de pêche, au moins deux palangriers et une unité de transformation	3000000														
41	Soutenir les investissements du secteur primaire	2024-2030	Soutien à la création de 2 entreprises artisanales de réparation-constructions nautiques (1 à Wallis, 1 à Futuna)	100000														
41	Soutenir les investissements du secteur primaire	2024-2030	Renouvellement et maintenance du réseau de 12 DCP, à Wallis et à Futuna	70000														
51	Soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale	2018-2023	Valorisation agro-écologique des tarodières à Wallis et à Futuna	100000														
51	Soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale	2018-2023	Soutien à la diversification des cultures	100000														
51	Soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale	2018-2023	Réalisation de compostières villageoises	100000														
51	Soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale	2018-2023	Lutte intégrée contre les ravageurs	75000														
51	Soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale	2024-2030	Poursuite du soutien à l'équipement en parcs tournants, individuels ou collectifs et en citernes de récupérations d'eau de pluie	800000														

51	Soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale	2024-2030	traitement de la totalité des effluents des 3500 élevages à Wallis et à Futuna	3500000													
51	Soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale	2024-2030	développement de la mécanisation via l'aide à l'acquisition de trois engins agricoles (2 à Wallis, 1 à Futuna)	240000													
51	Soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale	2024-2030	Équipement de sécurité de base pour les embarcations de pêche vivrière	150000													

Somme - montant en euros		période		
fiche programme	intitulé fiche programme	2018-2023	2024-2030	Total Résultat
11	Former les acteurs du secteur primaire	330000	385000	715000
12	Expérimenter et soutenir les actions de recherche et de programmation	420000	280000	700000
21	Valoriser et transformer les produits locaux	1100000	1350000	2450000
22	Assurer la mise en marché locale des produits locaux	220000	660000	880000
31	Mettre en place des démarches qualité pour valoriser les productions et protéger les ressources naturelles	70000	70000	140000
32	Communiquer, informer et sensibiliser la population wallisienne et futunienne	50000	50000	100000
41	Soutenir les investissements du secteur primaire	1200000	4080000	5280000
51	Soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale	375000	4690000	5065000
Total Résultat		3765000	11565000	15330000